

1.	DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024.....	7
2.	PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL	7
3.	NOS ELUS	7
3.1.	COLLEGE COMMUNAL	7
3.2.	CONSEIL COMMUNAL	9
3.3.	REMUNERATIONS 2020.....	10
3.4.	MANDATAIRES COMMUNAUX REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFERENTES INTERCOMMUNALES, SOCIETES, ASSOCIATIONS ET COMMISSIONS - LEGISLATURE 2018-2024	15
4.	PARTICIPATION CITOYENNE.....	18
4.1.	COMMISSION PARITAIRE LOCALE (CO.PA.LOC).....	18
4.2.	CONSEIL DE PARTICIPATION	19
4.3.	COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE - C.C.A.T.M.....	20
4.4.	COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL	22
4.5.	COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL	24
4.6.	CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AINES.....	26
4.7.	COMMISSIONS AGRICOLE COMMUNALE DE CONSTAT DE DEGATS AUX CULTURES (COLLEGE COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2018)	26
5.	POPULATION - ETAT CIVIL.....	27
5.1.	APERÇU STATISTIQUE.....	27
5.2.	ETAT CIVIL	30
5.3.	JUBILAIRES.....	30
5.4.	PRIMES COMMUNALES DE NAISSANCE	31
5.5.	CORPS ELECTORAL	31
5.6.	JURES D'ASSISES.....	31
5.7.	CIMETIERES	31
5.8.	E-SERVICES.....	32
6.	SERVICES COMMUNAUX.....	32
6.1.	CADRE (COMPOSITION DE L'EFFECTIF)	32
6.2.	MOUVEMENTS.....	33
6.3.	FORMATIONS	38
6.4.	COMITE DE NEGOCIATION SYNDICALE	38
7.	ACCUEIL TEMPS LIBRE	38
7.1.	COORDINATION ATL (ACCUEIL TEMPS LIBRE).....	38
7.2.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L'ISBW	39
7.3.	ETAT DES LIEUX ET PROGRAMME CLE 2021-2025	39
7.4.	RAPPORT D'ACTIVITES 2020-2021.....	43
7.5.	PLAN D' ACTIONS 2021-2022.....	44
7.6.	ACTIVITES REALISEES EN 2021.....	44
7.7.	OPERATION PLACE AUX ENFANTS	44
8.	COMMUNICATION ET EVENEMENTS.....	45

8.1.	APPLICATION BETTERSTREET	45
8.2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS	45
8.3.	BULLETIN COMMUNAL	45
8.4.	NEWSLETTER	46
8.5.	RESEAUX SOCIAUX.....	46
8.6.	SITE INTERNET COMMUNAL.....	47
9.	CULTURE	48
9.1.	ASBL CENTRE CULTUREL DE BEAUVECHAIN	48
9.2.	JUMELAGE	48
9.3.	MERITE CULTUREL DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN	49
9.4.	ASBL « LES TERRITOIRES DE LA MEMOIRE » : CONVENTION DE PARTENARIAT.....	50
10.	DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE	50
10.1.	CONSTATS ET PROCES-VERBAUX.....	51
10.2.	COMPTABILISATION DES CONSTATATIONS, AVERTISSEMENTS ET PROCES-VERBAUX (2021)	51
10.3.	RESOLUTION DES POINTS NOIRS DU PROGRAMME D’ACTION 2020-2022 DU CONTRAT DE RIVIERE DYLE-GETTE 52	
10.4.	PLAN LOCAL DE PROPRETE 2020.....	53
10.5.	ACQUISITION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE POUR LA LUTTE CONTRE L’INSALUBRITE PUBLIQUE	53
10.6.	LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPES.....	54
10.7.	IMPLANTATION DE BOX A VELOS A LA GARE DES BUS A HAMME-MILLE.....	54
11.	ECONOMIE	55
11.1.	QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES PROFESSIONNELS	55
11.2.	REUNIONS THEMATIQUES	56
11.3.	APPEL A PROJET PLAN DE RELANCE.....	57
12.	ENERGIE.....	57
12.1.	POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE D’ENERGIE	57
12.2.	DESCRIPTIF DE LA FONCTION	58
12.3.	ACTION MENEES DU 01.10.20 AU 30.09.2021 : ANALYSE DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION SUR LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS (PEB) DANS LES DEMANDES DE PERMIS D’URBANISME	58
12.4.	CONSEIL AUX CITOYENS ET AUX SERVICES COMMUNAUX	59
12.5.	REDUCTION DE LA CONSOMMATION D’ENERGIE DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX	60
13.	ENFANCE.....	61
13.1.	PLAINES ET ACTIVITES COMMUNALES DE VACANCES	61
13.2.	JOURNEE DES ENFANTS ET DE LA FAMILLE	62
13.3.	CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS.....	62
14.	ENSEIGNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021	66
14.1.	PERSONNEL PAR IMPLANTATION	66
14.2.	POPULATION SCOLAIRE DANS CHAQUE IMPLANTATION.....	68
14.3.	JOURNEES INTERSCOLAIRES	68
14.4.	CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN ET L’ISBW.....	69
14.5.	OUVERTURE D’UNE CLASSE EN IMMERSION ANGLAIS	69
14.6.	PACTE ENSEIGNEMENT D’EXCELLENCE / PLAN DE PILOTAGE	71

14.7. GESTION DU COVID DANS LES ECOLES	72
15. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE.....	73
15.1. PROJETS.....	73
15.2. DECHETS : REEL 2020	75
16. FINANCES.....	88
16.1. ENUMERATION DES TAXES ET REDEVANCES.....	88
16.2. DETTE	89
16.3. BUDGET POUR L'EXERCICE 2021 (APRES DERNIERE MB ET ADAPTATION DU TABLEAU DE SYNTHESE).....	89
16.4. COMPTE 2020.....	90
16.5. BUDGET 2021	90
16.6. SUBSIDES AUX SOCIETES POUR 2021	90
16.7. SUBSIDES ORDINAIRES VERSES AUX FABRIQUES D'EGLISE	92
16.8. ASBL LA PENSEE LIBRE DE LA NETHEN.....	93
16.9. AIDE HUMANITAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT	93
17. INDICATEUR EXPERT.....	94
17.1. DESCRIPTIF DE LA FONCTION	94
17.2. ACTION MENEES	94
17.3. PROJETS EN COURS EN PERMANENCE	95
18. JEUNESSE	95
18.1. OPERATION "ETE SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE"	95
18.2. POINT JEUNESSE DE BEAUVECHAIN - COLLABORATION AVEC INFOR JEUNES BRABANT WALLON ASBL ET L'ASSOCIATION D'AIDE AUX JEUNES EN MILIEU OUVERT « SAJMO » DE JODOIGNE	96
18.3. APPEL A PROJET « PLACE AUX JEUNES »	96
18.4. DELIBERE-TOI	96
18.5. APPEL A PROJET « ÇA BOUGE DANS MA COMMUNE »	97
18.6. SALLE D'ETUDE.....	97
19. LOGEMENT.....	97
19.1. PRESENTATION DU SERVICE	97
19.2. INVENTAIRE DES LOGEMENTS PUBLICS	98
19.3. GESTION PAR LE CPAS.....	99
19.4. LOYERS PERÇUS	101
19.5. PROJETS EN COURS.....	101
19.6. PROPOSITIONS DE FUTURS PROJETS	102
20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ.....	102
20.1. INVENTAIRE RAISONNE DES CIMETIERES HISTORIQUES DE LA COMMUNE	102
20.2. DANS LES ECOLES.....	103
20.3. LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2021.....	103
20.4. PARTICIPATION AUX FESTIVITES DU MILLENAIRE DE L'EGLISE DE TOURINNES-LA-GROSSE	103
20.5. L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE POPULAIRE DE LA COMMUNE	103
20.6. LE PROJET-PILOTE « COMMUNES BOUCHIER BLEU »	104
20.7. LA PARTICIPATION A LA MISE SUR PIED D'UNE EXPOSITION ITINERANTE SUR JULOS	104
20.8. PUBLICATIONS DE LA MAISON DE LA MEMOIRE ET DE LA CITOYENNETE.....	105

20.9. REPONSE AUX DEMANDES JOURNALIERES A LA MMC.....	105
21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS.....	106
21.1. SERVICES TECHNIQUES	106
21.2. SERVICES ADMINISTRATIFS	107
22. PATRIMOINE	109
22.1. LOCATIONS.....	109
22.2. DROIT DE CHASSE SUR LES BIENS APPARTENANT A LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN	110
22.3. FERMAGES	111
22.4. CONCESSIONS AU CIMETIERE	111
23. PETITE ENFANCE.....	111
23.1. CRECHE COMMUNALE "LES SAUVERDIAS"	111
23.2. SERVICE DES ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNEES.....	112
23.3. CONSULTATIONS O.N.E.....	113
23.4. BEBEBUS	113
24. PLAN DE COHESION SOCIALE	113
24.1. REALISATION DU PLAN POUR 2020-2021	114
24.2. GESTION QUOTIDIENNE	117
24.3. AUTRE(S)	117
24.4. ANCIENS PROJETS DU PCS 2014-2019	117
24.5. AINES.....	117
25. PLANIFICATION D'URGENCE	119
25.1. PLAN GENERAL D'URGENCE ET D'INTERVENTION.....	119
25.2. EXERCICE DE TERRAIN 1W– POST CRASH MANAGEMENT	119
25.3. EXERCICE DE TABLE 1W – POST CRASH MANAGEMENT.....	119
25.4. BE-ALERT.....	119
26. PROTECTION DES DONNEES.....	120
27. SALLES COMMUNALES	121
28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL	122
29. SPORT	122
29.1. SUBVENTIONS A DESTINATION DES CLUBS SPORTIFS	122
29.2. MERITE SPORTIF DE LA COMMUNE DE BEAUVECHAIN 2020.....	122
29.3. LABEL ADEPS COMMUNE SPORTIVE	123
30. TOURISME.....	123
30.1. BALADES	123
31. TRAVAUX PUBLICS.....	124
31.1. TRAVAUX DE VOIRIE.....	124
31.2. CONTRAT D'EGOUTTAGE	125
31.3. TRAVAUX MOBILITE	125

31.4. AUTRES TRAVAUX	126
31.5. BATIMENTS	128
32. URBANISME	133
32.1. PERMIS DELIVRES	133
32.2. CERTIFICATS D'URBANISME DELIVRES	134
32.3. PERMIS D'ENVIRONNEMENT	134
32.4. PERMIS UNIQUES	134
32.5. CONTROLE ET INDICATION SUR PLACE DE L'IMPLANTATION DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS	134
33. GESTION LOCALE DE LA CRISE DU COVID-19.....	135
33.1. CHAPITRE I – GESTION DE CRISE – LA TROISIEME VAGUE	135
33.2. CHAPITRE II - GESTION DE RISQUE – LE DECONFIEMENT	137
34. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI	139
34.1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	139
35. AGRICULTURE	140
35.1. CALAMITES AGRICOLES.....	140
36. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE.....	140
36.1. COMPOSITION DU C.P.A.S.	140
36.2. PERSONNEL DU C.P.A.S.	141
36.3. BUREAU PERMANENT	141
36.4. COMITE DE CONCERTATION.....	142
36.5. BUDGETS DU CPAS.....	142
37. POLICE LOCALE	143
37.1. ZONE DE POLICE "ARDENNES BRABANÇONNES"	143
37.2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES	145

Chiffres clés

	Nombre de points traités	
	2020	31/10/2021
Collège	1557	1383
Conseil	255	170
Total	1812	1553

	Courriers	
	2020	31/10/2021
Entrants	5620	5421
Sortants	2533	1936
Total	8153	7357

1. DECLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE 2018-2024

Conformément à l'article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le conseil communal a approuvé le 29 janvier 2019 la déclaration de politique communale pour les années 2018 à 2024.

2. PROGRAMME STRATEGIQUE TRANSVERSAL

Outil stratégique de planification et d'évaluation des actions communales, le Programme Stratégique Transversal est avant tout un outil de bonne gestion dont l'objectif est d'aider les communes à mieux programmer leurs politiques. Depuis cette nouvelle législature 2018-2024, le PST est obligatoire pour toutes les communes, les CPAS et les provinces.

Le PST se compose de deux volets : un volet interne qui porte sur l'organisation interne de l'administration communale et un volet externe qui concerne le développement des politiques communales.

Les actions reprises dans les différents objectifs ont fait l'objet de plusieurs consultations préalables à la tenue des élections d'octobre 2018. Le volet interne de ce plan a, quant à lui, fait l'objet d'une concertation du personnel de l'administration afin que les priorités soient fixées en fonction de leur réalité de terrain.

Le PST est conçu comme une démarche évolutive, qui doit faire l'objet d'une évaluation en vue d'éventuelles adaptations ou révisions en fonction de différents facteurs tels que des contraintes extérieures, des opportunités, des nouveaux besoins, des circonstances imprévues. Une évaluation continue basée sur des indicateurs prédéfinis permet de mesurer l'efficacité des actions au regard des objectifs et des moyens et s'il échet de rectifier le tir.

Le Conseil communal a pris acte du PST en sa séance du 23 septembre 2019, tel qu'il avait été arrêté par le Collège communal en sa séance du 10 septembre 2019.

Le PST est consultable sur le site de la commune, dans l'onglet Vie Politique. Il comprend 7 objectifs stratégiques, 37 objectifs opérationnels et 146 actions.

3. NOS ELUS

3.1. Collège communal

Les Echevins sont proposés dans le Pacte de Majorité adopté par le Conseil communal ; avec le Bourgmestre et le Président du Conseil de l'Action Sociale, ils constituent le Collège communal.

Présidé par le Bourgmestre, en présence du Directeur général qui en assure le secrétariat, il se réunit une fois par semaine ou chaque fois que l'exige l'urgence des affaires.

Les réunions ne sont pas publiques ; elles font l'objet de délibérations qui sont actées dans un procès-verbal et transcrites dans un registre.

Les compétences administratives du Collège communal s'étendent de manière globale aux matières suivantes :

- la convocation du Conseil communal ;
- l'exécution des lois et arrêtés relatifs à l'administration générale ;
- l'exécution des réglementations provinciales ;
- l'exécution des décisions du Conseil communal ;
- l'administration de la commune.

3.1.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018	
Carole GHIOT, Bourgmestre	Affaires générales, Etat-civil, Police, Personnel, Logement, Travaux, Aménagement du Territoire et Urbanisme.
Brigitte WIAUX, 1ère Echevine	Développement rural, Développement durable, Agriculture, Environnement, Citoyenneté et Bien-être animal.
Isabelle DESERF, Echevine	Enseignement, Enfance, Jeunesse et Bien-être.
Benjamin GOES, Echevin	Culture, Associations, Economie, Transitions numérique et énergétique.
Lionel ROUGET, Echevin	Mobilité, Sécurité routière, Sport, Finances.
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS	Cohésion sociale, Egalité des chances et Aînés

	Nombre de réunions au 31/10/2021	Nombre de points au 31/10/2021
Collège	43	1383

3.2. Conseil communal

Les membres du Conseil communal (19 pour notre commune) sont élus pour six ans par les électeurs de la commune le deuxième dimanche du mois d'octobre. Le Conseil communal se réunit au moins 10 fois par an sur convocation du Collège communal. Il est présidé par Madame Anne-Marie Vancaster. Toute décision doit être prise à la majorité des voix. Un procès-verbal est rédigé par le Directeur général. Les séances du Conseil communal sont publiques sauf lorsqu'il s'agit de questions de personnes auquel cas le huis clos est prononcé.

La presse et les habitants intéressés de la commune sont, à leur demande et dans les délais utiles, informés de l'ordre du jour, moyennant éventuellement paiement d'une redevance qui ne peut excéder le prix de revient. Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation définit tout ce qui est de la compétence du Conseil communal.

C'est ainsi que le Conseil communal :

- règle tout ce qui est d'intérêt communal à savoir, principalement le contrôle des décisions du Collège communal, la gestion du patrimoine, les impôts communaux, le vote du budget, la reddition des comptes, la nomination du personnel, les décisions du CPAS, les budgets et compte du CPAS ... ;
- délibère de tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure (Province, Région, Etat fédéral) ;
- fait les règlements communaux d'administration intérieure et les ordonnances de police ;
- peut établir des sanctions pénales ou administratives pour les infractions aux règlements et ordonnances ;
- peut créer, en son sein, des commissions pour préparer des dossiers à discuter ;
- peut instituer des commissions ou conseils consultatifs chargés de rendre des avis sur des questions déterminées.

3.2.1. Composition

Elections du 14.10.2018 - 19 membres élus - Installés le 3 décembre 2018	
<i>Liste B. Ensemble (Beauvechain ensemble)</i>	
Carole GHIOT	
Brigitte WIAUX	
Isabelle DESERF	
Benjamain GOES	
Lionel ROUGET	
Monique LEMAIRE-NOËL	
Anne-Marie VANCASTER, Présidente	

André GYRE (décédé le 12/05/2020)
Freddy GILSON
Marie-José FRIX
François SMETS
Moustapha NASSIRI
Evelyne SCHELLEKENS
Bruno VAN de CASTEELE
Julie SNAPPE, installée le 29/06/2020 en remplacement de André GYRE
<i>Liste ECOLO</i>
Jérôme COGELS
Mary van OVERBEKE
Antoine DAL
<i>Liste Intérêts Communaux</i>
Claude SNAPS
<i>Liste NENA</i>
Eric EVRARD

	Nombre de réunions au 31/10/2021	Nombre de points au 31/10/2021
Conseil	10	170

3.3. Rémunérations 2020

NOM Prénom	Organisme	Fonction	Total rémunérations et/ou jetons de présence 2020 Montants bruts imposables
COGELS Jérôme	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	970,65 €
	Zone de Police	Membre du Conseil	261,16 €

	Non rémunéré : In BW Scrl - Délégué Immobilière publique du centre et de l'est du BW - Délégué IMIO - Délégué		
DAL Antoine	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.078,50 €
	Non rémunéré : ORES Assets - Délégué ISBW - Délégué CCA - Suppléant Trophée du Mérite sportif communal – Membre		
DESERF Isabelle	Collège communal	Echevine	30.238,68 €
	Non rémunéré : CCA - Présidente CECP - Déléguée ISBW – Déléguée CCB – Déléguée COPALOC – Membre Conseil de participation – Membre Trophée du Mérite culturel – Membre Trophée du Mérite sportif – Membre CLDR - Membre		
EVRARD Eric	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	970,65 €
	CPAS	Conseiller	864,40 €
FRIX Marie-José	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	970,65 €
	Zone de police	Membre du Conseil de police	389,18 €
	Non rémunéré : IPBW – Déléguée		

GHIOT Carole	Collège communal	Bourgmestre	53.026,53 €
	INBW	Administratrice	435,25 €
	OTW	Administratrice	6.822,42 €
	IPB	Administratrice	522,28 €
	Non rémunéré : Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ASBL – Déléguée Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée Comité de concertation Communhe-CPAS – Déléguée Comité de négociation syndicale – Membre COPALOC – Membre Commission d'attribution des logements – Membre Conseil de participation – Membre		

	Commission Paritaire Locale – Membre (suppléante) CLDR – Membre UVCW - Membre		
GILSON Freddy	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	1.078,50 €
	Non rémunéré : ORES - Délégué IPFBW- Délégué CLDR - Suppléant Trophée du Mérite sportif – Membre Trophée du Mérite culturel - Membre		
GOES Benjamin	Commune de Beauvechain	Echevin	28.761,21 €
	Province du Brabant wallon	Conseiller provincial	3.653,67 €
	Non rémunérés : ALE – Délégué ORES Assets – Délégué Centre culturel de Beauvechain – Président IMIO – Délégué CCBW – Délégué Maison du conte et de la littérature – Délégué Maison du Tourisme – Délégué INBW - Délégué CCA – Suppléant CLDR – Suppléant Trophée du Mérite culturel - Membre		
GYRE André (décédé le 12/05/2020)	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	107,85 €
	Non rémunéré : CRIBW – Délégué ISBW - Délégué		

LEMAIRE Monique	Commune de Beauvechain	Présidente du CPAS	32.439,77 €
	Non rémunéré : ISBW – Déléguée AIS BW – Déléguée Crédit social du BW – Déléguée COPALOC – Membre ALE – Déléguée CCA – Suppléante CLDR - Membre		
NASSIRI Moustapha	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	970,65 €

	Zone de Police	Membre du Conseil	389,18 €
	Non rémunéré : In BW – Délégué BRUTELE – Délégué TV Com ASBL – Délégué ALE – Délégué CCATM – Membre CLDR – Membre Comité d’attribution des logements – Membre Trophée du Mérite sportif - Membre		
ROUGET Lionel	Commune de Beauvechain	Echevin	31.970,52 €
	IPFBW	Président	19.796,79 €
	GIE IPFW	Membre du CA	0 €
	I.B.S.W.	Administrateur	251,14 €
	Publisolar SA	Président	0 €
	Banque Nationale (fin en mai)	Censeur	2.310,76 €
	Non rémunéré : OTW – Délégué ALE – Président Trophée du Mérite sportif – Membre Comité de concertation Commune – CPAS – Membre Comité de négociation syndicale – Membre CLDR – Membre Tennis Club ASBL - Représentant		
SCHELLEKENS Evelyne	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	754,95 €
	Non rémunéré : CCB – Déléguée In BW – Déléguée Immobilière publique du centre et de l’est du BW – Déléguée Ethias – Déléguée Trophée du Mérite culturel – Membre CLDR - Membre		
SMETS François	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	862,80 €
	CPAS de Beauvechain	Conseiller	1.080,50 €
	Non rémunéré : BRUTELE – Délégué CCB – Délégué Crédit social du BW SA – Suppléant COPALOC – Membre ALE – Délégué Trophée du Mérite sportif - Membre		

SNAPPE Julie	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	754,95 €
	CPAS DE Beauvechain	Conseillère	324,15 €
	Non rémunéré : CRIBW – Déléguée ISBW - Déléguée		
SNAPS Claude	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	970,65 €
	Non rémunéré : CLDR – Membre Trophée du Mérite culturel - Membre		
VANCASTER Anne-Marie	Commune de Beauvechain	Présidente du Conseil communal	1.078,50 €
	Non rémunéré : ORES – Déléguée ISBW – Déléguée CCA – Membre COPALOC – Membre Contrat de rivière Dyle-Gette ASBL – Suppléante CECP - Suppléante		
VAN de CASTEELE Bruno	Commune de Beauvechain	Conseiller communal	970,65 €
	Non rémunéré : CCB – Délégué IPFBW – Délégué IMIO – Délégué OTW – Délégué		
VAN OVERBERKE Mary	Commune de Beauvechain	Conseillère communale	754,95 €
	Non rémunéré : IPFBW – Déléguée BRUTELE – Déléguée CCA – Membre CLDR – Suppléant COPALOC – Membre		
WIAUX Brigitte	Commune de Beauvechain	1ere échevine	31.970,52 €
	Fondation rurale	Administratrice et membre du bureau	1.264,05 €
	SWDE	Membre du Comité d'exploitation et du comité exécutif	1.488,24 €

	CCATM	Membre	0 €
	Non rémunéré : ORES - Déléguée AG IPFBW - Déléguée AG InBW - Déléguée AG ETHIAS - Déléguée suppléante AG IMIO – Déléguée AG Culturalité en Hesbaye brabançonne – Déléguée AG Contrat de rivière Dyle-Gette Brabant wallon ASBL - Déléguée AG Union des Villes et Communes de Wallonie - Déléguée AG SWDE - Déléguée BRUTELE – Déléguée Maison de l'urbanisme – suppléante CLDR – Membre Comité de concertation Commune-CPAS - Membre Comité de négociation syndicale – Membre Conseil Consultatif de la Mobilité en BW - Membre Conseil Consultatif de l'Economie en BW - Observatrice		

3.4. Mandataires communaux représentant la commune au sein des différentes intercommunales, sociétés, associations et commissions - Législature 2018-2024

3.4.1. Délégués communaux aux assemblées générales

Centre Culturel de Beauvechain - C.C.B. asbl	DESERF Isabelle GOES Benjamin SCHELLEKENS Evelyne SMETS François VAN de CASTEELE Bruno VANDERHASSELT-KAYAERT Andrée LEMAIRE-NOËL Monique	MALOENS Danielle	07/01/2019 - 21/10/2019
ORES Assets	GILSON Freddy GOES Benjamin VANCATER Anne-Marie WIAUX Brigitte	DAL Antoine	18/02/2019
IPFBW	GILSON Freddy VAN de CASTEELE Bruno ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
In BW srl	GOES Benjamin NASSIRI Moustapha SCHELLEKENS Evelyne WIAUX Brigitte	COGELS Jérôme	18/02/2019

ISBW	DESERF Isabelle VANCATER Anne-Marie LEMAIRE-NOËL Monique ~~GYRE André~~ (remplacé par Julie SNAPPE)	DAL Antoine	18/02/2019 29/06/2020
IMIO	WIAUX Brigitte GOES Benjamin VAN DE CASTEELE Bruno SNAPPE Julie	COGELS Jérôme	18/02/2019
BRUTELE	~~FRIX Marie-José~~ (remplacée par Lionel ROUGET) NASSIRI Moustapha SMETS François WIAUX Brigitte	van OVERBEKE Mary	18/02/2019 27/05/2019
Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon	LEMAIRE-NOEL Monique		18/02/2019
Centre Culturel du Brabant wallon - C.C.B.W. asbl	GOES Benjamin VANSCHVENSTEEN Arnaud	/	18/02/2019
Contrat de rivière Dyle-Gette asbl - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	WIAUX Brigitte, effective VANCATER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces – Désignation d'un représentant communal effectif et d'un représentant communal suppléant aux assemblées générales	DESERF Isabelle, effective VANCATER Anne-Marie, suppléante		18/02/2019
Crédit Social du Brabant Wallon S.A. - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	LEMAIRE-NOEL Monique SMETS François		18/02/2019
C.R.I.B.W. asbl - Centre Régional d'Intégration du Brabant Wallon asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	~~GYRE André~~ (remplacé par Julie SNAPPE)		18/02/2019 29/06/2020
Culturalité en Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales et d'un représentant communal au Conseil d'Administration	GHIOT Carole (AG et CA) WIAUX Brigitte		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon - Désignation de trois représentants communaux aux assemblées générales	FRIX Marie-José SCHELLEKENS Evelyne	COGELS Jérôme	18/02/2019
ETHIAS - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	SCHELLEKENS Evelyne, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019
Maison du Conte et de la Littérature asbl - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales	GOES Benjamin		18/02/2019
Maison du Tourisme Hesbaye Brabançonne asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit GOES Benjamin	/	18/02/2019

O.T.W. (Opérateur de Transport de Wallonie) - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	ROUGET Lionel, effectif VAN de CASTEELE Bruno, suppléant		18/02/2019
Société wallonne des eaux (S.W.D.E.) - Désignation d'un représentant communal aux assemblées générales et au Conseil d'exploitation	WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Tennis Club de Beauvechain asbl - Désignation de deux représentants communaux aux assemblées générales	ROUGET Lionel LIESSE Laura		18/02/2019
TV Com asbl - Désignation d'un délégué communal aux assemblées générales	NASSIRI Moustapha		18/02/2019
Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW - Désignation d'un délégué communal effectif et d'un délégué communal suppléant aux assemblées générales	GHIOT Carole, effective WIAUX Brigitte, suppléante		18/02/2019

3.4.2. Administrateurs

Union des Villes et Communes de Wallonie - UVCW	ROUGET Lionel		18/02/2019
Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant wallon	Carole GHIOT		26/08/2019
Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau	Lionel ROUGET		12/10/2021

3.4.3. Commissions (représentations communales)

Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.)	GOES Benjamin ROUGET Lionel LEMAIRE-NOËL Monique SMETS François NASSIRI Moustapha	~~KOENRAAD Lannoye~~ (remplacé par ROBINSON Quentin)	18/02/2019 25/01/2021
CCATM – Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire	NASSIRI Moustapha Marie-Thérèse SCHAYES	Brigitte WIAUX Michel SPIRLET	29/04/2019
CLDR – Commission Locale de Développement Rural	GHIOT Carole ROUGET Lionel NASSIRI Moustapha LEMAIRE-NOËL Monique SNAPS Claude	DESERF Isabelle SCHELLEKENS Evelyne Benjamin GOES Freddy GILSON van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Comité de concertation Commune-CPAS	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte		18/02/2019

Comité de concertation et de négociation syndicale	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit ROUGET Lionel WIAUX Brigitte	/	18/02/2019
Commission Communale de l'Accueil - Désignation de deux membres du Conseil communal	DESERF Isabelle, Présidente, membre de droit VANCATER Anne-Marie, effective LEMAIRE-NOËL Monique, suppléante	van OVERBEKE Mary, effective DAL Antoine, suppléant	18/02/2019
Commission paritaire locale de l'enseignement communal (COPALOC) - Désignation des six membres du pouvoir organisateur	DESERF Isabelle, Echevine, membre de droit GHIOT Carole LEMAIRE-NOËL Monique VANCATER Anne-Marie SMETS François	van OVERBEKE Mary	18/02/2019
Collège de police	Carole GHIOT, Bourgmestre, membre de droit		
Conseil de Police	COGELS Jérôme FRIX Marie-José NASSIRI Moustapha	EVRARD Eric VAN de CASTEELE Bruno SCHELLEKENS Evelyne	03/12/2018
Conseil de participation	DESERF Isabelle, Echevine, Présidente ROUGET Lionel	GHIOT Carole GOES Benjamin	26/08/2019
Logement - Gestion des logements moyens intergénérationnels - Comité d'attribution - Désignation de deux mandataires communaux	GHIOT Carole, Bourgmestre, membre de droit NASSIRI Moustapha		18/02/2019
Trophée du Mérite Culturel de la Commune - Désignation de cinq mandataires communaux membres du jury	GOES Benjamin, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy SCHELLEKENS Evelyne	SNAPS Claude	18/02/2019
Trophée du Mérite Sportif de la Commune - Désignation de six mandataires communaux membres du jury	ROUGET Lionel, Echevin, membre de droit DESERF Isabelle GILSON Freddy NASSIRI Moustapha SMETS François	DAL Antoine	18/02/2019

4. PARTICIPATION CITOYENNE

4.1. Commission Paritaire Locale (CO.PA.LOC)

Délibération du Conseil communal du 27 juin 1995 décidant de marquer son accord de principe pour la mise en place d'une Commission Paritaire Locale (COPALOC).

Délibération du Conseil communal du 2 octobre 1995 approuvant le règlement d'ordre intérieur de la Commission Paritaire Locale.

Délibération du Conseil communal du 18 février 2019 désignant les six membres du pouvoir organisateur communal de la Commission Paritaire Locale.

Nombre de réunions : 2020 : 3

4.1.1. Composition

Autorités communales (Conseil communal du 18.02.2019)	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	
Carole GHIOT, Bourgmestre	
Monique LEMAIRE-NOEL, Conseillère communale	
Anne-Marie VANCASTER, Conseillère communale	
François SMETS, Conseiller communal	
Mary van OVERBEKE, Conseillère communale	
Direction d'école	
Madame Véronique PEE	
Organisations syndicales	
S.L.F.P.	Fabian DIELS
	Christel HAENEN
	Alain RIGUELLE
	Christine PAUWELS
C.G.S.P.	Monique SIMON
	Jean-Yves THIBAUT
	Céline DE VOS
C.S.C.-Enseignement	Emilie HANSENNE
	Bénédicte ZICOT

4.2. Conseil de Participation

Nombre de réunions en 2020 : 3

4.2.1. Composition

EFFECTIFS	SUPPLEANTS
Membres de droit	
Isabelle DESERF, Echevine-Présidente	Carole GHIOT, Présidente
Lionel ROUGET, Echevin	Benjamin GOES, Echevin
Véronique PEE, Directrice d'école	Alain RIGUELLE, Enseignant
Membres élus représentants du personnel enseignant	
Rebecca KEYMER	Audrey BECQUEVORT
Laura DALCQ	Joan DRAYE

Alain RIGUELLE	Wivine STIENLET
Membres élus représentants des parents	
Arkady D'ARIAN	Elise CLAUS
Karen DAUWE	Ivy COLMANT
A pourvoir	A pourvoir
Représentants de l'Environnement social	
Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS	Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente du CPAS
Représentants de l'Environnement culturel	
Marie-Odile DUPUIS, Directrice artistique du Théâtre des 4 Mains	Benoit de LEU, Directeur artistique du Théâtre des 4 Mains
Aurélien HENNEBEL, membre du Centre Culturel de Beauvechain	Virginie JANSSENS, membre du Culturel de Beauvechain

4.3. Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité - C.C.A.T.M.

4.3.1. Composition

Présidence		
MAUEN	Olivier	Président de la CCATM
Représentants quart communal		
Majorité		
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
WIAUX	Brigitte	Echevine / Suppléante
Minorité		
SCHAYES	Marie-Thérèse	Membre CCATM / Effectif
SPIRLET	Michel	Membre CCATM / Suppléant
Membres hors quart communal		
MOULAERT	Christine	Membre CCATM / Effectif
PERENECEHELE	Claudio	Membre CCATM / Suppléant
WYNANTS	Marc-Antoine	Membre CCATM / Suppléant
HERGOT	Yves	Membre CCATM / Effectif
UYTTERS	Christian	Membre CCATM / Suppléant

MICHAUX	Grégoire	Membre CCATM / Suppléant
SCHREUR	Bernard	Membre CCATM / Effectif
MOUREAU	Jean-Christophe	Membre CCATM / Suppléant
CLOOS	Didier	Membre CCATM / Suppléant
ROSSITTO	Sébastien	Membre CCATM / Suppléant
GODEFROID	Mireille	Membre CCATM / Effectif
TITS	André	Membre CCATM / Suppléant
RIGAUX	José	Membre CCATM / Suppléant
LECLUSE	Jean-Luc	Membre CCATM / Suppléant
GROSJEAN	Cyril	Membre CCATM / Effectif
TYLLEMAN	Christian	Membre CCATM / Suppléant
HEYNEMAN	Frédéric	Membre CCATM / Suppléant
BABUT DU MARES	Yves	Membre CCATM / Suppléant
BOESMANS	Eric	Membre CCATM / Effectif
SERVAYE	Nadia	Membre CCATM / Suppléant
VANCASTER	Julien	Membre CCATM / Suppléant
NANNETTI	Jean-Marie	Membre CCATM / Suppléant
Membres de droit avec voix consultative		
GHIOT	Carole	Bourgmestre
ROUGET	Lionel	Echevin
HAY	Myriam	Chef des Services Techniques

4.3.2. Réunions

- le 04 février 2020
- le 03 juin 2020
- le 14 octobre 2020
- le 28 octobre 2020
- 20 avril 2021
- 11 mai 2021

4.4. Commission Locale de Développement rural

4.4.1. Composition

Présidence		
WIAUX	Brigitte	Echevine
Représentants du Conseil communal		
<i>Majorité</i>		
GHIOT	Carole	Bourgmestre / Effectif
DESERF	Isabelle	Echevine / Suppléante
NASSIRI	Moustapha	Conseiller communal / Effectif
GOES	Benjamin	Echevin / Suppléant
ROUGET	Lionel	Echevin / Effectif
SHELLEKENS	Evelyne	Conseillère communale / Suppléant
LEMAIRE	Monique	Présidente du CPAS / Effectif
GILSON	Freddy	Conseiller communal / Suppléant
<i>Minorité</i>		
SNAPS	Claude	Conseiller communal / Effectif
VAN OVERBEKE	Mary	Conseillère communale / Suppléant
Membres hors quart communal		
<i>Beauvechain centre</i>		
ROUGET	Stéphane	Membre CLDR / Effectif
DU BOIS DE VROYLANDE	Marie-Claire	Membre CLDR / Effectif
MACAU	Jules	Membre CLDR / Effectif
<i>La Bruyère</i>		
HANSET	Roland	Membre CLDR / Effectif
FRIX	Caroline	Membre CLDR / Effectif

L'Ecluse		
KELEMAN	Freddy	Membre CLDR / Effectif
Hamme-Mille		
CHERPION	Viviane	Membre CLDR / Effectif
CUVELIER	Léon	Membre CLDR / Suppléant
PROGNEAUX	Delphine	Membre CLDR / Effectif
AGUILAR CORNEJO	Nancy	Membre CLDR / Suppléant
LECLUSE-LAHAYE	Chantale	Conseillère CPAS / Effectif
VANDER BRACHT	Thomas	Membre CLDR / Effectif
Mille		
DE LICHTERVELDE	Antoinette	Membre CLDR / Effectif
Nodebais		
RUELLE	Laurence	Membre CLDR / Effectif
SULON	Jean-Pierre	Membre CLDR / Effectif
Tourinnes-la-Grosse		
BREL	Jonathan	Membre CLDR / Effectif
HENNEBEL	Serge	Membre CLDR / Effectif
TAYMANS	Julien	Membre CLDR / Effectif

4.4.2. Réunions

- le 27 février 2020
- le 2 juillet 2020
- le 26 novembre 2020
- 23 mars 2021
- 23 juin 2021
- 12 octobre 2021 (visite de terrain)

4.5. Commission Communale de l'Accueil

La Commission Communale de l'Accueil est un lieu de rencontre, de concertation, d'échange et de coordination en ce qui concerne l'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans durant leur Temps Libre. Selon les prescrits de l'ONE, cette Commission est composée de membres de différentes composantes et suite aux élections communales d'octobre 2018, la Commission Communale de l'Accueil a dû être renouvelée.

Composition de la CCA 2019-2024 :

Composante n°1 - les représentant(e)s du conseil communal :

<i>- Membre du Collège des Bourgmestre et Echevins ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	
Effectif : Isabelle DESERF, Echevine de l'enseignement, l'Enfance, la Jeunesse et le Bien-Être	Suppléant : Benjamin GOES, Echevin de la Culture, l'Associatif, l'Economie, les Transitions numérique et énergétique
<i>- Représentant(e)s désigné(e)s par les conseillers communaux :</i>	
Effectifs : Anne-Marie VANCATER, Présidente du Conseil Mary VAN OVERBEKE, Conseillère communale	Suppléants : Monique LEMAIRE-NOËL, Conseillère communale Antoine DAL, Conseiller communal

Composante n°2 - les représentant(e)s des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

<i>- <u>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Véronique PEE, Directrice f.f. de l'école communale	Suppléant : Alain RIGUELLE, instituteur, école communale
<i>- <u>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Orianne RENAULT, Directrice école Caritas	Suppléant : Françoise PLOUVIER, Directrice école Saint Charles
<i>- <u>Organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :</i>	
Effectif : Bernard KEMPINAIRE, Directeur de l'école fondamentale de la Communauté française	Suppléant : Maryse RENIER, employée école fondamentale de la Communauté française

Composante n°3 - les représentant(e)s des personnes confiant leurs enfants :

a) les associations de parents représentées aux Conseils de participation des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française qui dispensent un enseignement fondamental sur le territoire de la commune :	
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement officiel subventionné</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Robin FROONINCKX, Président AP école communale implantation de La Bruyère	Suppléant : Laetitia COCQUYT, membre de l'AP de La Bruyère
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement libre subventionné de caractère confessionnel</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Julie HUBERMONT, présidente AP école Caritas	Suppléant : Alexandra VOET, membre AP école Caritas
- un(e) représentant(e) d'association de parents de <u>l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</u> dispensant un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :	
Effectif : Sophie VERMEIREN, co-présidente AP école fondamentale autonome de la Communauté française	Suppléant : Frédéric HEYNEMAN, co-président AP école fondamentale autonome de la Communauté française

Composante n°4 - les représentant(e)s des opérateurs de l'accueil oeuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'O.N.E. sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre de représentants des établissements scolaires, organisés, ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune :

Effectifs : Céline DEDECKER, ISBW Bruno VANDERCAPPEL, Educ&Sport Grégory DELONGUEVILLE, Promosport	Suppléants : Mathilde PETIT, ISBW Maïté GODEAU, Educ&Sport Coralie TOURNEMENNE, Promosport
---	---

Composante n°5 - les représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu des dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Effectifs : Bernard TAMIGNEAU, Judo Club TORI Magali BLOCK, Mes Petits Papiers Naïla CHIBOUB, Little Kids	Suppléants : Evelyne SCHELLEKENS, Evi'Dance Béatrice PAQUET, SC Beauvechain Jean-Pierre BRIKE, SC Beauvechain
--	--

Nombre de réunions en 2020 : 3 (20 janvier, 2 juin, 10 septembre).

Nombre de réunions en 2021 : 2 (3 juin et 25 novembre).

4.6. Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) a été mis en place en septembre 2019. Depuis novembre 2020, 2 séances ont été organisées (le 7.06.21 et le 19.10.21)

BLADT	Marie-Paule	Membre CCCA
CLERENS	Mark	Membre CCCA
DANSE	Etienne	Membre CCCA
DECLEVE	Béatrice	Membre CCCA
EVARD	Raymond	Membre CCCA
FRIX	Claude	Membre CCCA
HENRY-GOES	Lucette	Membre CCCA
HUBERT	Patricia	Membre CCCA
JACQUET DE HAVESKERCKE	Sylviane	Membre CCCA
MANDY	Marie-Paule	Membre suppléante CCCA
NINANNE	Pascale	Membre CCCA
VAN REYN	Jacqueline	Membre CCCA
VANDENBERGH	Laurent	Membre CCCA
VANDERWEGEN	Marcelle	Membre CCCA

4.7. Commissions agricole communale de constat de dégâts aux cultures (Collège communal du 18 décembre 2018)

Représentants de la Bourgmestre	Experts-agriculteurs ou experts en matière agricole ou horticole désignés par l'Ingénieur agronome de la DGARNE (SPW)	Experts-agriculteurs désignés par le collège communal
Brigitte WIAUX Echevine de l'agriculture	Eric FRIX	Marc STRUELENS
Christophe SNAPPE	Joseph VANCATER	Suppléants: Guido VERMEULEN Jean-Pierre VANDERWEGEN Eric BOESMANS Luc STROO

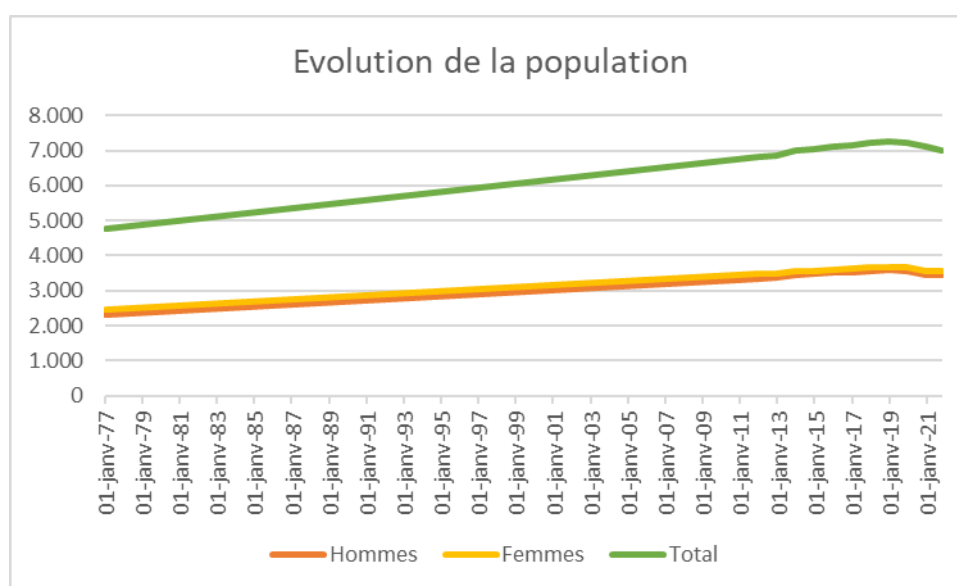
5. POPULATION - ETAT CIVIL

Responsable du service : Mélanie Logist – 010 86 83 19 – etatscivil@beauvechain.be

5.1. Aperçu statistique

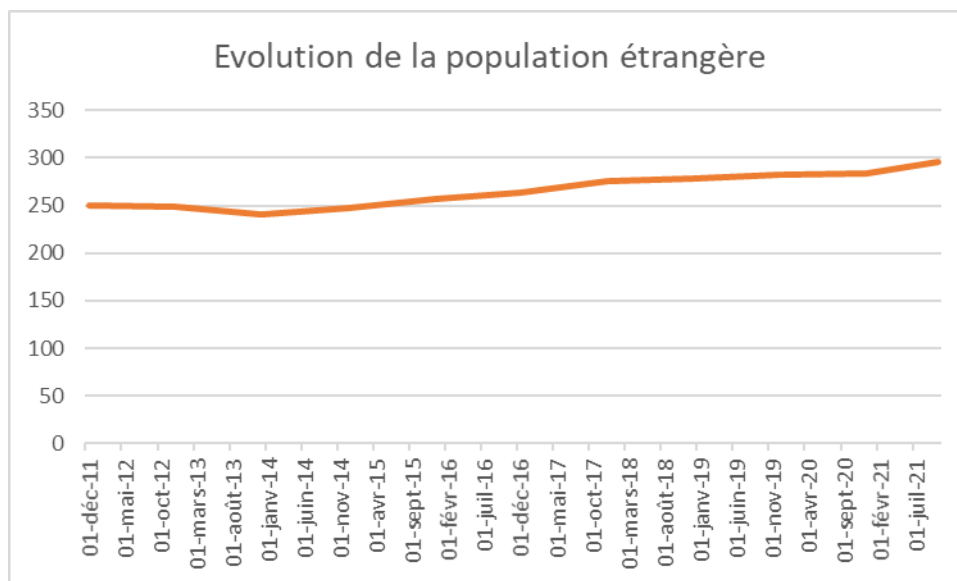
5.1.1. Population

Population totale au 31 octobre 2021 : 7018 citoyens dont 3460 hommes et 3558 femmes.
Ci-dessous, évolution de la population depuis le 1^{er} janvier 1977.



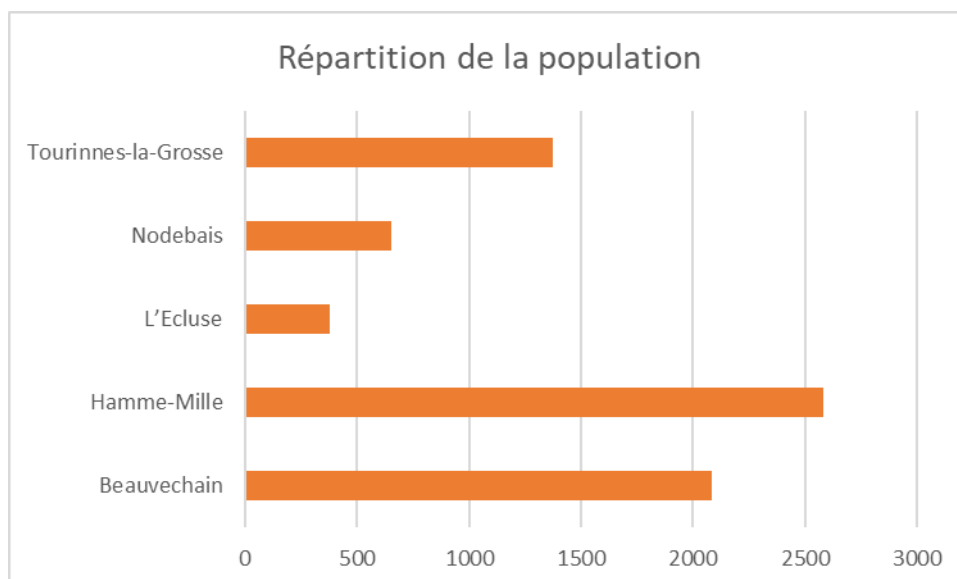
	Hommes	Femmes	Total	Densité par Km2
01 janvier 1977	2.301	2.451	4.752	123
31 décembre 2011	3.353	3.473	6.826	177
31 décembre 2012	3.378	3.490	6.868	178
31 décembre 2013	3.441	3.550	6.991	181
31 décembre 2014	3.474	3.557	7.031	182
31 décembre 2015	3.512	3.603	7.115	184
31 décembre 2016	3.526	3.626	7.152	185
31 décembre 2017	3.564	3.656	7.220	187
31 décembre 2018	3.584	3.657	7.241	187
31 décembre 2019	3.568	3.669	7.237	187
31 décembre 2020	3.446	3.546	7.102	187
31 octobre 2021	3.460	3.558	7.018	187

Population étrangère au 31 octobre 2021 : 296



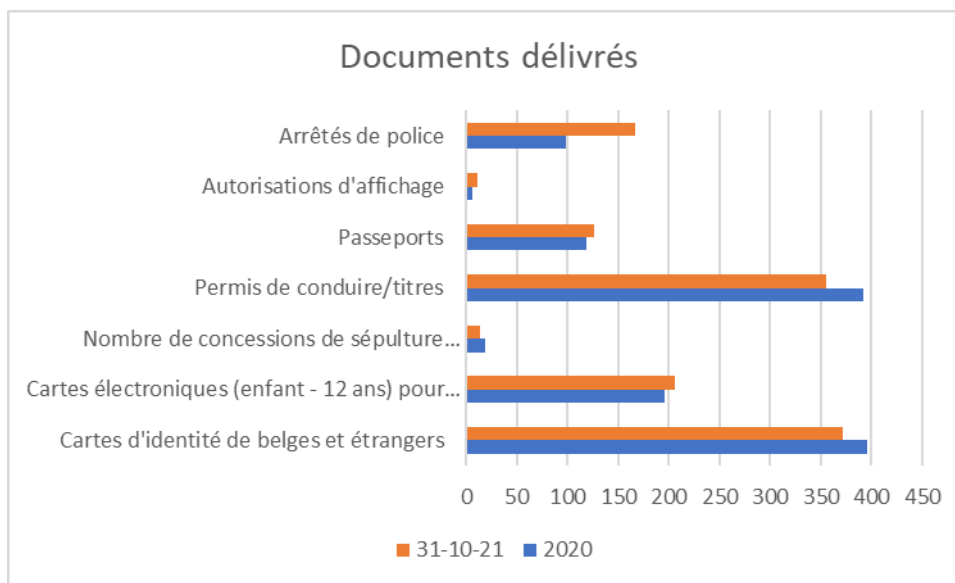
Etrangers	Total
31 décembre 2011	250
31 décembre 2012	249
31 décembre 2013	241
31 décembre 2014	247
31 décembre 2015	257
31 décembre 2016	263
31 décembre 2017	275
31 décembre 2018	278
31 décembre 2019	282
31 décembre 2020	284
31 octobre 2021	296

Répartition de la population par section (sans la population étrangère) :



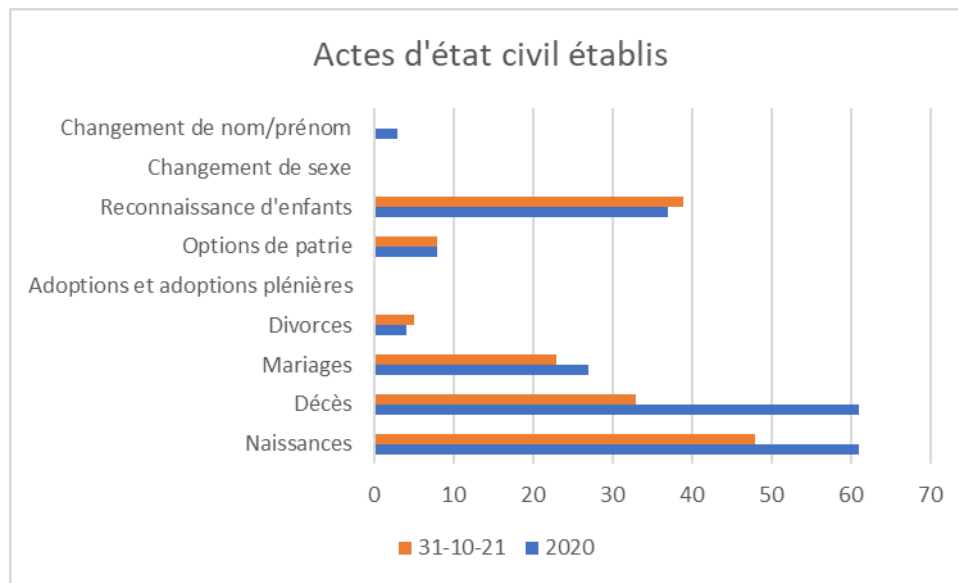
Section	Total
Beauvechain	2083
Hamme-Mille	2583
L'Ecluse	379
Nodebais	655
Tourinnes-la-Grosse	1372

5.1.2. Documents délivrés



	2020	31/10/2021
Cartes d'identité de belges et étrangers	396	372
Cartes électroniques (enfant - 12 ans) pour voyage à l'étranger	196	206
Nombre de concessions de sépulture accordées	19	13
Permis de conduire/titres	392	355
Passeports	118	126
Autorisations d'affichage	6	11
Arrêtés de police	98	167

5.2. Etat civil



	2020	31/10/2021
Naissances	61	48
Décès	61	33
Mariages	27	23
Divorces	4	5
Adoptions et adoptions plénières	0	0
Options de patrie	8	8
Reconnaissance d'enfants	37	39
Changement de sexe	0	0
Changement de nom/prénom	3	0

5.3. Jubilaires

	2020	2021
Noces de platine (70 ans)	-	2
Noces de brillant (65 ans)	2	3
Noces de diamant (60 ans)	8	3
Noces d'or (50 ans)	18	23

5.4. Primes communales de naissance

Règlement adopté par le Conseil communal du 25.03.2019.	2020	31/10/2021
Montant total	2.500,00	1.450,00

5.5. Corps Electoral

Révision de la liste électorale au 1^{er} août 2018 pour les élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 : 5.399 électeurs.

- Electeurs belges : 5.286
- Electeurs étrangers membres de l'Union Européenne : 101
- Electeurs étrangers non membres de l'Union Européenne : 12

5.6. Jurés d'assises

La révision de la liste des jurés d'assises a eu lieu en 2021.

Nombre d'inscrits en 2001 : 53

Nombre d'inscrits en 2005 : 45

Nombre d'inscrits en 2009 : 40

Nombre d'inscrits en 2013 : 54

Nombre d'inscrits en 2017 : 46

Nombre d'inscrits en 2021 : 54

5.7. Cimetières

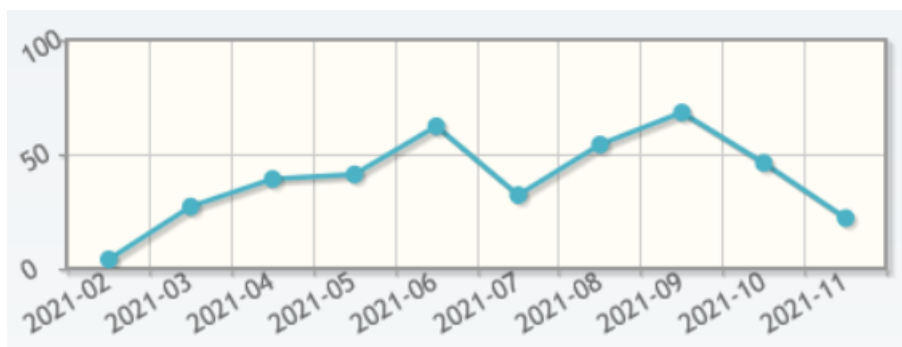
	2020	31/10/2021
Nombre de concessions de sépulture octroyées	19	13
Montant total des redevances relatives aux concessions octroyées	6.175,00 €	6.450,00 €

Le 31 mai 2021, le Conseil communal a adopté un nouveau règlement d'administration intérieure sur les funérailles et sépultures dans les cimetières.

Le 14 juin 2021, un règlement-redevance fixant le tarif des concessions de sépulture, la mise à disposition de caveaux, cavurnes et columbarium dans les cimetières communaux ainsi et un règlement-taxé sur les demandes d'inhumations, dispersions de cendres et mises en columbarium ont été adoptés en séance du Conseil communal. Ils portent sur les exercices 2021 à 2025.

5.8. E-Services

En février 2021, un nouvel e-guichet a été mis en ligne sur le site internet de la Commune. Entre le 1^{er} février et le 15 novembre 2021, 395 demandes en ligne ont été envoyées au Population : 335 demandes de certificat → Les documents les plus demandés : extrait de casier judiciaire (134), composition de ménage (129) et certificat de résidence (50). Etat civil : 60 demandes d'actes d'état civil → Les documents les plus demandés : acte de naissance (36), acte de mariage (21).



6. SERVICES COMMUNAUX

Service du personnel – Lionel Vanderweyden, agent administratif – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be

6.1. Cadre (composition de l'effectif)

	2020	31/10/2021
Employés	40	44
Ouvriers	28	30
Total	68	74
Définitifs	12	12
Personnel contractuel subventionné	41	40
Personnel contractuel	15	22
Temps plein	46	48
Temps partiel	22	26
Hommes	33	33
Femmes	35	41

6.2. Mouvements

Départs		
Maxime STREEL	Gardien de la paix- constatateur	Démission volontaire avec prestation d'un préavis de 6 semaines jusqu'au 26 février 2021
Delphine COLSON	Puéricultrice APE	Démission volontaire avec un préavis de 7 jours jusqu'au 03 janvier 2021
Olivier de HALLEUX	Chef de projet PCS	Démission volontaire avec un préavis de 4 semaines jusqu'au 25 février 2021
Agnieszka ZDUNIUK	Ouvrière polyvalente dans les écoles communales E2 à mi-temps	Fin de contrat au 30 juin 2021 (pas de prolongation CDD)
Annabelle DUMONT	Coordinatrice ATL à ¾ temps	Fin du contrat au 02/11/2020
René HANQUET	Ouvrier APE D2	Démission volontaire au 30 avril 2021 pour admission à la pension de retraite
Camille NAGY	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 29 janvier 2021 et fin le 1 ^{er} février 2021 (remplacement d'Aurélié PEIGNOIS)
Camille NAGY	Accueillante extrascolaire 12h/semaine	Entrée en service le 02 février 2021 et fin le 04 février 2021 (remplacement Tamara RENTMEESTERS)
Camille NAGY	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 1 ^{er} mars 2021 et fin le 31 mars 2021 (remplacement congé parental 1 mois complet d'Aurélié PEIGNOIS)
Camille NAGY	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 1 ^{er} juin 2021 et fin le 30 juin 2021 (remplacement congé parental 1 mois complet d'Aurélié PEIGNOIS)
Xavier COLLARD	Ouvrier APE E2	Entré en service le 16 juin 2021 et fin le 31 juillet 2021 (remplacement de Benjamin CASCIATO)

Bryan DESMETH	Ouvrier APE E2	Entré en service le 13 juillet 2021 et fin le 31 août 2021 (remplacement Avni UKA)
Grégory PICCARELLE	Ouvrier APE E2	Entré en service le 06 octobre 2021 et fin le 31 décembre 2021
Lucas GODEAU	Ouvrier APE E2	Entré en service le 1 ^{er} juillet 2021 et fin le 31 août 2021
Véronique VAN SANTE	Technicienne de surface APE à mi-temps	Entrée en service le 07 juin 2021 et fin le 30 juin 2021 (remplacement Tamara RENTMEESTERS)
Katy FASOEL	Accueillante extrascolaire APE à 20h/semaine	Entrée en service le 28 septembre 2021 et fin le 18 octobre 2021 (remplacement Camille NAGY)
Katy FASOEL	Accueillante extrascolaire APE à mi-temps	Entrée en service le 20 octobre 2021 et fin le 29 octobre 2021 (remplacement Katty FOURNIRET)
Katy FASOEL	Accueillante extrascolaire APE à mi-temps	Entrée en service le 26 octobre 2021 et fin le 29 octobre 2021 (remplacement Céline MOLITOR)
Harmonie LENGELE	Puéricultrice APE à mi-temps	Entrée en service le 05 janvier 2021 et fin le 08 janvier 2021 (remplacement Delphine COLSON)
Entrées en fonction		
Alexandra CHAIDRON	Indicateur-expert APE	Rupture commun accord indicateur expert au 30 juin 2021 et désignation CATU au 1 ^{er} juillet 2021
Annabelle DUMONT	Directrice de la crèche à ¾ temps	Rupture commun accord Coordinatrice ATL au 02 novembre 2021 et désignation directrice de la crèche au 03 novembre 2021

Annabelle DUMONT	Coordinatrice ATL à ¼ temps	Entrée en service le 03 novembre 2021 et fin le 31 décembre 2021
Péroline MARECHAL	Gardiennne de la paix-constatateur	Entrée en service le 1 ^{er} avril 2021 pour une durée déterminée de 6 mois – prolongation en CDD de 3 mois au 1 ^{er} octobre 2021
Larissa DELLA FAILLE	Cheffe de projet PCS	Entrée en service le 19 avril 2021 pour une durée déterminée de 6 mois – prolongation en CDI à partir du 19 octobre 2021
Stéphanie GALVAN	Responsable du Service Travaux	Entrée en service le 1 ^{er} juillet 2021 pour une durée déterminée de 6 mois
Marie-Christine SZABO	Technicienne de surface APE à mi-temps	Prolongation CDI au 04 octobre 2021
Tamara RENTMEESTERS	Technicienne de surface APE 26h/semaine	Prolongation CDI au 1 ^{er} mars 2021
Isabelle LAMER	Technicienne de surface APE 23h/semaine	Prolongation CDI au 1 ^{er} janvier 2021
Robert DEVOS	Ouvrier APE E2 à mi-temps	Prolongation CDI au 05 avril 2021
Danny DUQUET	Ouvrier APE E2	Prolongation CDI au 1 ^{er} avril 2021
Walter LADRIERE	Ouvrier APE E2 à mi-temps	Prolongation CDI au 1 ^{er} avril 2021
Robert DEVOS	Ouvrier APE E2 à mi-temps	Augmentation du temps de travail à temps plein au 04 mai 2021
Jennifer VAN BOCHOVE	Coordinatrice ATL	Entrée en service le 04 janvier 2021 pour une durée déterminée de 6 mois – prolongation en CDI au 04 juillet 2021
Véronique VAN SANTE	Technicienne de surface E2 à mi-temps	Entrée en service le 07 juillet 2021 pour une durée déterminée de 6 mois
Vanessa TIRCHER	Aide administrative à la direction d'école à mi-temps D4	Prolongation en CDI au 1 ^{er} mars 2021

Caroline LIZIN	Agent administratif B1 au service Urbanisme	Prolongation en CDI au 10 février 2021
Justin EVRARD	Ouvrier E2 à mi-temps	- Prolongation CDD 3 mois au 12 janvier 2021 - Prolongation CDD 6 mois au 12 avril 2021 - Prolongation CDI au 12 octobre 2021
Justin EVRARD	Ouvrier E2 à mi-temps	Entré en service le 12 octobre 2021 et fin le 31 décembre 2021
Camille NAGY	Accueillante extrascolaire APE 20h/semaine	Entrée en service le 02 septembre 2021 (remplacement Aurélie PEIGNOIS en interruption de carrière complète d'un an)
Chantale MERCKX	Accueillante extrascolaire D4 12h/semaine	Entrée en service le 1 ^{er} septembre 2021 jusqu'au 24 décembre 2021
Tessy MAET	Chargée en communication	Entrée en service le 11 octobre 2021 (remplacement de Stéphanie JACQUES en congé de maternité)
Priscila LOGELAIN	Puéricultrice APE à mi-temps	Entrée en service le 19 janvier 2021 et fin de contrat le 31 août 2021
Delphine DEVESTER	Technicienne de surface E2 26h/semaine	Entrée en service le 1 ^{er} septembre 2021 (remplacement de Tamara RENTMEESTERS en congé de maternité)
<i>Evolutions de carrière</i>		
Joël COOSEMANS	Ouvrier APE	Passage de l'échelle E2 à l'échelle E3 au 1 ^{er} janvier 2021
Daniel HANQUET	Ouvrier APE	Passage de l'échelle E2 à l'échelle E3 au 1 ^{er} janvier 2021

Anthony HUBEAUX	Ouvrier APE	Passage de l'échelle E2 à l'échelle E3 au 1 ^{er} janvier 2021
Pascal TOLLET	Ouvrier APE	Passage de l'échelle D2 à l'échelle D3 au 1 ^{er} janvier 2021
Amandine DEHUT	Puéricultrice APE	Passage de l'échelle D2 à l'échelle D3 avec effet au 1 ^{er} décembre 2017
Stéphanie JACQUES	Chargée en communication	Passage de l'échelle B1 à l'échelle B2 au 1 ^{er} mars 2021
Divers		
Anthony HUBEAUX	Ouvrier APE E2	Désignation en qualité de chef d'équipe du service Espaces verts pour une durée de 6 mois à partir du 1 ^{er} décembre 2020
Mathieu GASPART	Responsable du service Travaux	Désignation au 1 ^{er} janvier 2021 2020 avec octroi d'une allocation pour fonction supérieure pour une durée de 6 mois – prolongation de 6 mois au 1 ^{er} juillet 2021
Manon STORDEUR	Agent constatateur des infractions environnementales	Convention de mise à disposition à mi-temps avec la commune d'Hélécine du 06 janvier 2020 au 31 décembre 2021
Vincent BULTEAU	Conseiller en Environnement	Promotion à titre définitif d'un gradué spécifique B4
Linda KNAEPEN	Cheffe des services administratifs et aux citoyens	Promotion à titre définitif d'une cheffe de service A1 au 24 janvier 2021
Mathieu BERTRAND	Chef de projet pour la MMC	Réduction du temps de travail à 1/5 ^e temps à partir du 11 février 2021

6.3. Formations

	2020	31/10/2021
Ouvriers	0	45 €
Employés	2.128,68 €	8.230,66
Crèche	1.172,67 €	2.952,54 €

6.4. Comité de Négociation Syndicale

Représentants des organisations syndicales	
C.G.S.P.	Joëlle THYSSAEN, déléguée effective
C.S.C. services publics	Véronique SABEL, secrétaire régionale
S.L.F.P.	François ROOSENS, mandataire permanent
Représentants de l'autorité	
Président	Carole GHIOT, Bourgmestre
Vice-Président	Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS
Membres	Brigitte WIAUX, 1 ^{ère} Echevine
	Lionel ROUGET, Echevin
	Eric EVRARD, Conseiller du CPAS
	Chantale LECLUSE, Conseillère du CPAS
Secrétaire technicien	Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale
Technicien	Catherine WAYS, Directrice générale du CPAS

7. ACCUEIL TEMPS LIBRE

Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

Le décret Accueil Temps Libre confie aux communes qui signent une convention avec l'ONE, la mission de coordonner l'offre d'accueil des enfants de 2.5 à 12 ans sur son territoire durant le temps que l'enfant passe en dehors du temps scolaire et du temps familial c'est-à-dire avant et après l'école, les mercredis après-midi, durant les week-ends et les congés scolaires.

7.1. Coordination ATL (Accueil Temps Libre)

En 2010, la Commune de Beauvechain et L'ONE ont signé une convention qui précise les droits et obligations de chacune des parties concernant cette coordination, et plus particulièrement à l'égard du coordinateur ATL.

Le 14 octobre 2013, entrée en fonction de Madame Annabelle Dumont.

Délibération du Collège communal du 22 décembre 2020 engageant Madame Jennifer van Bochove en qualité de coordinatrice des politiques « temps libres, enfance, jeunesse et sports », B1 sous contrat à temps plein à durée déterminée de 6 mois, suivi d'un contrat à durée indéterminée depuis le 3 juillet 2021.

Subsides perçus de l'ONE pour cette coordination :

Période	Du 1 ^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020	Du 1 ^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
Subvention	25.577,00 €	25.808,00 €

7.2. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

Convention de collaboration ISBW - Exercice 2021

Délibération du Conseil communal du 14 décembre 2020, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour l'exercice 2021 ayant pour objectif l'accueil extrascolaire dans les deux implantations de l'école communale de Beauvechain (Tourinnes-la-Grosse et La Bruyère) des enfants de 2,5 ans jusqu'à la fin de leur scolarité dans l'enseignement fondamental durant l'année scolaire (en dehors des heures scolaires) et durant les périodes de vacances (carnaval, printemps, 3 semaines en été, automne et hiver).

Participation financière de la Commune :

2019 : 49595,94 euros

2020 : 50314,88 euros

2021 : 46862,18 euros

7.3. Etat des lieux et programme CLE 2021-2025

Un programme CLE c'est quoi ?

Un programme CLE – coordination locale pour l'enfance – est un programme coordonné de l'accueil de l'enfance, mis en œuvre sous l'égide de la commune, concerté au niveau local. Il vise le développement des initiatives existantes et, en fonction des moyens, la création de nouvelles initiatives qui rencontrent les besoins révélés par **l'état des lieux**.

Il doit obtenir l'agrément de l'ONE.

Les activités du programme CLE concernent tous les enfants de 2,5 à 12 ans accueillis dans le cadre de leur temps libre, avec une priorité tant pour les enfants domiciliés sur Beauvechain que pour ceux qui fréquentent un établissement scolaire établi sur la commune.

Le programme CLE couvre, en fonction des besoins, une ou plusieurs des périodes suivantes :

- le temps avant et après l'école
- le mercredi après-midi
- le week-end
- les congés scolaires

Un programme CLE est élaboré pour une période de 5 ans.

Le programme CLE 2016-2020 de Beauvechain était valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Le 1^{er} janvier 2020, le processus de renouvellement du programme CLE a donc été relancé, en commençant par l'état des lieux de l'offre d'accueil sur l'entité, à confronter à l'analyse des besoins des différentes parties prenantes.

7.3.1. Résumé de la manière dont l'état des lieux 2020 a été réalisé

La coordinatrice ATL a créé des outils afin de récolter les avis des enfants, des familles et des responsables d'associations ou clubs à propos de l'offre d'accueil extrascolaire sur l'entité de Beauvechain, et les a soumis aux membres de la CCA en séance du 20 janvier 2020, qui ont exprimé leurs remarques ou suggestions.

L'état des lieux a été réalisé sur base de ces questionnaires validés par la CCA et de rencontres :

- Les familles ont été consultées via le questionnaire Google Form qui leur a été envoyé par voie électronique avec la collaboration des directions des écoles, et qui était disponible sur le site internet de la commune pour les familles des enfants habitant Beauvechain mais scolarisés dans une autre commune.
- La coordinatrice ATL a rencontré les chefs de projet de chaque accueil extrascolaire de l'entité de Beauvechain, et ils ont été invités à répondre au questionnaire Google Form élaboré pour les opérateurs.
- La coordinatrice ATL s'est rendue dans toutes les écoles de l'entité (à l'exception de l'école maternelle Saint Charles où la rencontre a été annulée en raison du Covid-19, et n'a pas pu être reportée). Elle a procédé à des discussions de groupes avec les enfants et leur a également demandé de remplir le questionnaire construit à leur intention.
- L'ensemble des clubs sportifs et des associations qui proposent des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans ont été contactés (rencontres ou contacts par mail ou téléphone) et invités à exprimer leurs avis et besoins via le questionnaire Google Form créé pour eux.

L'état des lieux et l'analyse des besoins ont été présentés et approuvés en séance de CCA du 2 juin 2020.

Les objectifs prioritaires du programme CLE 2021-2025 ont été définis sur base des besoins identifiés lors de cet état des lieux.

7.3.2. Besoins des familles et objectifs prioritaires

Qualité de l'information : bien que plus de 85% des parents soient satisfaits du contenu de l'information diffusée, l'analyse de leurs réponses au questionnaire montre qu'ils n'ont pas toujours l'information correcte sur l'offre d'accueil sur le territoire.

L'objectif est donc de faciliter l'accès des parents à l'information correcte en la centralisant sur un support informatique avec moteur de recherche performant (par période pour les vacances). L'idée serait que les clubs et associations puissent alimenter le contenu du support informatique, non seulement avec les informations concernant leurs stages de vacances d'été, mais aussi leurs activités durant l'année.

Dans un premier temps, nous allons maintenir la brochure des stages d'été, et créer une brochure des activités de l'année (en prémisses à l'outil internet décrit ci-dessus, à développer).

Infrastructures d'accueil : les parents relèvent, dans plusieurs lieux d'accueil, des soucis de propreté (déchets, mégots), de salubrité (hygiène des sanitaires) et d'aménagement (parking, bruit). L'objectif serait d'identifier les opérateurs concernés et d'envisager avec eux des pistes de solutions concrètes.

Offre par tranche d'âge : les parents aimeraient toujours que l'offre d'activités et de stages soit plus diversifiée, mais ce manque de diversité est surtout évoqué (25%) pour les plus petits (2,5 – 5 ans). On pourrait essayer d'enrichir ou de diversifier l'offre pour cette tranche d'âge.

Au niveau des horaires et périodes de stages durant les vacances d'été, les parents soulignent surtout le manque de choix les 2 dernières semaines d'août (pas de plaines). En effet, les plaines étant organisées dans les locaux de l'école communale, celles-ci se terminent généralement autour du 20 août afin de permettre un nettoyage en profondeur des bâtiments, d'organiser les éventuels petits travaux d'entretien, et de permettre aux enseignants de réinvestir leurs classes. Afin de satisfaire les familles, l'objectif serait d'examiner les possibilités que des plaines à tarif démocratique soient organisées durant toutes les semaines des vacances d'été, ou de proposer une autre alternative pour les deux dernières semaines d'août.

7.3.3. Besoins des enfants et objectifs prioritaires

Au cours des discussions menées avec les enfants, et à l'analyse de leurs réponses aux questionnaires, les thématiques qu'ils citent le plus souvent sont :

Un manque au niveau de l'offre d'accueil et d'activités : dans les accueils extrascolaires, les enfants aimeraient avoir davantage de variété dans les activités ou animations proposées : les animateurs proposent généralement du sport, mais les enfants aimeraient aussi qu'on leur propose des activités artistiques et créatives. Ils demandent également une diversification des jeux mis à leur disposition pour les périodes de jeux libres (poupées, voitures, barbies, kaplas, légos, etc).

La qualité des infrastructures : dans certains lieux, des aménagements sont souhaités par les enfants, avec notamment la création d'un espace de repos. Dans les lieux où cet espace existe déjà, les enfants aimeraient que le calme y soit plus respecté.

La qualité de l'encadrement : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, les enfants souhaitent qu'un travail soit mis en place sur la notion de respect (entre enfants, entre enfants et adultes, et respect du matériel). Par exemple, les enfants préféreraient que les animateurs les obligent plus souvent à ranger correctement les jeux après leur utilisation, et que ce rangement soit réellement contrôlé par l'adulte car cela leur donnerait la garantie de trouver du matériel en ordre et en bon état la prochaine fois qu'ils voudraient y jouer. Et lorsque le matériel est vraiment défectueux, les enfants souhaiteraient généralement qu'il soit remplacé plus rapidement.

La question des goûters : dans certains lieux d'accueil extrascolaire, le goûter n'est pas organisé. Les parents savent qu'ils doivent le prévoir pour leur enfant mais cette situation est

compliquée à gérer pour certains enfants. Il arrive que les parents oublient et que certains enfants n'aient rien à manger. Et même si les parents leur ont fourni une collation pour l'accueil extrascolaire, il arrive que certains enfants l'aient déjà mangée avant le moment d'accueil extrascolaire. Dans ces 2 cas de figure, l'enfant se retrouve sans possibilité de goûter, ce qui est surtout compliqué en voyant les copains manger.

7.3.4. Besoins des opérateurs et objectifs prioritaires

L'analyse des réponses aux questionnaires des opérateurs montre que les thématiques les plus souvent évoquées sont :

Les problèmes d'infrastructures d'accueil : plusieurs clubs et associations ne disposent pas de locaux. Certains n'en ont pas du tout, d'autres pas assez, d'autres encore doivent louer une salle qui met financièrement à mal leur activité. Plusieurs clubs et associations aimeraient aussi disposer d'un espace de stockage pour leur matériel.

Cette difficulté dépasse largement le cadre de l'accueil temps libre. Des solutions structurelles sont à l'étude entre la commune et les clubs et associations concernés.

Certains chefs de projets et responsables d'associations évoquent des difficultés de gestion des ressources humaines (turn-over parfois important dans les équipes, remplacements compliqués à organiser car personnel insuffisant, lourdeur des démarches administratives, etc.) et, en lien avec ce point, des difficultés pour organiser la formation continue des animateurs, qui est pourtant obligatoire dans certains secteurs. Dans les petites structures, le remplacement d'un animateur sur le terrain lorsqu'il est en formation est quasiment impossible. Par ailleurs, les animateurs manquent parfois de motivation pour se rendre en formation.

Objectif : le service ATL pourrait organiser plus régulièrement des formations qui seraient proposées aux accueillants de tous les accueils extrascolaires. Cela ne résoudrait pas la problématique du remplacement des animateurs sur le terrain mais au moins, les chefs de projets ne devraient pas gérer les aspects administratifs liés à la formation elle-même. Il faudrait alors aussi que la commune y consacre un budget approprié.

Certains opérateurs sont en demande de créer davantage de synergies entre associations. L'objectif pourrait être ici d'organiser des rencontres entre associations qui sont partantes afin de développer des partenariats.

Enfin, deux directions d'école soulignent le fait qu'elles n'ont plus accès à la piscine pour leurs élèves. Elles demandent que des cours de natation soient proposés aux enfants dans le cadre de l'ATL. La priorité sera donnée aux autres objectifs ci-dessus, relevés lors de l'état des lieux (demandes des parents, des enfants et des opérateurs) mais cette demande sera également analysée.

7.3.5. Diagnostic global

- Types d'accueil à créer ou à renforcer dans la commune :
 - Plaines : renforcer l'offre les 15 derniers jours d'août.
 - Activités sportives, physiques et artistiques : pour les parents, il faudrait diversifier l'offre d'activités durant l'année et surtout durant les périodes de vacances. Pour les opérateurs, il s'agirait surtout de développer ou soutenir davantage l'offre existante.
 - Activités extérieures et relatives à l'environnement : il n'existe aucune offre en dehors des mouvements de jeunesse.
- Besoins relevés par la consultation et l'état des lieux, à rencontrer prioritairement :
 - Diversifier l'offre d'accueil.
 - Améliorer l'offre par tranche d'âge : proposer davantage d'activités pour les tous petits (2,5 à 5 ans) et pour les adolescents (plus de 12 ans).
 - Encadrement : les enfants demandent un travail sur la notion de respect (matériel et personnes).
 - Formation : certains lieux d'accueil extrascolaire arrivent difficilement à organiser la formation des accueillants et chef de projet.
 - Respect du bien-être de l'enfant : aménager des espaces de repos dans certains lieux d'accueil.
- Autres besoins à rencontrer :
 - Information aux parents.
 - Matériel : diversifier le matériel mis à la disposition des enfants dans les accueils extrascolaires.
 - Gestion administrative : la charge administrative est souvent lourde, tant pour les accueils extrascolaires que pour certaines associations.
 - Coordination et partenariats : plusieurs associations sont partantes pour développer davantage de partenariats.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Commission Communale de l'Accueil le 10 septembre 2020.

Approbation du programme CLE 2021-2025 en Conseil communal le 19 octobre 2020.

Envoi du programme CLE 2021-2025 à la commission d'agrément de l'ONE.

7.4. Rapport d'activités 2020-2021

Le rapport d'activités 2020-2021 a été présenté par la coordinatrice ATL lors de la CCA du 3 juin 2021, et a été approuvé par ses membres.

Délibération du collège communal du 22 juin 2021 décidant d'approuver le rapport d'activités 2020 – 2021.

7.5. Plan d'actions 2021-2022

Le plan d'actions 2021 – 2022 a été élaboré et approuvé en CCA en séance du 3 juin 2021. Ses objectifs sont les suivants :

- Sensibiliser les nouveaux opérateurs à l'obligation de déclarer leurs activités auprès de l'ONE
- Informer les opérateurs de la décision de l'ONE quant à l'agrément de leur AES et les accompagner dans le suivi si nécessaire.
- Rédiger, publier et diffuser la brochure reprenant les informations relatives aux stages organisés sur le territoire de la Commune durant les vacances de Toussaint/Noël Carnaval/Pâques et les vacances d'été 2021
- Organiser une formation à thème spécifique pour les accueillant(e)s de tous les lieux d'accueil extrascolaire
- Proposer une semaine de stage supplémentaire la dernière semaine complète des vacances d'été.
- Organiser une activité de sensibilisation « Respect et soin du matériel » dans tous les lieux d'accueil extrascolaire

Délibération du collège communal du 22 juin 2021 décidant d'approuver le Plan d'actions 2021-2022.

7.6. Activités réalisées en 2021

Remarque : en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid-19, de nombreuses activités ont dû être adaptées aux normes sanitaires en vigueur à chaque instant. De nombreuses activités prévues ont dû être suspendues ou adaptées durant cette année scolaire.

- Déclarations de garde : Les responsables de l' « Art du Temps Libre » et « Les Amis du Village » ont rentré leur déclaration de garde à l'ONE.
- Brochure des stages : Deux brochures ont été réalisées. L'une pour les vacances de Carnaval et Pâques. L'autre pour les vacances d'été. Elles ont été distribuées via les canaux habituels de communication de la commune (site de la commune, plateformes de communication des écoles de l'entité et version papier disponible au service population).
- Rencontre des chefs de projets afin de leur faire un feed-back dans la continuité de la réalisation du programme CLE.

7.7. Opération Place aux enfants

Délibération du collège communal du 29 juin 2021 décidant d'adhérer à l'opération « Place aux enfants 2021 » dans le respect des mesures sanitaires qui ont été imposées par le gouvernement.

Suite à la situation sanitaire, l'opération « Place aux Enfants » n'a pu être organisée en 2020.

	2019	2021
Date de l'opération	20 octobre	16 octobre
Nombre d'enfants inscrits	65	40
Nombre d'enfants qui ont participé	60	34
Nombre d'hôtes d'un jour visités (certains proposant plusieurs visites)	13	10
Nombre d'accompagnateurs bénévoles	10	9
Coût de l'opération	1.865,84 €	1424.01 €

8. COMMUNICATION ET EVENEMENTS

*Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 –
communication@beauvechain.be*

8.1. Application BetterStreet

Une convention portant sur la mise à disposition gratuite d'une application mobile et web pour assurer la gestion de l'espace et des bâtiments publics a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 13 juillet 2015. La convention couvre toute la période du marché.

L'application Betterstreet est principalement utilisée par le Service technique. Du côté des citoyens, dépôts sauvages, éclairage public, avaloirs, et espaces verts sont les signalements qui reviennent le plus régulièrement.

	2019	2020	31/10/2021
Utilisation interne	370	750	763
Signalements citoyens	127	149	183

8.2. Accueil des nouveaux habitants

Depuis 2014, la commune organise une matinée d'accueil pour les nouveaux habitants. Les éditions 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu en raison du contexte sanitaire.

8.3. Bulletin communal

En 2013, la commune a passé son premier marché pour la conception, la mise en page et l'impression d'un bulletin communal trimestriel de 16 pages.

Le marché en cours a été attribué à Uni-media éditions à Ans et couvre les années 2019 à 2021.

Le numéro 35 sera distribué fin décembre – début janvier.

Budget numéro 34

Graphisme et impression	2.250,60 €
Distribution	591,96 €

Un nouveau marché pour les années 2022-2023 a été lancé en séance du Collège communal du 12 octobre 2021 et sera attribué dans le courant du mois de décembre 2021.

8.4. Newsletter

En 2016, les autorités communales ont décidé de lancer le Newsletter « Vivre à Beauvechain ». Sur base d'un abonnement volontaire via le site Internet communal ou à l'accueil de l'Administration, les citoyens qui le désirent reçoivent les informations communales tous les 15 jours sous la forme d'un email. La première newsletter a été envoyée le 15 février 2016. Le nombre d'abonnés au 21 octobre 2021 est de 996 personnes.

8.5. Réseaux sociaux

Depuis le 18 février 2019, la Commune de Beauvechain est inscrite sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Instagram et Twitter.

Les publications sur la page Facebook sont soumises à l'approbation hebdomadaire du Collège. Au 21 octobre 2021, 2049 personnes sont abonnées aux publications de la page (519 de plus qu'en 2020). Les posts sont réguliers : un tous les deux jours.

	2019	2020	31/10/2021
Abonnés	886	1530	2049

Couverture de la Page Facebook en 2021 : 108267.

Il s'agit du nombre d'internautes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page communale, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

Les publications Instagram se font le plus souvent sous forme de photos suite ou en vue d'un événement précis.

8.6. Site internet communal

Depuis ce 5 février 2020, une toute nouvelle version du site de la commune de Beauvechain www.beauvechain.eu est en ligne ! Une mine d'informations pour les citoyens !

L'intercommunale Imio propose à une grande partie des communes wallonnes ce « modèle » de site internet, avec pour objectif l'uniformité des vitrines communales wallonnes, et la simplification d'utilisation.

Citoyens, touristes, aînés, journalistes, nouveaux habitants trouveront le contenu qui les intéresse grâce à de nouveaux outils de navigation. Le contenu reste globalement inchangé. Les informations ont été réorganisées en trois onglets : Ma commune, Loisirs et Economie.

La navigation se veut plus intuitive. Le citoyen a toujours la possibilité de voyager dans le menu principal ; seule différence, il peut désormais trouver tous les articles relatifs à une catégorie donnée en navigant à travers les menus « Je suis » et « Je trouve ».

Au rayon des nouveautés, les visiteurs pourront également trouver les coordonnées d'un service communal ou d'un élu grâce à l'annuaire cartographié. Le nouveau site est également responsive, il s'adapte donc aux écrans sur lesquels il est consulté (presque 65% du trafic vient de mobiles ou de tablettes).

La procédure pour les demandes de documents en ligne reste pour le moment inchangée, mais le nouveau guichet en ligne (avec identification e-id) sera opérationnel tout début 2021.

Le site internet est alimenté en continu par les services communaux. Des mises à jour quotidiennes sont réalisées.

Statistiques (chiffres du 5 février-mise en ligne au 20 novembre 2020) :



En 2020, plus de 50 % des visiteurs du site communal y sont arrivés grâce à un lien sur les réseaux sociaux, moins de 40 % ont fait une recherche pour y arriver et à peu près 10 % ont directement tapé l'adresse du site.

Les onglets les plus visités en 2020 sont : Gestion des déchets, Conseil communal, Urbanisme, Heures d'ouverture, Population-Etat civil, Coronavirus et Base militaire.

9. CULTURE

9.1. ASBL Centre Culturel de Beauvechain

Délibération du Collège communal du 08 septembre 2014 marquant son accord de principe sur la note de synthèse du Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N) formulant ses propositions pour le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 29 septembre 2014 décidant d'approuver le nouveau contrat-programme pour la période 2016-2020 et d'approuver les lignes directrices telles qu'adoptées par le Conseil d'Administration de l'Asbl Centre Culturel de la vallée de la Néthen (C.C.V.N.), en séance du 17 septembre 2014.

Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 décidant d'approuver le contrat-programme du Centre Culturel de la Vallée de la Nethen (C.C.V.N.) pour la période 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

9.2. Jumelage

Délibération du Conseil communal du 9 juin 2008 décidant d'approuver la charte de jumelage entre la commune de Beauvechain et la septaine (Avord, Crosses, Farges-en-Septaine, Jussy-Champagne, Nohant-en-Goût, Osmoy, Savigny-en-Septaine, Soye-en-Septaine et Vornay).

Signature du Serment de Jumelage à Avord le 12 juillet 2008.

Une délégation de la Septaine a été accueillie :

- le 29 septembre 2008 pour la cérémonie de remise des ailes à la Base Militaire de Beauvechain
- les 20, 21 et 22 juillet 2009 pour entériner le jumelage.
- les 3 et 4 juillet 2010 pour l'Airshow 2010.

Activités organisées en 2010 :

Le 3 juillet 2010, arrivée de la délégation, visite du Musée Folon et du Domaine Solvay.

Le 4 juillet 2010, participation à l'Airshow 2010 et départ de la délégation.

En 2011, présence de représentants communaux de Beauvechain lors des manifestations de la fête nationale française (14 juillet) en Septaine.

En 2012, une délégation de la Septaine a été accueillie et a été invitée à participer le 13 septembre 2012 à la cérémonie de remise des ailes des nouveaux pilotes de la Défense sur le site de la base de Beauvechain.

Des contacts ponctuels ont lieu entre le Bourgmestre et le Maire d'Avord.

Le Maire d'Avord a marqué son soutien après les attentats de Bruxelles du 22 mars 2016 en envoyant un mail précisant que les drapeaux de la Mairie avaient été mis en berne.

Le vendredi 28 juin 2019, la Bourgmestre Carole Ghiot a fait le déplacement jusqu'à Avord à l'occasion de la remise des ailes de nos jeunes pilotes belges de la Force aérienne, et a, par la même occasion rencontré Monsieur le Maire d'Avord Pierre-Etienne Goffinet.

Suite aux dernières élections, le nouveau Maire est Monsieur Pierre Blanchard.

9.3. Mérite culturel de la Commune de Beauvechain

Le Trophée du Mérite Culturel de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Sportif. Ce trophée vise à mettre en évidence et à récompenser un artiste (peintre, sculpteur, écrivain, musicien, comédien, acteur, photographe, danseur, ...) ou une association ayant organisé un événement culturel. L'attribution du trophée est réservée aux personnes domiciliées à Beauvechain ou à une association dont le siège est à Beauvechain.

Les candidatures devaient être rentrées pour le 31 mars 2019 au plus tard au Collège communal. Le règlement a été modifié et approuvé par le Conseil communal le 15 décembre 2014.

En sa séance du 18 février 2019, le Conseil communal a désigné cinq mandataires communaux membres du jury, suite aux élections communales d'octobre 2018 :

<i>Pour la majorité</i>
Benjamin GOES, Echevin de la Culture, membre de droit
Isabelle Deserf
Freddy GILSON
Evelyne SCHELLEKENS
<i>Pour la minorité</i>
Claude SNAPS

Aucune candidature n'a été reçue pour le Trophée 2019.

En 2017, les Ensembles à cordes de la Néthen et Monsieur André Deprince ont été désignés respectivement lauréat et accessit.

Les prix avaient été remis officiellement lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2017.

En 2021, l'asbl Relais Jazz et l'Ensemble vocal Equisonnance ont été désignés respectivement lauréat et accessit. Ces prix seront remis lors d'une manifestation à définir.

Le prochain Trophée sera attribué en 2023.

9.4. ASBL « Les Territoires de la Mémoire » : Convention de partenariat

L'association a pour objet de sensibiliser aux dangers du racisme, de la xénophobie et de la résurgence des idées d'extrême droite, de faire prendre conscience des excès auxquels peuvent aboutir les exclusions, de favoriser un consensus démocratique et la construction d'une société juste, progressiste et fraternelle.

L'association utilise tous les moyens qu'elle jugera utiles, notamment l'édition, l'animation et la réalisation d'activités, seule ou en collaboration avec d'autres associations ou firmes privées de Belgique ou d'autres pays, développant même occasionnellement des activités de même nature. L'association peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Depuis 2013, grâce au partenariat avec l'ASBL "Les Territoires de la Mémoire", les sixièmes primaires de toutes les écoles de l'entité bénéficient tous les ans du transport gratuit vers les expositions des Territoires de la Mémoire à Liège.

Le 7 novembre 2016, le Conseil communal a décidé de renouveler le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2017 à 2021.

Le 26 avril 2021, le Conseil communal a décidé de renouveler le partenariat avec l'ASBL « Les Territoires de la Mémoire » pour les années 2022 à 2026.

La convention prévoit le versement d'un montant de 180 € par an pendant une durée de 5 ans (pour les années 2022 à 2026) déterminé sur base de 0,025 euros/habitant/an (chiffres de la population au 01/01/2021).

10. DELINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Agent administratif : Manon Stordeur, agent constatateur des infractions environnementales – 0478 79 15 36 – agentconstatateur@beauvechain.be

Le 6 janvier 2020, entrée en fonction d'un agent constatateur des infractions environnementales, en mutualisation avec la commune de Hélécinne. Présence sur le terrain à raison d'un mi-temps sur la commune de Beauvechain.

L'agent constatateur des infractions environnementales a deux missions principales :

- La première consiste à sensibiliser le citoyen et à prévenir les incivilités environnementales (prévention)
- La deuxième concerne la recherche et la constatation des infractions en matière d'environnement ainsi que le contrôle du respect des lois et décret relatifs aux matières environnementales (répression).

Le principal outil de travail de l'agent constatateur des infractions environnementales est le Règlement Général de Police, livre II « infractions en matière environnementales ».

10.1. Constats et procès-verbaux

Lorsqu'une infraction relevant du livre II du Règlement Général de Police est constatée, un procès-verbal est réalisé et transmis au Fonctionnaire Sanctionnateur, le contrevenant reçoit également une copie. En fonction de l'infraction, le Fonctionnaire Sanctionnateur va décider du type de poursuite. Le contrevenant sera alors invité à payer l'amende ou disposera d'un potentiel recours auprès du Tribunal de Police.

Les amendes sont très variables en fonction du type de comportement. Pour reprendre l'exemple des incivilités environnementales, les amendes varient en fonction de la catégorie dans laquelle elles se retrouvent :

- 50€ à 100.000€ pour une infraction de deuxième catégorie ;
- de 50€ à 10.000€ pour une infraction de troisième catégorie ;
- de 1€ à 1.000€ pour une infraction de quatrième catégorie.

Actuellement, vu les circonstances liées à la crise sanitaire, l'agent n'a pas encore pu bénéficier de la formation prévue par l'Ecole de Police lui permettant à l'issue d'être assermentée. En attendant celle-ci, nous procédons de sorte qu'un rapport soit réalisé et transmis au Collège communal ainsi qu'à l'agent de quartier ou à la zone de police afin qu'un procès-verbal soit réalisé. Sur le plan théorique, la formation devrait avoir lieu fin novembre, ce qui permettra à l'issue de pouvoir rédiger directement les procès-verbaux à destination du Fonctionnaire Sanctionnateur.

10.2. Comptabilisation des constatations, avertissements et procès-verbaux (2021)

Type d'infractions	Constatations	Avertissements	Procès-verbaux
Déchets	72	3	7
Incinération ¹	4	3	0
Code de l'Eau (+ pollutions accidentelles)	3	3	0
Etablissements classés	0	0	0
Conservation de la nature	1	1	0
Utilisation de pesticides	8	6	0
Lutte contre le bruit	0	0	0
Bien-être animal	0	0	0
Autres (intervention avec le Gardien de la Paix) :			

¹ Bien que les incinérations de déchets soient reprises dans le chapitre « infraction en matière de déchets », nous l'avons scindé afin de ne pas assimiler un dépôt de déchets avec l'incinération de déchets

- Appropriation domaine public	1	1	0
- Problème de salubrité	2	2	0

10.3. Résolution des points noirs du Programme d'Action 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette

En dehors des missions de terrains, l'agent constatateur a pour fil conducteur la résolution des points noirs ciblés par le programme d'actions 2020-2022 du Contrat de Rivière Dyle-Gette. Au total, un constat de 166 atteintes aux cours d'eau du territoire communal a été réalisé.

Types d'atteintes	Nombres d'atteintes	Type de détérioration	Priorité
Rejets	90	79	12
Déchets	53	21	9
Erosions	6	3	2
Pulvérisations	3	3	3
Ouvrages	13	/	/
Protection des berges	1	/	/

10.3.1. Développement du plan d'action

Afin de pouvoir résoudre ces atteintes appelées « points noirs », un plan d'action a été réalisé. Durant les mois d'avril, mai et juin, les données du Contrat de Rivière ont été traitées telles que par la création de catégorie « rejets-déchets-érosions-pulvérisations-ouvrages-protection des berges », incluant un tri par priorité. Au sein de ces points noirs dits « prioritaires », les détériorations fortes ont été mises en avant.

Nous obtenons au total 152 points noirs relevant d'infractions environnementales, accidentelles ou non, sur lesquels l'agent constatateur peut agir. Parmi ceux-ci, 105 sont prioritaires, et 26 à détériorations fortes (sur lesquels il faut agir en priorité).

Suite à l'approbation du Collège communal de la résolution du plan d'action :

- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « déchets » prioritaires à détérioration fortes et moyennes ont été sollicité par courrier d'avertissement afin de remettre en état les berges dégradées.

- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « pulvérisation » ont été sollicité par courrier d'avertissement.
- L'ensemble des citoyens à l'origine des atteintes « érosions » prioritaires ont été sollicité par courrier d'avertissement afin de remettre en état les berges érodées.

En collaboration avec le Gardien de la Paix, nous sommes en train d'actualiser les constats afin d'assurer le suivi des dossiers.

Le Collège communal a décidé de reporter la résolution des atteintes « Rejets ».

La crise du COVID 19 a impacté la résolution de ce plan.

10.4. Plan local de propreté 2020

Dans l'objectif de créer une véritable stratégie de lutte contre la malpropreté publique, la commune de Beauvechain a décidé d'adopter un plan local de propreté. En pratique, ce plan de propreté se constitue, d'une part, du diagnostic de la situation communale actuelle, et d'autre part du plan d'action reprenant les actions menées en dehors de la gestion quotidienne du service technique communal. Le Plan Local de Propreté se veut également être une contribution au développement durable mais également à notre économie circulaire.

Une première version Plan Local de Propreté a été approuvé par le Conseil communal du 13 octobre 2020.

10.4.1. Participation à l'appel à projets BEWAAP « création et mise en œuvre d'un Plan Local de Propreté »

Afin de pouvoir bénéficier de subside et de continuer à enrichir le Plan Local de Propreté, nous avons déposé notre candidature auprès du SPW en collaboration avec BeWAPP afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement pour la création d'un Plan Local de Propreté selon un cadre régional.

La commune de Beauvechain a été retenue pour cet appel à projets et la première séquence d'information a eu lieu en octobre.

10.5. Acquisition de caméras de vidéosurveillance pour la lutte contre l'insalubrité publique

Nous avons participé à l'appel à projets de BeWAPP « acquisition de moyen de vidéosurveillance pour la lutte contre l'insalubrité publique », et la commune de Beauvechain a été retenue.

En effet, Il y a 9 points noirs (atteinte à la salubrité publique) localisés sur la commune de Beauvechain (6 sites de bulles à verres dans chaque entité, 2 sites qui sont des aires de repos sur la N91 appelés "fond des loups". Le subside de 2475€ obtenu dans le cadre de cet appel à

projet vise à l'acquisition de 7 kits de caméras « mobile temporaire » afin de surveiller ces sites et agir en termes de répression.

Les caméras vont être achetées en décembre 2021 et seront placées avant juillet 2022.

10.6. Lutte contre les logements inoccupés

Un premier recensement des logements inoccupés a été réalisé sur base du listing du service population. Sur l'ensemble des logements inoccupés, 25 l'étaient depuis plus de 3 ans. Nous nous sommes donc concentrés sur ceux-ci en priorité.

En juin, un premier constat de terrain a été réalisé. Il a été suivi d'un courrier de constatation demandant de nous faire parvenir les mesures que les propriétaires comptent prendre afin de remédier à cette situation ainsi que le calendrier des mesures ou le justificatif démontrant que le logement est inoccupé.

Un second constat sera réalisé en décembre 2021 ou janvier 2022 afin, cette fois-ci, de pouvoir appliquer le Règlement Taxe sur les immeubles inoccupés.

10.7. Implantation de box à vélos à la gare des bus à Hamme-Mille

Un premier dossier avait été introduit auprès de la Province afin d'obtenir un subside dans le cadre d'aménagement temporaires pour la mobilité. Notre dossier ayant été refusé, le TEC a sollicité à la commune en précisant leur intérêt pour le projet initial que nous avons soumis.

Dès lors ils nous ont exposé que le TEC disposait de subvention pour ce type d'aménagement également. Nous avons donc passé une convention avec l'OTW en juin 2021. Le marché a dès lors déjà été attribué. Nous allons donc acquérir 5 box fermé à vélo.

Un règlement-redevance reprenant les conditions de mise à disposition des boxs a été rédigé et sera soumis au Conseil communal du 13 décembre.

11. ECONOMIE

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – 010 86 83 28 –
communication@beauvechain.be

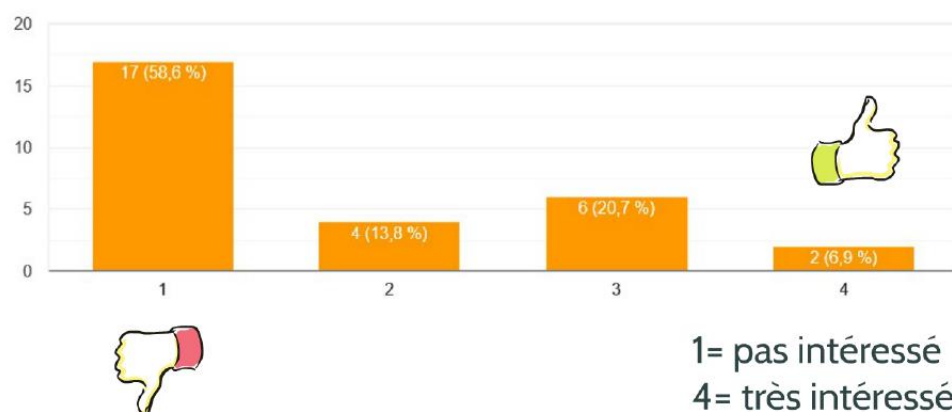
11.1. Questionnaire à destination des professionnels

La crise du coronavirus est le point de départ de la mise en place de la politique économique à Beauvechain. Outre l'assistance aux professionnels de l'entité dans le remplissage des différentes demandes d'aide, nous avons voulu recueillir leur avis par rapport au développement économique à Beauvechain.

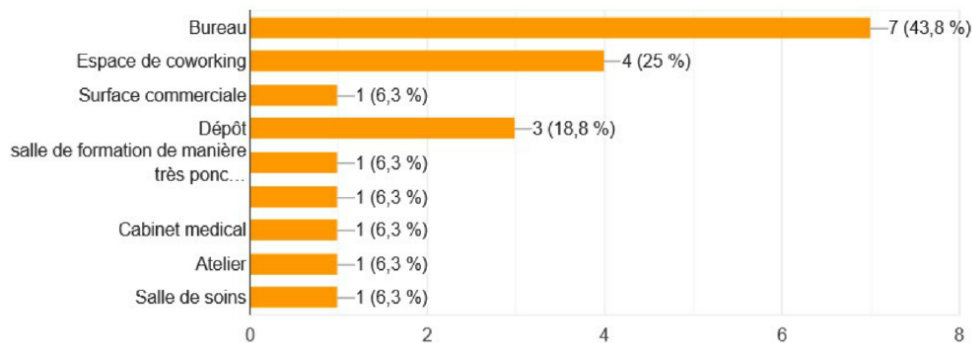
29 réponses - Tous secteurs confondus



Un intérêt pour une zone d'activité économique?



Besoin de locaux? De quel(s) type(s)?



Quelques suggestions des répondants



- Faire appel aux entreprises de l'entité pour les marchés communaux
- Un site de vente en ligne des produits et services locaux
- Créer un cluster/association, notamment autour de l'éco-construction
- Domaine de la santé: éditer un annuaire
- Organiser un network event

11.2. Réunions thématiques

Une première réunion a été organisée le 14 septembre 2020. Une vingtaine de professionnels y ont participé et les échanges ont été appréciés. Nous y avons présenté le projet de guichet unique, qui mettra en relation directe les clients et les professionnels d'un secteur précis, ainsi que l'annuaire commercial présent sur le site de la commune et les résultats de l'enquête réalisée. Nous avons également rappelé les aides disponibles et avons abordé le projet de

créer un marché des producteurs locaux. Enfin, les acteurs présents ont exprimé la volonté de recréer une association des commerçants.

Le 13 octobre 2020, nous avons réuni les producteurs locaux de l'entité. Joseph Tordoir, échevin en charge de l'économie à Incourt, a fait un retour d'expérience sur la mise en place d'un marché des producteurs locaux. Les producteurs ont manifesté leur intérêt pour le projet. Nous avons conclu en proposant de contacter le GAL pour étoffer l'offre de produits présents sur le futur marché. La première édition devrait avoir lieu au printemps 2021.

Les acteurs de la construction représentent une grosse partie des professionnels de l'entité. Nous les avons invités à une réunion en visioconférence le 27 octobre 2020. Vu le peu de succès rencontré, nous laissons la discussion en suspens pour l'instant.

Une dernière soirée conférence devait réunir tous les acteurs du village ; nous n'avons pas pu l'organiser en raison de la crise sanitaire.

11.3. Appel à projet plan de relance

La commune a répondu à l'appel de la Province du Brabant wallon pour le subventionnement des commerces locaux et de l'HORECA. Le projet « relance économique » englobe divers aspects :

- Création d'un marché des producteurs locaux (2021)
- Soutien aux entreprises à l'aide de chèques d'accompagnement
- Création d'un guichet unique de mise en relation entreprises et clients potentiels
- Communication générale autour des acteurs économiques (ex. : campagne réseaux sociaux « Le savoir-faire local, c'est l'idéal » de mise en avant des producteurs, commerces et entreprises locales, ...).

12. ENERGIE

Conseiller en Energie : Thierry Ala, ing – 010 86 83 15 – energie@beauvechain.be

12.1. Politique communale en matière d'énergie

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Un nouveau conseiller en énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes et ce jusqu'au 31/12/19, depuis le 01/01/20, il partage son temps avec la commune d'Incourt à raison 1/5 temps. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi et jeudi.

12.2. Descriptif de la fonction

Dans le cadre de la signature par la Commune de Beauvechain de la charte « énergétique », la fonction du conseiller en énergie est d'assister la commune dans la promotion des comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal. Les trois axes majeurs de la fonction sont :

- L'analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme ;
- Le conseil aux citoyens comme aux services communaux concernant l'énergie, que cela porte sur les primes à l'énergie, la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments ou encore des questions techniques ;
- La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux à l'aide de la mise en place d'un cadastre et d'une comptabilité énergétiques.

12.3. Action menée du 01.10.20 au 30.09.2021 : analyse du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments (PEB) dans les demandes de permis d'urbanisme

Le conseiller en énergie a effectué 26 analyses de demandes de permis d'urbanisme (une analyse ne porte pas sur une demande déjà analysée et considérée comme incomplète et à laquelle des pièces ont été ajoutées, dans ce cas, il y a lieu d'ajouter 35 % au nombre de dossiers traités). Le rapport du conseiller en énergie est joint aux documents composant le dossier de chaque demande.

7 de ces 26 analyses ont porté sur la procédure PEB simplifiée (qui implique le formulaire de « déclaration PEB simplifiée »), 19 sur la procédure PEB complète (qui implique les formulaires « déclaration PEB initiale » et « déclaration PEB finale »). Pour les citoyens pour lesquels c'est nécessaire et possible (3 cas sur la période concernée), la déclaration PEB simplifiée est remplie avec l'aide du conseiller en énergie.

La réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, prise au sens large, occupe un tiers de l'emploi du temps du conseiller en énergie. Cette période est partagée entre l'analyse des demandes de permis d'urbanisme, pour une moitié, et la communication vis-à-vis des acteurs concernés par la PEB (maîtres d'ouvrage, architectes, entreprises du secteur de la construction, etc.) pour l'autre moitié.

12.4. Conseil aux citoyens et aux services communaux

En ce qui concerne le soutien aux citoyens, le guichet « énergie » a lieu tous les jours de présence, sans rendez-vous de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Le conseiller en énergie reçoit environ trois demandes externes (citoyens, entreprises, etc.) par jour de présence impliquant une recherche parmi les thèmes suivants :

- Primes à l'énergie (réduction d'impôt fédérale, primes régionales et provinciales) ;
- Réglementation sur la PEB (particulièrement les déclarations PEB initiale et finale) ;
- Contrats de fourniture d'énergie (électricité, gaz) ;
- Technique : systèmes constructifs, isolation, double/triple vitrage, humidité et ventilation, chauffage, maisons passives ;
- Énergies renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, pompes à chaleur.

La demande se fait indifféremment par téléphone, courriel ou rendez-vous à la Commune, cependant en cette période particulière de pandémie, l'échange s'est fait de préférence via mail ou téléphone. Les demandes urgentes sont traitées à distance lorsque le conseiller en énergie est à Grez-Doiceau.

Une opération de communication spécifique a ciblé les citoyens en 2016 et 2017 :

Un stand « énergie » a été organisé lors de la journée festive « balades en fête » des 26/06/2016 et 25/06/2017. Ce stand abordait le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie par la production d'eau chaude sanitaire par capteurs solaires thermiques et ceci avec le concours de l'asbl « Energie 2050 ». Le public ciblé était le citoyen de Beauvechain. Une animation ludique était par ailleurs proposée au public de passage, il s'agissait de l'Héliomobile montrant de façon pratique le fonctionnement du chauffe-eau solaire.

En 2018, un résumé des résultats engrangés en termes d'économie d'énergie a été présenté lors de la journée « balades en fête » du 24/06/2018.

En ce qui concerne le soutien aux services communaux, le conseiller en énergie a été sollicité dans les matières suivantes en 2020/21 :

- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en éclairage public de la commune (qu'il soit décoratif ou non) avec étude des améliorations possibles à apporter ;
- Suivi, analyse et étude critique de la consommation en électricité, gaz et mazout des bâtiments communaux en vue d'apporter des mesures pertinentes en matière d'économie d'énergie ;
- Remise en état ou remplacement de plusieurs pièces défectueuses en chaufferies permettant un fonctionnement optimal des installations.
- Etablissement des certificats PEB des bâtiments publics : MC 3, MC4-5, MC 6, Ecole de La Bruyère et de Tourinnes-la-Grosse et 1^{ière} actualisation.

12.5. Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux

- Une réactualisation du cadastre et de la comptabilité énergétiques a été réalisée.
- MC 4-5 : remplacement d'une vanne motorisée ;
- Eglise LB : remplacement pompe et électrovanne brûleur ;
- Foot LB : réparation fuite en chaufferie ;
- Logement MVL 17 : remplacement vanne 3 voies ;
- Maison village Nodebais : remplacement bougie d'allumage, purgeur dégazeur et capteur de pression.

Projets futurs

Pour l'année 2021/2022, les projets majeurs sont les suivants : suivre attentivement l'évolution du projet d'installation photovoltaïque sur la maison communale n° 3 et du réseau de chaleur avec chaudière biomasse pour les bâtiments communaux situés sur la place communale, l'organisation d'une nouvelle campagne de communication auprès des employés communaux, installer et/ou compléter plusieurs installations photovoltaïques sur le toit de bâtiments, terminer la rénovation de chaufferies, passage du circuit 2 de l'école de La Bruyère en bitube. Actualisation annuelle des certificats PEB bâtiments publics mais aussi établissement du certificat pour le club de Foot de La Bruyère.

En tant que signataire de la charte des communes « énerg-éthiques », la Commune de Beauvechain s'est engagée depuis le 14 février 2008 à promouvoir activement les comportements d'utilisation rationnelle de l'énergie au niveau communal, avec notamment l'appui du conseiller en énergie financé en partie par la Région wallonne.

Le conseiller énergie, Ala Thierry est entré en fonction le 10 mars 2014. Il poursuit ainsi le travail des précédents conseillers en énergie, Jean-François Glaude et Julien Michelet.

Dans le cadre d'un partenariat avec la commune de Grez-Doiceau, le conseiller en énergie a partagé son temps entre les communes de Beauvechain et Grez-Doiceau à raison d'un mi-temps presté dans chacune des deux communes et ce jusqu'au 31/12/19. Depuis le 1/01/20, le conseiller énergie est aussi actif sur la commune d'Incourt à raison d'1/5^{ième} temps. Le conseiller en énergie est présent à Beauvechain le lundi et jeudi.

13. ENFANCE

Coordinatrice ATL : Jennifer Van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

13.1. Plaines et activités communales de vacances

Nos plaines communales ont malheureusement dû être fermées deux semaines, du 3 au 13 août 2021, en raison de deux cas covid-19 détectés sur le site. Les mesures ONE ont été scrupuleusement appliquées.

13.1.1. Dispositions générales

Durant l'été, la commune de Beauvechain organise une plaine de vacances qui se déroule dans l'enceinte des écoles communales (implantation de La Bruyère).

Délibération du Conseil communal du 22 février 2021 décidant :

- d'organiser des plaines communales de vacances pour les enfants de 2,5 à 12 ans, de 9h00 à 16h00, du 26 juillet au 13 août 2021 aux conditions suivantes :
 - o inscription à la semaine, validée par le paiement,
 - o payement pour le 1er juin 2021 au plus tard,
 - o participation financière des parents (tarif forfaitaire, garderies comprises):

Enfants domiciliés à Beauvechain :

- par enfant et par semaine 32 €
- à partir du 2^{ème} enfant 25 €

Enfants non domiciliés à Beauvechain :

- par enfant et par semaine 40 €
- à partir du 2^{ème} enfant 35 €

- o La rémunération journalière du personnel d'encadrement est prévue comme suit:

- animateur breveté ou assimilé : 55 €
- animateur non-breveté : 45 €

- d'engager un coordinateur breveté en tant que chef de plaine du 26 juillet au 6 août 2021 inclus
- d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur 2021, ci-annexé.
- de charger le collège communal d'adapter l'organisation des plaines communales en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles en vigueur.
- de transmettre la présente délibération au Directeur financier.

Délibération du Conseil communal du 22 février 2021 décidant :

- D'organiser une semaine d'activités communales du 16 au 20 août 2021 sur le thème du Bien-Être pour les enfants âgés de 2,5 à 12 ans, à l'école communale de Beauvechain (implantation de la Bruyère), en collaboration avec les partenaires bien-être de l'entité qui répondront à la sollicitation de la commune.

- D'organiser une semaine d'activités communales du 16 au 20 août 2021 sur le thème de la Culture pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans, en collaboration avec le Centre culturel de Beauvechain.
- De prendre en charge les dépenses relatives à ces activités dans les limites des crédits prévus à cet effet.
- De prolonger l'engagement du second coordinateur de la plaine communale pour coordonner ces activités Bien-être et Culture du 16 au 20 août 2021.
- D'approuver le règlement d'ordre intérieur 2021, ci-annexé.
- De charger le collège communal d'adapter l'organisation des activités communales en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles en vigueur.
- De transmettre la présente délibération au Directeur financier.

13.1.2. Budget

	2021
Recettes	3.792,80 €
Subside ONE	Montant pas encore connu
Dépenses pour le personnel d'encadrement	12.418,96 €
Dépenses de fonctionnement	4.732.30 €
Nombre d'inscriptions aux plaines	83 enfants
Nombre d'inscriptions à l'urban stage	15 eunes

13.1.3. Agrément ONE

L'agrément de notre commune au titre de « Centre de vacances » reconnu par la Communauté française a été renouvelé en 2021.

13.2. Journée des Enfants et de la Famille

En raison du contexte sanitaire, la Journée des Enfants et de la Famille 2021 n'a pas eu lieu.

13.3. Conseil communal des Enfants

Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

En sa séance du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communal a décidé de mettre en place un Conseil communal des Enfants, avec le soutien de l'asbl Creccide.

Début 2021, le CCE a été relancé suite à une interruption due à la crise sanitaire. Les élus du CCE ont voté trois projets dont deux ont pu aboutir entièrement.

13.3.1. *Compte-rendu des séances :*

1. CCE du 18 janvier 2021

En janvier nous avons procédé aux votes du logo et des projets que nous allions mener au cours de l'année.

Les projets qui ont été votés sont :

- 1) Faire une balade pour ramasser les déchets sur le bord des routes
- 2) Décorer les poubelles pour donner envie de les utiliser
- 3) Nettoyer les cours d'eau

Le logo a quant à lui été modifié pour se rapprocher des préférences des enfants (association couleur-typographie).

Ce conseil étant mon premier, j'ai également pris le temps des présentations que nous avons faites au travers de petits jeux brise-glace.

2. CCE du 22 février 2021

Vincent Bulteau, conseiller en environnement, et Manon Stordeur, agent constatateur des infractions environnementales, sont venus nous parler de leur travail.

S'en est suivi une mise en situation d'un « dépôt sauvage » : par groupe de trois, les membres du conseil ont dû constater le dépôt sauvage, le fouiller et en dresser le procès-verbal.

Au vu de la situation et des règles sanitaires de cette dernière année, il aurait difficile de mettre en place une balade pour ramasser les déchets dans les délais qui nous étaient impartis. Cette mise en situation est donc ce qui se rapprochait le plus du projet numéro 1 « Faire une balade pour ramasser les déchets sur le bord des routes »

3. CCE du 22 mars 2021

Lors de ce conseil, nous avons investigué le projet de décoration des poubelles. Nous avons donc commencé par un brainstorming afin de rassembler toutes les idées, pour ensuite faire le tri.

Nous nous sommes posé plusieurs questions :

- Demande-t-on à un professionnel d'encadrer le projet ?

Pour une grosse majorité, les jeunes sont preneurs de conseils mais voudraient rester acteurs dans leur projet. Personnellement (au vu de la durée de vie de la peinture), je me demande si les conseils d'un pro ou d'un artiste ne seraient pas judicieux...

- Quelles poubelles cible-t-on ?

Nous avons abordé le fait qu'il serait profitable que ces poubelles soient aux abords de lieux fréquentés par des enfants (plaines de jeux, écoles) afin d'encourager ceux-ci à utiliser les poubelles.

Nous avons également parlé du budget et du nombre de poubelle(s) qu'il est possible de prendre en charge. Nous nous sommes arrêtés sur 4 poubelles dans les airs de jeux : Skate park, Plaine de jeux de la Bruyère, Plaine de jeux de Nodebais, Plaine de jeux d'Hamme-Mille.

- Quand va-ton réaliser ce projet ?

Une première réaction collective a été de cibler la météo... Je pense que si nous pouvons démonter les poubelles (à vérifier auprès de Mathieu), cela ne sera pas si important. Les conseillers sont tous d'accord de planifier une nouvelle date en fonction de l'avancement des réflexions et en fonction de la personne que nous trouverons pour accompagner le projet.

4. CCE du 26 avril 2021

L'artiste Lydie Carle nous a rejoints lors de ce conseil. Elle a été choisie pour accompagner le projet et nous guider dans sa réalisation. Les enfants lui ont expliqué leur volonté d'être proactifs et de peindre eux-mêmes les poubelles. Nous lui avons fait part des diverses réflexions et questions sur lesquelles nous avons déjà planché ensemble. Et nous lui avons fait part de notre envie d'être accompagnés par une professionnelle du domaine. Lydie a commencé par cerner le projet : nombre d'enfants, nombre de poubelles, budget, thèmes, ...

Après analyse et sur proposition de Lydie au vu du nombre d'enfants, nous avons choisi d'ajouter une cinquième poubelle venant de l'air de jeux de Tourinnes-la-Grosse.

Nous avons ensuite consacré du temps à la création de dessins, à la recherche de thèmes, au partage d'idées, ...

Nos conseillers ont chacun reçu une feuille et des crayons de couleurs. Ils ont alors proposé des idées de dessins, non plus théoriques mais concrètes. Sur base de ces dessins, nous avons pu créer 5 thèmes, un par poubelle : les animaux, l'espace, floral, skate, héros.

5. CCE du 17 mai 2021

Ann-Laure de l'asbl Aer Aqua Terra, est venue nous faire une présentation de son travail au travers d'un diaporama reprenant les différents lieux sur lesquels elle s'est rendue. Nous avons donc parcouru différents cours d'eau en photos, apprenant les sources de pollution et les moyens mis en place pour y remédier.

Ann-Laure nous a également fait voyager dans le temps en nous relatant l'histoire des poubelles et du tri des déchets (ou de l'absence de tri pour être plus précis) ce qui nous a permis de comprendre pourquoi les déchets enfuis, il y a de cela plusieurs décennies, continuent à polluer nos sols et rivières aujourd'hui.

Nous avons pu poser toutes nos questions au travers d'une introduction théorique vivante et didactique.

Très intéressés, les enfants ont posés un bon nombre de questions en vue de la sortie programmée le 23 juin : Nettoyage de la Nethen avec l'asbl Aer Aqua Terra.

13.3.2. Activités CCE 2021

Activité « Graffe ta poubelle »

Mercredi 12/05/2021 :

Nous étions 7 ce jour-là. Nous avons travaillé par étape :

1. Décider quel thème pour quel emplacement.
2. Réunir des dessins (du CCE du 26/04) appartenant au même thème pour choisir ce qui serait représenté sur quelle poubelle.
3. Choisir des couleurs de fond pour chaque thème.
4. Apprendre la technique de la bombe.

Une fois tout cela au clair, nous avons laissé chacun librement se mettre au travail, choisir sa poubelle, choisir sa couleur de préférence, choisir avec qui ils voulaient travailler,... Nous n'avons rien voulu imposer, privilégiant la discussion et la bonne entente entre tous pour démarrer ce chouette projet.

Ce premier après-midi a été utilisé principalement pour faire les fonds et commencer à dessiner les premiers traits...

Mercredi 19/05/2021 :

Nous étions 11, Lydie et moi comprises. Nous sommes rentrés dans le vif des dessins. Les enfants se sont regroupés autour de la poubelle (et donc du thème) qu'ils affectionnaient le plus. Ils ont travaillé de façon collaborative, chacun mettant sa petite touche personnelle et apportant ses idées à l'élaboration de ce projet artistique.

Lydie et moi avons mis la main à la pâte, plutôt dans le but de combler les trous (espaces vides qui n'intéressent personne sur une poubelle, panne d'inspiration, manque d'intérêt pour un thème). Lydie a également été très présente auprès du groupe pour conseiller sur les techniques, les utilisations, les méthodes, les associations de couleurs, les formes et les traits qui dynamisent, etc... Les enfants étaient en bonne relation avec elle et n'hésitaient pas à venir la solliciter pour un conseil ou un coup de pouce.

Nous avons pu clôturer cette activité dans les temps...

Activité « Nettoyage de la Nethen »

Les enfants ont reçu tout l'équipement nécessaire : combi salopette/botte et gants à manches. Ils se sont ensuite mis à l'eau dans la joie et la bonne humeur après qu'Ann-Laure et Bénédicte d'Aer Aqua Terra aient bien expliqué les règles de sécurité à respecter.

Ils ont sorti du lit de la rivière plus de huit grosses bassines de déchets en tout genre : sacs plastique, canettes, ballons, chaussures, objets plastique, etc... Une grande bâche remplie d'immondices atteste de l'utilité de ces missions !!

Les enfants ont adoré cette expérience, d'autant qu'ils se sont sentis vraiment utiles ! Ils étaient impressionnés par la quantité de déchets retrouvés dans l'eau ainsi que par le temps qu'il faut pour nettoyer un tout petit tronçon de rivière...

Dans le courant du mois d'octobre 2021, de nouvelles élections ont eu lieu désignant deux nouveaux élus dans chaque classe de cinquième primaire.

14. ENSEIGNEMENT – Année scolaire 2020-2021

Agent administratif : Adrien Huard – 010 86 83 09 – enseignement@beauvechain.be

Une entité pédagogique avec deux implantations à La Bruyère, rue de l'Ecole n° 1 et à Tourinnes-la-Grosse, Place Saint-Martin n° 3.

14.1. Personnel par implantation

Implantation de La Bruyère

▪ Section maternelle

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil/Première maternelle	Natascha KAMOEN	définitive	26
Deuxième maternelle	Karine GREGOIRE	définitive	26
Troisième maternelle	Nadia SERVAYE	définitive	26
Français Langue Apprentissage maternelles	Amandine MARMOL	Temporaire prioritaire	4

▪ Section primaire

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Laura DALCQ	temporaire prioritaire	24
Deuxième primaire	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	18
	Joëlle COLLOT	Définitive	6
Troisième et quatrième primaires	Frédérique BUSSIN	définitive	24
	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	4
Cinquième et sixième primaires	Alain RIGUELLE	Définitif	24
	Emilie HOTAT	temporaire prioritaire	2

Implantation de Tourinnes-la-Grosse

▪ Section maternelle

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Accueil et Première maternelle	Sophie STEVENS	définitive	26
Deuxième et troisième maternelles	Catherine GODERNIAUX	définitive	13
	Paricia VANHEMELEN	définitive	13
	Céline DE VOS	Temporaire prioritaire	13
Français Langue Apprentissage maternelles	Céline DE VOS	Temporaire prioritaire	2

▪ Section primaire

Classe	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Première primaire	Audrey BECQUEVORT	temporaire prioritaire	24
	Amandine MOUREAU	temporaire prioritaire	12
Deuxième primaire	Sarah GUILLAUME	définitive	24
Troisième primaire	Joan DRAYE	définitive	24
Quatrième primaire	Stéphanie ANGELY	définitive	24
Cinquième primaire	Rebecca KEYMER	définitive	24
Sixième primaire	Wivine STIENLEY	temporaire prioritaire	24
Français Langue Apprentissage primaires	Amandine MOUREAU	temporaire prioritaire	11

▪ Maîtres spéciaux

Cours	Instituteur(trice)	Statut	Nombre de périodes attribuées
Néerlandais	Laura FLEMAL	temporaire	8 périodes
Education physique	Julien DEPER	Définitif	22 périodes

Psychomotricité organique	Julien DEPER	définitif	5 périodes (dont 1 en disponibilité)
	Céline DE VOS	définitive	7 périodes (dont 1 en disponibilité)
Religion catholique (RLMO)	Annunciata CIARDO	définitive	5 périodes (dont 1 en disponibilité)
Religion protestante (RLMO)	Christine DEMENY	réaffectée	2 périodes
Morale (RLMO)	Arnaud GSELL	temporaire	5 périodes
Cours de philosophie et de citoyenneté	Joëlle COLLOT	définitive	10 périodes
Philosophie et citoyenneté - dispense	Joëlle COLLOT	définitive	5 périodes
Encadrement complémentaire – mission complémentaire	Joëlle COLLOT	définitive	3 périodes

14.2. Population scolaire dans chaque implantation

	Section maternelle	Section primaire
Implantation de La Bruyère	49 élèves	77 élèves
Implantation de Tourinnes	27 élèves	119 élèves

14.3. Journées interscolaires

Ensemble des classes primaires : zoomishibaï : « Tout petit Monsieur »

Classes de première primaire : spectacle conté et création de marionnettes

Classes de deuxième primaire : animation « Conteur en herbe »

Classes de quatrième primaire : Tourinnes en l'an 1000

Classes de quatrièmes et cinquièmes primaires : Max Festival

Classes de sixième primaire : « MURmures »

Annulées en raison de la crise sanitaire – Covid-19 :

Classes de troisième maternelle : visite du musée L de Louvain-la-Neuve

Classes de quatrième primaire : Visite d'une exposition d'art contemporain

Classes sixième primaire : Territoire de la mémoire

14.4. Convention entre la commune de Beauvechain et l'ISBW

Convention de collaboration ISBW – Année scolaire 2020-2021

Délibération du Conseil communal du 21 septembre 2020, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour la prise en charge de l'accueil des enfants durant les temps de midi, d'octobre à décembre 2020.

Participation financière de la Commune :

- 2020 (d'octobre à décembre) 16.800 €
- 2021 (de janvier à juin) : 34.400 €

Convention de collaboration ISBW – Année scolaire 2021-2022

Délibération du Conseil communal du 30 août 2021, décidant d'approuver la convention de collaboration établie entre l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon (I.S.B.W.) et la Commune de Beauvechain pour la prise en charge de l'accueil des enfants durant les temps de midi, de septembre à décembre 2021.

Participation financière de la Commune :

- 2021 (de septembre à décembre) : 24.080 € euros

14.5. Ouverture d'une classe en immersion anglais

En septembre 2021 s'est ouverte une classe immersion (3^{ième} maternelle) au sein de l'implantation de La Bruyère.

Au sein de nos écoles communales, nous sommes guidés par la volonté d'innover et d'élargir le champs des options qui s'offrent à vous et vos enfants. Garantir à nos élèves une instruction de qualité et la plus large possible, est la mission que nous nous sommes donnés. Nous partageons également la conviction qu'un enfant bilingue sera toujours mieux armé pour affronter la vie, tout comme le fait de parler couramment plusieurs langues lui confèrera toujours un avantage indéniable dans le monde du travail.

En pratique, les cours sont organisés selon une grille horaire : 50% en anglais et 50 % en français.

Sauf dérogation, un enfant ne peut rejoindre le processus d'immersion en cours de cycle. Il s'agit donc de suivre des cours en langue étrangère et non plus des cours de langue étrangère.

La langue n'est donc pas enseignée en tant que telle, mais elle sert de support à l'apprentissage d'autres matières.

Le choix s'est porté sur l'anglais pour les raisons suivantes :

- c'est la langue de la communication internationale par excellence,
- c'est une des langues les plus parlées dans le monde (3^{ième} après le chinois et l'espagnol),
- c'est une langue essentielle au niveau professionnel,
- c'est la langue des affaires,

- c'est la langue véhiculaire en entreprise, en littérature scientifiques, en tourisme, ...
- c'est le passeport pour le monde et l'avenir,
- et c'est conforme aux attentes des parents

Les bénéfices cognitifs

Maîtriser deux langues offre une plus grande flexibilité mentale : la capacité de réflexion est décuplée.

Un enfant bilingue aura davantage de facilités à apprendre et intégrer des concepts complexes.

Les bénéfices linguistiques

Au sortir des études, l'enfant aura une capacité plus aisée de communiquer dans la langue d'immersion ; un enfant bilingue aura une plus grande facilité à parler d'autres langues.

Les bénéfices culturels ou citoyens

Enfin le bilinguisme favorise la communication avec autrui et la tolérance des différences. Un enfant bilingue aura davantage de facilités à intégrer des cultures et des modes de pensées différentes.

Délibération du conseil communal du 22 mars 2021 décidant de marquer son accord sur l'organisation d'un apprentissage par immersion en langue anglaise à l'école fondamentale communale de Beauvechain, implantation de La Bruyère, dès la troisième maternelle, pour une durée de trois ans, à partir du 1er septembre 2021.

Délibération du conseil communal du 22 mars 2021 décidant d'approuver l'annexe au projet d'établissement relative à l'organisation d'un apprentissage par immersion en langue anglaise à l'implantation de La Bruyère, à partir du 1er septembre 2021.

- Historique

Délibération du conseil communal du 26 avril 2021 décidant de procéder à l'engagement d'un(e) instituteur(trice) maternel(le) chargé(e) du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère, titulaire d'un des titres et/ou diplômes requis pour occuper la fonction.

Délibération du Collège communal du 22 juin 2021 décidant de valider la candidature de Madame SAINI Nitika Rue Général Molitor, 13 à 1040 Etterbeek et de fixer les date et heure de l'examen oral visant à juger les capacités pédagogiques et linguistiques, la motivation et l'adéquation de la candidate au poste à pourvoir.

Délibération du Collège communal du 22 juin 2021 décidant de procéder à la constitution d'une réserve de recrutement d'un(e) chargé(e) de cours en immersion linguistique anglais, à 1/2 temps, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère, titulaire d'un des titres et/ou diplômes requis pour occuper la fonction.

Délibération du conseil communal du 5 juillet 2021 décidant d'engager Madame SAINI Nitika, domiciliée Rue Général Molitor, 13 à 1040 Etterbeek, en qualité d'institutrice maternelle chargée du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère.

Délibération du Collège communal du 24 août 2021, ratifiée par le Conseil communal en séance du 20 septembre 2021, prenant connaissance du désistement de Madame Madame Nitika SAINI au poste d'institutrice maternelle chargée du cours en immersion linguistique anglais et décidant :

- de faire appel à la réserve de recrutement,
- de désigner Madame Alizée COUDYSER est qualité de chargée du cours en immersion linguistique anglais, à durée déterminée (10 mois) à 1/2 temps, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à l'école communale fondamentale de Beauvechain - implantation de La Bruyère

14.6. Pacte Enseignement d'excellence / Plan de pilotage

L'Ecole Communale Fondamentale Mixte de Beauvechain a souhaité intégrer, sur base volontaire, la phase 2 du Plan de pilotage mise en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Collège communal, en sa séance du 28 mai 2018, a décidé d'approuver le formulaire d'inscription de notre école à la deuxième phase de la mise en œuvre des plans de pilotage.

Le Conseil communal, en sa séance du 29 avril 2019, a décidé d'approuver la "Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la deuxième phase des plans de pilotage".

Lors de cette même séance, le Conseil communal a décidé de ratifier la délibération du Collège communal du 09 avril 2019 désignant Monsieur Adrien HUARD, agent administratif au service enseignement, comme référent PO afin de jouer un rôle d'interface entre l'école, le Collège et le Conseil communal ainsi qu'entre ces deux niveaux de pouvoir et les acteurs scolaires de première ligne.

L'avancement trimestriel du plan de pilotage de notre école a été présenté au Collège communal en ses séances du 19 novembre 2019 et 18 février 2020.

Le plan de pilotage de notre établissement scolaire a été présenté en Conseil de participation (17 mars 2020) ainsi qu'en COPALOC (19 mars 2020) et a reçu l'avis favorable de ces deux organes.

La version finale du plan de pilotage a été approuvée par le Conseil communal en sa séance du 25 mai 2020.

Celle-ci a ensuite été transmise au CECP (Conseil des Ecoles Communales et Provinciales).

Pour l'année scolaire 2020-2021, un état d'avancement (1^{er} trimestre) a été présenté au Collège communal en sa séance du 27 octobre 2020.

Ce dernier a pris connaissance de la validation du plan de pilotage de notre établissement scolaire par Madame Laurence PAGACZ, Déléguée au contrat d'objectifs (DCO), signé par la Direction Zonale en sa séance du 22 décembre 2020.

En raison de la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'avancées majeures dans la réalisation de notre plan de pilotage entre janvier et juin 2021.

Pour l'année scolaire 2021-2022, un état d'avancement (1^{er} trimestre) sera présenté au Collège communal dans le courant du mois de décembre 2021.

14.7. Gestion du covid dans les écoles

14.7.1. Copaloc du 15 février 2021

Mesures sanitaires :

- Distribution de masques pour les enseignants ; une boîte de masque chirurgicaux sera distribuée chaque mois aux enseignants
- Achats de micros pour les enseignants ; toujours en cours
- Distribution de plexis pour le cours de soutien à la langue française ; 3 par implantation
- Distributeur de gel aux entrées des écoles et dans les classes
- Seau de lingette désinfectantes dans chaque classe pour nettoyer les bancs, chaises... comme les repas sont pris en classe

Mesures pédagogiques :

- Achat de 2x30 tablettes pour pallier aux absences éventuelles (enseignant et enfant, fermeture de classe,..) et permettre une continuité des apprentissages. Tablettes déjà prêtées aux enfants lors d'une fermeture de classe
- Renforcement du réseau wifi pour faciliter l'utilisation de l'outil numérique et en parallèle numérisation continue dans l'école (tableau blanc interactif) ; fait
- Mise en place d'une communication mensuelle adaptée à la situation exceptionnelle par rapport au suivi scolaire des enfants ; fait par les enseignants

14.7.2. Copaloc du 14 octobre

- Achat de co2 mètres à placer dans les points stratégiques de l'école à savoir :
 - Salle de gym sur Tourinnes-La-Grosse
 - Salle des profs des deux écoles
 - Réfectoire des deux écoles

15. ENVIRONNEMENT ET MOBILITE

Conseiller en Environnement : Vincent Bulteau – 010 86 83 13 –
environnement@beauvechain.be

15.1. Projets

Liste des projets et actions suivies par le Conseiller en environnement entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021 :

Projets	Actions
Bien être animal	Stérilisation des chats errants 21 mâles – 21 femelles – 4 euthanasies
Castor - problématique dispersion des jeunes	Surveillance et actions urgente de septembre à février de chaque année
Cimetière Nature 2020 (2021)	Obligation MAYA – 1 cimetière par an. Cette année, le dernier cimetière concerné est celui de l'église de Tourinnes-la-Grosse. Il a reçu un label de 3 feuilles en 2021.
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Mille
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Nodebais
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	Le Schoorbroek
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Beauvechain
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Tourinnes-la-Grosse
CRDG - coulées de boue - inondations - lutte contre les points noirs	La Néthen - Hamme-Mille
CRDG - engagement programme d'actions 2020- 2022	
Déchets - BeWapp	gestion ambassadeurs + dépôts sauvages
Déchets - BeWapp	nettoyage de printemps reporté du 23 au 26 septembre 2021
Déchets - BeWapp	Plan d'analyse des tournées des poubelles publiques – constat des dépôts clandestins et sauvages.
Déchets - coût vérité	Budget 2022

Projets	Actions
Déchets - Coût-vérité	analyse + rapport réel 2020
Déchets - FEDEM	analyse + rapport
DECHETS - passage aux conteneurs à puce	Accompagnement + résolutions des problèmes locaux en fonction de la crise sanitaire
Gestion différenciée des espaces verts	Au cas par cas
GISER - Gestion des coulées de boue	Site GISER du Stoquoy - aménagements dos d'âne, en cours de confection de dossier – projet relancé en avril 2021. En attente d'acceptation de subsides.
GISER - Gestion des coulées de boue 2017	Site GISER du Stoquoy – administratif – toujours en cours
Mobilité - actualisation PCM	le PCM est en cours d'élaboration. La première phase "diagnostic" est terminée.
Mobilité - Analyse de trafic	pose + enlèvement + extraction et analyse des données
Mobilité - Brevet du cycliste	cursus dans les 4 implantations primaires de l'entité + 1 jour de formation
Mobilité – Analyse multicritère des voiries communales	Coordonné par "Tous à pied" – en cours d'élaboration.
PCDN	Xperibird
PCDN	Suivi des chouettes chevêches
PCDN - 2020	GT Perdrix
PCDN - 2020 - fauchage différencié des bords de route	Méthodologie en cours
PCDN - baguage 15 août - 31 août	Vitrine PCDN / lutte inondations Voir ci-dessous.
PCDN – CRDG – Province – SPW - Lutte contre les plantes invasives	Berce du Caucase : mai-juin - juillet
PCDN - CRDG - Lutte contre les plantes invasives	Balsamine de l'Himalaya juin à septembre
Permis environnement déclaration Classe 2	0
Permis environnement déclaration Classe 3	Nouvelles demandes + renouvellements = 60 dossiers
Semaine de l'arbre 2020	Aménagement d'un espace vert public
Semaine de l'arbre 2020	Distribution d'arbres indigènes annulée suite à la cause de la crise sanitaire

Projets	Actions
Semaine de l'arbre 2021	Organisation de la distribution en fonction de la crise sanitaire
SPW – Enquêtes publiques régionales	• Consultation du public sur le plan particulier de gestion du projet d'extension/création de la réserve naturelle domaniale du Grand Brou à Nodebais et Tourinnes-la-Grosse (Beauvechain) introduit par le département de la nature et des forêts de la région wallonne; • Consultation Publique : Report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 1 et 2; • Enquête Publique : Les projets des Plans de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027; • Enquête publique sur le projet de programme opérationnel (PO) FEDER 2021-2027 - Procédure d'évaluation environnementale pour la Wallonie.
Subside Conseiller en environnement DD A21L - 2020	Rapport 2021 + formation obligatoire
Suivi des dossiers nécessitant une assistance juridique	4 dossiers
Villes & Villages fleuris 2020	Candidature
Influenza aviaire	Suivi des monitorings sur Nodebais, Tourinnes-la-Grosse et Hamme-Mille

15.2. Déchets : réel 2020

L'ensemble des chiffres présentés ci-dessous nous parviennent 6 mois après la clôture de l'année civile. Vous trouverez donc le résultat de l'année 2019 pour notre commune. Les moyennes régionales sont systématiquement celles de l'année antérieure.

15.2.1. La production de déchets des ménages et leur gestion

	Moyenne en Région wallonne	Moyenne dans votre commune	Quel est le service de collecte et de traitement ?
	kg/an/habitant	kg/an/habitant	
	2019		
Ordures ménagères	135,35	88,41	Collectes en porte à porte / Valorisation UVE
Déchets organiques	16,49	27,70	Collectes en porte à porte ou CIPOM-CIFFOM / Biométhanisation
Déchets verts	60,53	72,86	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Compostage
Encombrants	48,34	39,90	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Broyage - Incinération
Déchets inertes	87,22	83,12	Recyparcs / Recyclage
Bois	38,41	45,35	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Papiers/cartons	47,84	56,58	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Verres	30,34	49,77	Recyparcs + Bulles / Recyclage
PMC	16,39	17,39	Collectes sélectives en porte à porte + recyparcs / Recyclage
Métaux	7,49	9,91	Recyparcs / Recyclage
DEEE	6,19	7,54	Recyparcs / Valorisation - Recyclage
Autres (piles, huiles, pneus,...)	12,91	13,15	Recyparcs / Tri - Valorisation - Recyclage
TOTAL	507,50	511,68	

Années	Ordures ménagères Moyenne en RW en kg/habitant/an (*)	Ordures ménagères in BW en kg/habitant/an		Ordures ménagères de votre commune en kg/habitant/an
		Minimum	Maximum	
2017	137,85	77,55	168,39	139,02
2018	135,35	74,06	161,32	134,26
2019	135,35	66,68	174,28	88,41

(*) Moyenne 2019 prise en considération car 2020 non communiquée

15.2.2. Schéma des coûts communaux à charge du citoyen en 2020

	€/an/habitant	en %
Collecte et traitement des ordures ménagères + organiques	32,31 €	55,23%
Gestion administrative	0,66 €	1,13%
Collectes sélectives et traitement	0,39 €	0,67%
Coûts liés aux recyparcs	22,75 €	38,89%
Total	58,50 €	100,00%

Taxes appliquées sur les ordures ménagères et les encombrants

Taxes régionales :	12,19 €/Tonne en UVE
Taxes provinciales :	1,74 €/Tonne en UVE
Taxes communales :	3 €/Tonne en UVE

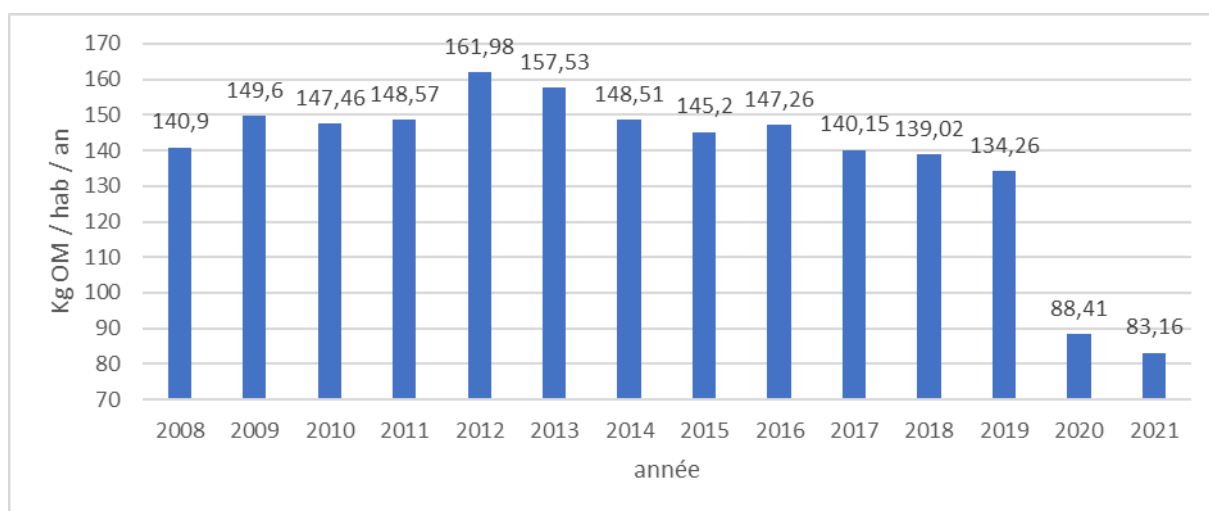
15.2.3. Sources de financement

	en €	en %
Vente de sacs payants	357,53	0,07%
Région Wallonne (subside)	48.100,42	8,78%
Consommateurs (coût obligations de reprise)	116.346,34	21,23%
Commune (taxe forfaitaire)	383.184,20	69,93%
Total	547.988,49	100,00%

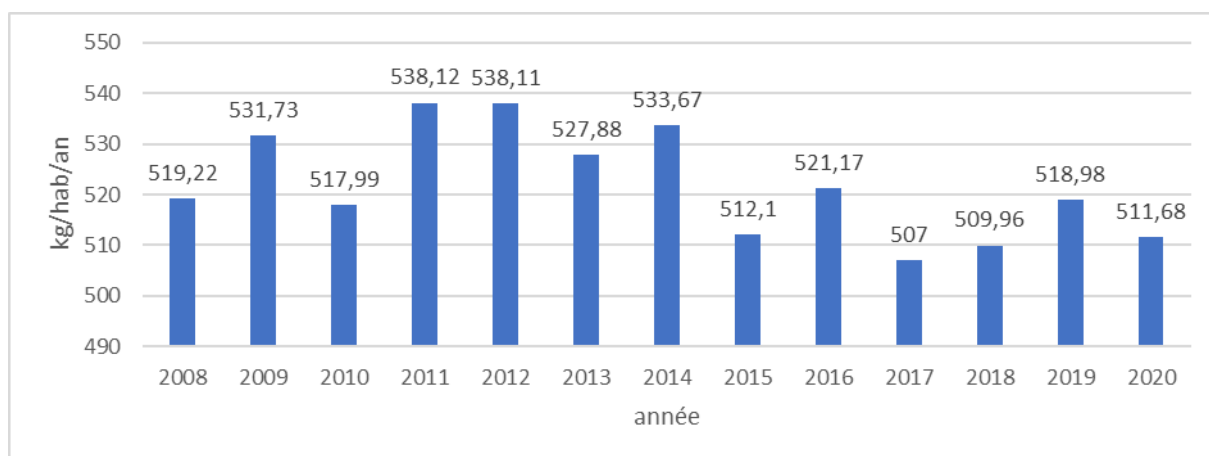
15.2.4. Votre contribution via l'achat de certains produits

Déchets	Organisme de gestion	Coût par habitant €
Huiles usagées	VALORLUB	0,103
Huiles de friture	VALORFRIT	0
Piles	BEBAT	1,65
Emballages	FOST PLUS	10,80
Pneus	RECYTYRE	1,83
DEEE	RECUPEL	1,77

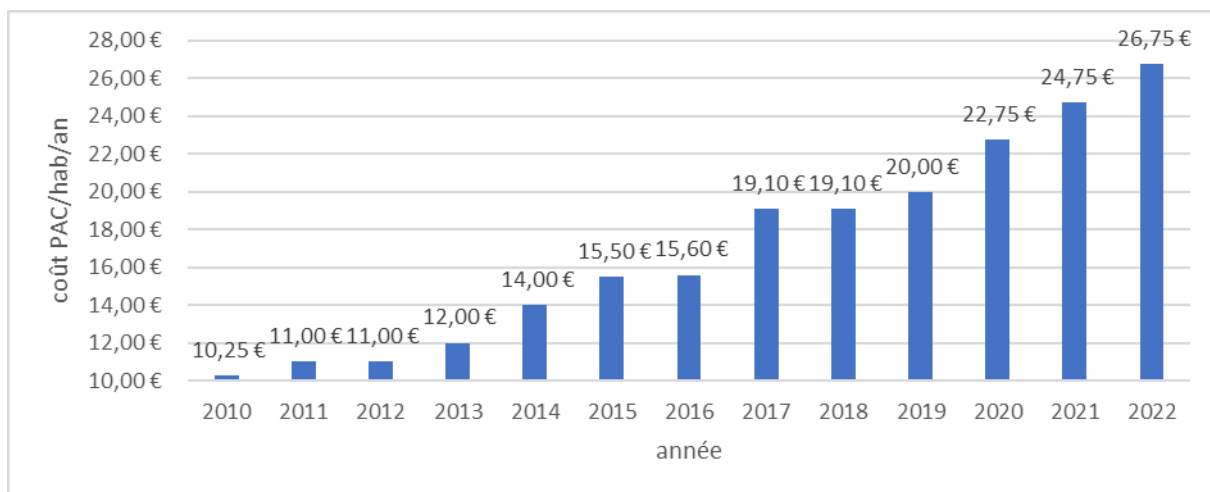
15.2.5. Quelques graphiques...



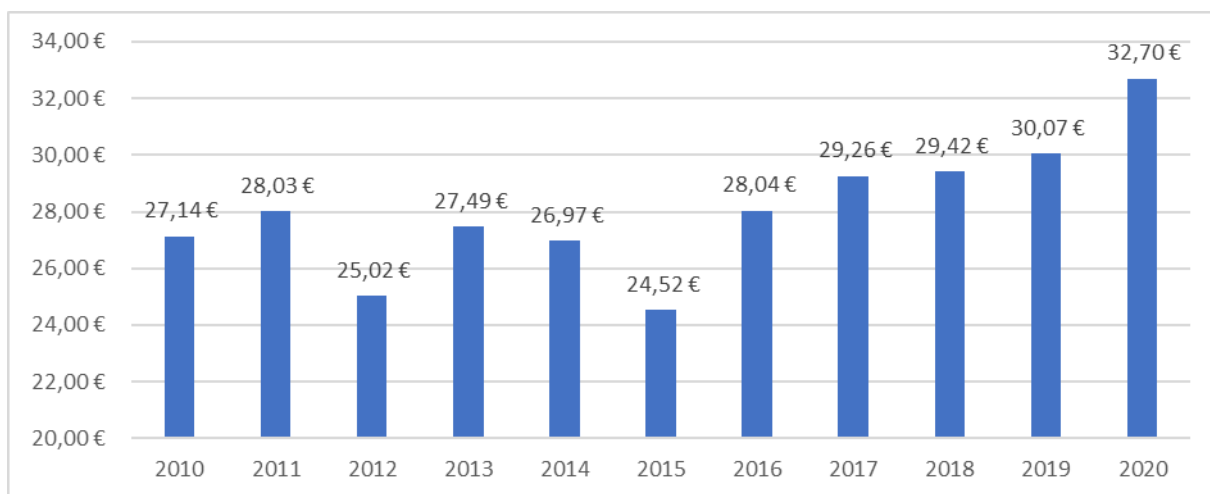
Evolution de la quantité de déchets en Kg d'ordures ménagères (fraction résiduelle après tri – "conteneur noir"), par habitant, par an. Les résultats de 2021 sont une extrapolation des 10 premiers mois de l'année.



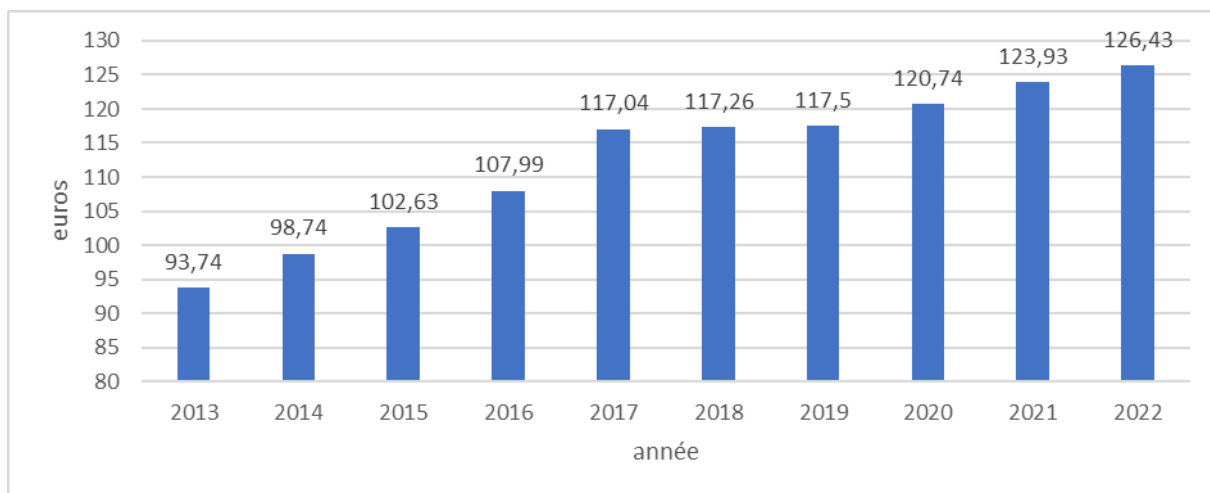
Évolution du gisement total, par habitant, par an. Ce résultat représente toutes les fractions additionnées, y compris ce qui est collecté en espaces d'apports volontaires (verres, recyparcs).



Evolution du coût des recyparcs par habitant par an. Inflation du coût des recyparcs de 71,47% entre 2016 et 2022, soit plus de 10% par an !



Évolution du coût des collectes en porte-à-porte (hab/an).



Évolution du coût du traitement(€/Tonne).

15.2.6. Demande d'accompagnement pour la collecte des déchets en cas de problèmes médicaux.

Ces situations sont gérées en collaboration directe avec le CPAS, dans le respect de la vie privée. Nous avons mené une expérience pilote afin d'évaluer, par la pose d'un 3^{ème} conteneur, la quantité de déchets produits par une personne adulte 100% incontinente.

Le résultat de la quantité de déchets produite et le surcoût afférent suite à ce cas particulièrement impactant est décrit dans le tableau suivant :

année	nombre de levée	kg	kg/collecte	coût total levées	coût kg 1 ^{ère} tranche (0,15€/kg)	coût kg 2 ^{ème} tranche (0,20€/kg)	surcoût Total	Extrapolation Coût annuel
2020 (10 mois)	42	810	19,29 kg	48,30 €	13,50 €	144,00 €	205,80 €	246,96 €
2021 (10 mois)	43	720	16,74 kg	49,45 €	13,50 €	126,00 €	188,95 €	226,74 €

Le rapport théorique en production de déchets est de 1 pour 5 entre une personne adulte et un enfant en bas-âge.

15.2.7. Exemple de synthèses de dossiers récurrents :

Bassin d'orage provincial de Nodebais

21 ans de suivi ornithologique

Vincent Bulteau^{1,2}, Laurent Leclercq¹, Frédéric Dermien¹ et Luc Vanden Wyngaert¹

¹ Collaborateur du Centre belge de Bagueage BeBirds de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique

² Service du Cadre de Vie, cellule environnement de la commune de Beauvechain

Avant-propos et mise en situation

Le site de retenue d'eau de Nodebais bénéficie d'un emplacement stratégique tant d'un point de vue de gestion hydrographique, que de s'inscrire dans un complexe naturel remarquable ce qui permet de montrer l'importance d'un site de retenue d'eau « naturel » pour la biodiversité. Mais aussi, un lieu de sensibilisation à la gestion hydraulique comme à la nature. Son premier rôle reste et doit rester la gestion hydraulique. Les résultats de la station de bagueage inscrite en son sein, montrent concrètement sa valeur comme puits de biodiversité du niveau local à international.

Par les observations effectuées, le bassin d'orage de Nodebais est devenu un haut lieu de l'ornithologie à la taille de la Province et au-delà. Ainsi, il est connu de bons nombres de naturalistes et nous sommes régulièrement contactés par des promoteurs et autres gestionnaires publics pour l'aspect de la gestion de la nature dans ce type de site. Il s'agit également d'un lieu de stage demandé par les étudiants universitaires (principalement des bio-ingénieurs et des biologistes) et qui sert pour la formation continuée des bagueurs de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique.

Les résultats récoltés bénéficient à la commission de gestion de la réserve naturelle domaniale du Service Public de Wallonie dite du "Grand Brou".

C'est donc aussi, une vitrine de la bonne collaboration entre les différents niveaux de pouvoirs et administrations, chacun mettant sa pierre à l'édifice.

Historique

Suite à l'autorisation de la Province du Brabant wallon, les premiers relevés ornithologiques ont débuté avec la migration d'automne, le 27 septembre 1999.

C'est au mois d'août 2001 que les premières séances d'ouverture au public ont débuté. Vu le succès, très vite, un système de réservation s'est mis en place avec la collaboration de la commune de Beauvechain. Ainsi chaque matinée, les groupes sont limités à 15 personnes qui peuvent être gonflés jusqu'à maximum 25 personnes, suite à des séances annulées les jours précédents en cas de mauvaise météo. Ces séances ont lieu chaque année du 15 au 31 août. Elles se déroulent sur le domaine public en dehors du site de retenue d'eau et de la station de baguage.

Jusqu'au printemps 2002, seul un suivi automnal a eu lieu. En effet, depuis le mois de mai 2002, la station est devenue un site de suivi de la nidification des oiseaux suivant un protocole européen Euro-CES, European Constant effort Site, mis en œuvre par le British Trust for Ornithology, BTO.

Dès l'automne 2003, à la suite du succès des animations du mois d'août, nous avons été sollicités par les écoles environnantes pour venir assister à une animation en fonction de l'âge des enfants. Depuis 2012, l'équipe est renforcée par le GAL Culturalité pour l'encadrement scolaire.

Un suivi hivernal ponctuel a débuté depuis l'hiver 2014-2015.

Présentation du fonctionnement de la station de baguage

Progressivement la station de baguage a étoffé les différentes études, méthodes et efforts de captures afin de récolter un maximum de données scientifiques.

Depuis 2015, le site est suivi durant toute l'année. Ce suivi est découpé en 4 périodes :

1. Hivernale
2. Prénuptiale
3. Nidification
4. Postnuptiale

La période hivernale : du 15 novembre au 15 mars

Gagnage

Durant cette saison, quelques mangeoires sont placées de façon à concentrer les oiseaux hivernants sur la zone de capture. Des leurres vocaux sont utilisés de jour pendant les captures. Cette action a lieu 1 à 2 fois par mois.

Dortoir

Plusieurs espèces profitent de ce biotope pour se concentrer et y passer la nuit. Des méthodes spécifiques sont mises en place pour suivre ces dortoirs : il s'agit principalement du Pipit spioncelle (*Anthus spinoletta*), de l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) et du Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*).

La période prénuptiale : du 15 mars au 15 mai

Le principe est de contrôler les espèces migratrices passant durant cette période. Des leurres vocaux sont utilisés durant la seconde partie de nuit et la matinée. L'effort de capture est une installation de 75m de filets.

La période de nidification : du 15 mai au 15 juillet

De façon à avoir des résultats reproductibles et comparables à d'autres sites, nous nous sommes inscrits dans un programme européen de suivi des oiseaux nicheurs : Euro-CES, European Constant effort Site, mis en œuvre par le British Trust for Ornithology, BTO.

Les données pour la Belgique sont centralisées par l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, IRSNB.

L'objectif consiste à capturer, au cours de plusieurs années successives et sur un même site, un maximum de passereaux en période de nidification (adultes nicheurs et juvéniles) dans des conditions d'efforts mesurés, et sans l'aide de moyens particuliers d'attraction.

Trois conditions logistiques doivent être réunies afin d'assurer le meilleur succès du programme :

- le même site de capture doit pouvoir être utilisé consécutivement au moins durant 4 années,
- le biotope de capture ne doit pas évoluer trop rapidement,
- au moins 6 sessions de capture doivent être entreprises au cours des mois de mai et juin et, au mieux 9, de mai à juillet.

Les sites dont l'habitat est en constante évolution ou voué à disparaître dans un futur proche (faute d'entretien, de changement d'affectation, etc.) ne peuvent être pris en compte dans ce type d'étude. Un site adéquat doit pouvoir être suivi pendant au moins 4 années consécutives. C'est une condition à l'étude des fluctuations des populations de passereaux et de leur taux de survie.

Le principe consiste à réaliser une session de capture par période de 10 jours (décade). Idéalement donc, cela représente 9 sessions de capture réparties sur 3 mois. En cas d'empêchement, il est envisageable de limiter la période d'étude aux mois de mai et juin. Idéalement aussi, deux visites ne peuvent se succéder à moins de 6 jours d'intervalle. Dans tous les cas, il est recommandé de planifier les sessions de baguage à intervalles réguliers.

La durée des sessions de capture doit être approximativement de 6 heures. Idéalement, le début de la session est fixé au lever du jour pour s'interrompre à la mi-journée. Si les conditions météorologiques l'imposent, il faut bien entendu interrompre la session en cours. Il est primordial de signaler ce cas de figure dans les formulaires de capture. Si la session est interrompue après moins de 3 heures de capture, il est recommandé d'en entreprendre une nouvelle au cours de la même décade.

Le nombre, la qualité et la position des filets doivent être constants au fil des sessions et des années. Il est recommandé d'utiliser 70 à 140 mètres de filets et de ne pas descendre en dessous de 50 mètres.

La période postnuptiale : du 15 juillet au 15 novembre

Le principe est de contrôler les espèces migratrices passant durant cette période. Des leurres vocaux sont utilisés durant la seconde partie de nuit et la matinée. L'effort de capture est une installation de 142m de filets.

Compléments

En parallèle des périodes susvisées, des installations spécifiques sont utilisées pour le suivi des oiseaux d'eau comme les anatidés, les rallidés et les limicoles. Des prélèvements aléatoires dans le cadre d'un monitoring des maladies aviaires ont été réalisés depuis 2005.

Résultats

En chiffres

La nomenclature systématique est celle utilisée par le centre belge de baguage, BeBirds de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. La numérotation Euring y est jointe.

Euring	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Total
00980	BLONGIOS NAIN	<i>Ixobrychus minitus</i>	1
01780	CANARD MANDARIN	<i>Aix galericulata</i>	1
01840	SARCELLE D'HIVER	<i>Anas crecca</i>	11
01860	CANARD COLVERT	<i>Anas platyrhynchos</i>	67
02310	BONDRÉE APIVORE	<i>Pernis apivorus</i>	1
02690	ÉPERVIER D'EUROPE	<i>Accipiter nisus</i>	16
03040	FAUCON CRÉCERELLE	<i>Falco tinnunculus</i>	3
03100	FAUCON HOBEREAU	<i>Falco subbuteo</i>	4
03700	CAILLE DES BLÉS	<i>Coturnix coturnix</i>	3
03940	FAISAN DE COLCHIDE	<i>Phasianus colchicus</i>	4
04070	RALE D'EAU	<i>Rallus aquiticus</i>	590
04080	MARQUETTE PONCTUÉE	<i>Porzana porzana</i>	57
04240	POULE D'EAU	<i>Gallinula cjlhoropus</i>	178
04290	FOULQUE MACROULE	<i>Fulica atra</i>	2
04930	VANNEAU HUPPÉ	<i>Vanellus vanellus</i>	26
05180	BÉCASSINE SOURDE	<i>Lymnocyrtus minimus</i>	19
05190	BÉCASSINE DES MARAIS	<i>Gallinago gallinago</i>	31
05530	CHEVALIER CUL-BLANC	<i>Tringa ochropus</i>	1
06700	PIGEON RAMIER	<i>Columba palumbus</i>	16
06870	TOURTERELLE DES BOIS	<i>Streptopelia turtur</i>	3
07120	PERRUCHE A COLIER	<i>Pistaccula krameri</i>	1
07350	CHOUETTE EFFRAIE	<i>Tyto alba</i>	3
07610	CHOUETTE HULOTTE	<i>Strix aluco</i>	7
07670	HIBOU MOYEN-DUC	<i>Asio otus</i>	4
07780	ENGOULEVENT D'EUROPE	<i>Craprimulgus europaeus</i>	1
08310	MARTIN-PECHEUR D'EUROPE	<i>Alcedo atthis</i>	134
08480	TORCOL FOURMILIER	<i>Jynx torquilla</i>	183
08560	PIC VERT	<i>Picus viridis</i>	15
08760	PIC ÉPEICHE	<i>Dendrocopos major</i>	36
08870	PIC ÉPEICHETTE	<i>Dendrocopos minor</i>	9
09810	HIRONDELLE DE RIVAGE	<i>Riparia riparia</i>	1
09920	HIRONDELLE DE CHEMINÉE	<i>Hirundo rustica</i>	296
10010	HIRONDELLE DE FENETRE	<i>Delichon urbica</i>	36
10090	PIPIT DES ARBRES	<i>Anthus trivialis</i>	605
10110	PIPIT FARLOUSE	<i>Anthus pratensis</i>	21
10141	PIPIT SPIONCELLE	<i>Anthus spinoletta</i>	34
10170	BERGERONNETTE PRINTANIERE	<i>Motacilla flava</i>	5
10190	BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	<i>Motacilla cinerea</i>	68
10200	BERGERONNETTE GRISE	<i>Motacilla alba</i>	8
10201	BERGERONNETTE GRISE ssp ALBA	<i>Motacilla alba alba</i>	1
10660	TROGLODYTE MIGNON	<i>Troglodytes troglodytes</i>	760
10840	ACCENTEUR MOUCHET	<i>Prunella modularis</i>	2579
10990	ROUGEGORGE FAMILIER	<i>Erithacus rubecula</i>	7542
11030	ROSSIGNOL PROGNÉ	<i>Luscinia luscinia</i>	1

Euring	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Total
11040	ROSSIGNOL PHILOMELE	<i>Luscinia megarhynchos</i>	151
11060	GORGEBLEUE A MIROIR	<i>Luscinia svecica</i>	74
11062	GORGEBLEUE A MIROIR BLANC	<i>Luscinia svecica cyaneola</i>	8
11210	ROUGEQUEUE NOIR	<i>Phoenicurus ochruros</i>	27
11220	ROUGEQUEUE A FRONT BLANC	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	1166
11370	TRAQUET TARIER	<i>Saxicola rubetra</i>	26
11390	TARIER PATRE	<i>Saxicola torquata</i>	5
11460	TRAQUET MOTTEUX	<i>Oenanthe oenanthe</i>	1
11461	TRAQUET MOTTEUX ssp OENANTHE	<i>Oenanthe oenanthe oenanthe</i>	1
11861	MERLE A PLASTRON ssp TORQUATUS	<i>Turdus torquatus torquatus</i>	1
11870	MERLE NOIR	<i>Turdus merula</i>	787
11980	GRIVE LITORNE	<i>Turdus pilaris</i>	10
12000	GRIVE MUSICIENNE	<i>Turdus philomelos</i>	1377
12010	GRIVE MAUVIS	<i>Turdus illiacus</i>	351
12200	BOUSCARLE DE CETTI	<i>Cettia cetti</i>	61
12360	LOCUSTELLE TACHETÉE	<i>Locustella naevia</i>	942
12380	LOCUSTELLE LUSCINIOÏDE	<i>Locustella luscinioides</i>	25
12420	PHRAGMITE AQUATIQUE	<i>Acrocephalus paludicola</i>	2
12430	PHRAGMITE DES JONCS	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	1667
12480	ROUSSEROLLE DES BUISSONS	<i>Acrocephalus dumetorum</i>	1
12500	ROUSSEROLLE VERDEROLLE	<i>Acrocephalus palustris</i>	4186
12510	ROUSSEROLLE EFFARVATTE	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	26879
12530	ROUSSEROLLE TURDOÏDE	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	5
12590	HIPPOLAIS ICTÉRINE	<i>Hippolais icterina</i>	95
12600	HIPPOLAIS POLYGLOTTE	<i>Hippolais polyglotta</i>	2
12730	FAUVETTE ÉPERVIERE	<i>Sylvia nisoria</i>	9
12740	FAUVETTE BABILLARDE	<i>Sylvia curruca</i>	129
12750	FAUVETTE GRISETTE	<i>Sylvia communis</i>	2066
12760	FAUVETTE DES JARDINS	<i>Sylvia borin</i>	5603
12770	FAUVETTE A TETE NOIRE	<i>Sylvia atricapilla</i>	40506
13001	POUILLOT A GRANDS SOURCILS	<i>Phylloscopus inornatus</i>	12
13030	POUILLOT BRUN	<i>Phylloscopus fuscatus</i>	1
13070	POUILLOT DE BONELLI	<i>Phylloscopus bonelli</i>	1
13080	POUILLOT SIFFLEUR	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	1
13110	POUILLOT VÉLOCE	<i>Phylloscopus collybita</i>	4747
13114	POUILLOT VELOCE ssp ABIETINUS	<i>Phylloscopus collybita abietinus</i>	2
13120	POUILLOT FITIS	<i>Phylloscopus trochilus</i>	2487
13122	POUILLOT FITIS ssp ACREDULA	<i>Phylloscopus trochilus acredula</i>	4
13140	ROITELET HUPPÉ	<i>Regulus regulus</i>	340
13150	ROITELET TRIPLE BANDEAU	<i>Regulus ignicapillus</i>	84
13350	GOBEMOUCHE GRIS	<i>Musicapa striata</i>	18
13490	GOBEMOUCHE NOIR	<i>Ficedula hypoleuca</i>	50
13640	MÉSANGE À MOUSTACHES	<i>Panurus biarmicus</i>	2
14370	MÉSANGE À LONGUE QUEUE	<i>Aegithalos caudatus europaeus</i>	374
14371	MÉSANGE À LONGUE QUEUE ssp CAUDATUS	<i>Aegithalos caudatus caudatus</i>	1
14400	MÉSANGE NONNETTE	<i>Parus palustris</i>	63
14420	MÉSANGE BORÉALE	<i>Parus montanus</i>	85
14540	MÉSANGE HUPPÉE	<i>Parus cristatus</i>	8
14610	MÉSANGE NOIRE	<i>Parus ater</i>	116

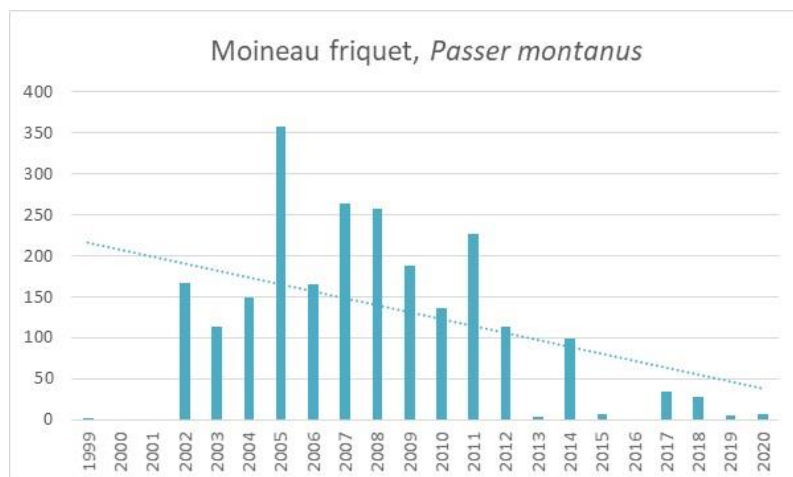
Euring	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Total
14620	MÉSANGE BLEUE	<i>Parus caeruleus</i>	3435
14640	MÉSANGE CHARBONNIERE	<i>Parus major</i>	2557
14790	SITELLE TORCHEPOT	<i>Sitta europaea</i>	7
14870	GRIMPEREAU DES JARDINS	<i>Certhia brachydactyla</i>	121
14900	MÉSANGE RÉMIZ	<i>Remiz pendelinus</i>	1
15150	PIE-GRIECHE ÉCORCHEUR	<i>Lanius collurio</i>	12
15390	GEAI DES CHENES	<i>Garrulus glandarius</i>	28
15490	PIE BAVARDE	<i>Pica pica</i>	12
15670	CORNEILLE NOIRE	<i>Corvus corone</i>	13
15820	ÉTOURNEAU SANSONNET	<i>Sturnus vulgaris</i>	764
15910	MOINEAU DOMESTIQUE	<i>Passer domesticus</i>	62
15980	MOINEAU FRIQUET	<i>Passer montanus</i>	2322
15989	MOINEAU FRIQUET X M. DOMESTIQUE	<i>Passer montanus x domesticus</i>	1
16360	PINSON DES ARBRES	<i>Fringilla coelebs</i>	223
16380	PINSON DU NORD	<i>Fringilla montifringilla</i>	91
16400	SERIN CINI	<i>serinus serinus</i>	1
16490	VERDIER D'EUROPE	<i>Carduelis chloris</i>	272
16530	CHARDONNET ELEGANT	<i>Carduelis carduelis</i>	83
16540	TARIN DES AULNES	<i>Carduelis spinus</i>	30
16600	LINOTTE MÉLODIEUSE	<i>Carduelis cannabina</i>	1
16631	SIZERIN BORÉAL ssp FLAMMEA	<i>Carduelis flammea flammea</i>	3
16634	SIZERIN BOREAL ssp CABARET	<i>Carduelis flammea cabaret</i>	96
17102	BOUVREUIL PIVOINE ssp EUROPAEA	<i>Pyrrhula pyrrhula europaea</i>	1
18570	BRUANT JAUNE	<i>Emberiza citrinella</i>	12
18770	BRUANT DES ROSEAUX	<i>Emberiza schoeniclus</i>	2202
Total			120293

Soit un total de 119 taxons, dont 23 sont annuels. Ceux-ci ont été indiqués en **gras** dans le tableau ci-avant.

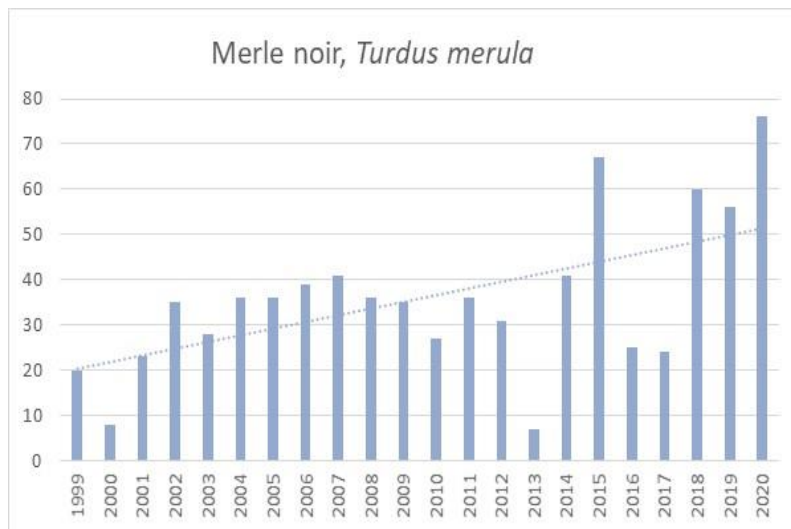
En 21 années de suivi, des tendances générales peuvent être dégagées. Les plus représentatives sont :

- l'émergence de certaines espèces ;
- la disparition d'autres espèces ;
- les espèces rarissimes du niveau local à mondial ;

Quatre exemples concrets :



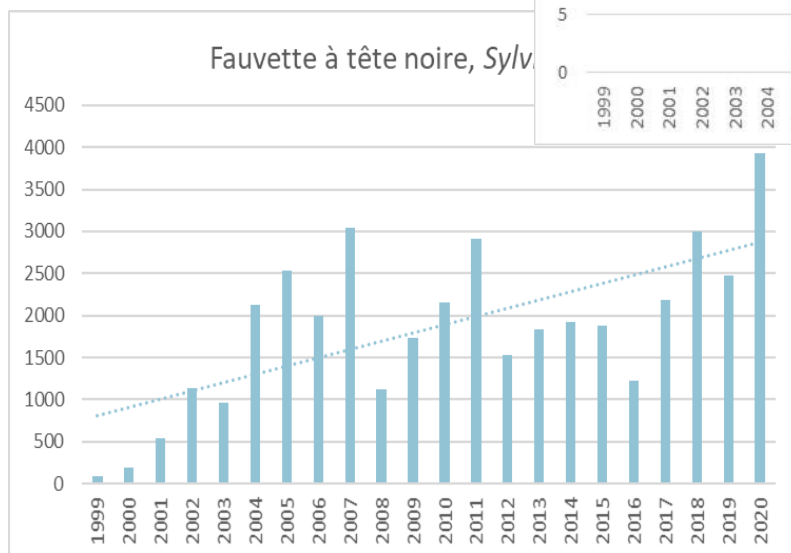
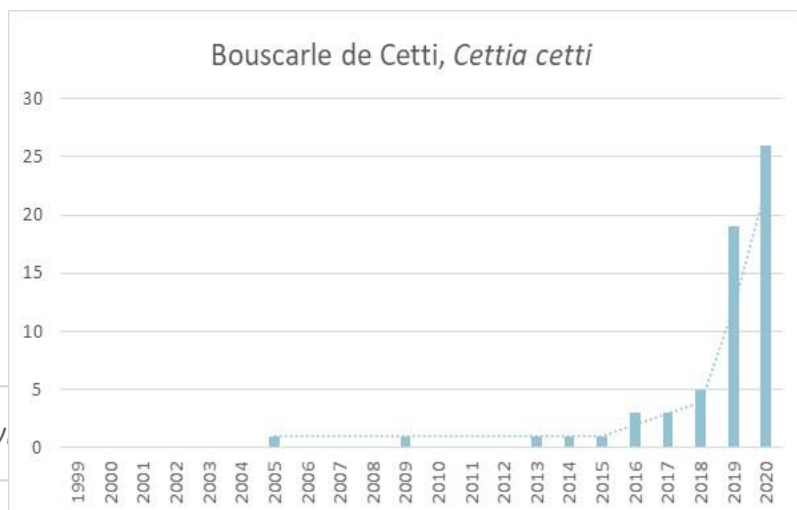
Le suivi du Moineau friquet, *Passer montanus*, a débuté à Nodebais en 2002. L'effort de suivi a été constant depuis. Alors que l'on culmine avec plus de 350 individus en automne 2005, le déclin a été marqué... pour arriver seulement à 7 individus en 2020.



Ces dernières années, le Merle noir, *Turdus merula*, bien connu de tous, voit ses effectifs augmentés en période de migration postnuptiale. On peut épingler les années 2016-2017 qui sont des années avec des populations au Nord et à l'Est de Nodebais atteintes par le virus Usutu. Au vu des résultats de 2018 à 2020, cette problématique n'est plus d'actualité mais reste latente. Le premier contact a lieu en

2005. À partir de 2013, la Bouscarle de Cetti, *Cettia cetti*, est baguée chaque année.

L'explosion de 2019 correspond aux premières nidifications et l'installation de minimum 3 couples. Nous sommes en pleine croissance exponentielle. Nous sommes en limite septentrionale de cette espèce.



La Fauvette à tête noire, *Sylvia atricapilla*, est une des espèces les plus communes d'Europe de l'Ouest. C'est d'ailleurs l'espèce qui a les plus gros effectifs de capture (33,67% des individus suivis).

Le graphique ci-contre montre une évolution positive au cours des 20 dernières années avec des cycles d'environ 4 ans.

Ceux-ci n'ont pas encore été étudiés. A savoir, s'ils sont propres à Nodebais ou le reflet d'une tendance générale.

Sensibilisation et médiatisation

Depuis 2001, la station de baguage de Nodebais est traditionnellement ouverte au public du 15 août au 31 août. Le programme est organisé en étroite collaboration avec l'administration communale de Beauvechain qui centralise et gère les inscriptions. Les groupes sont normalement limités à 15 personnes. Ils peuvent être augmentés à 25 personnes afin de compenser des annulations consécutives à de mauvaises conditions météorologiques les jours précédents.

De 2004 à 2020, du 15 août au 31 août, entre 9h30 et 12h, 3511 visiteurs, de tous âges, ont été et animés. Soit, une moyenne annuelle de 206 personnes.

Des animations scolaires ou de groupes naturalistes sur rendez-vous sont par ailleurs organisées au cours du mois de septembre. Pour ces dernières, le GAL Culturalité vient en appui tant pour le suivi scientifique que pour l'animation. En tout, ce sont environ 3000 élèves et naturalistes qui y ont pris part.

Pour que l'encadrement soit optimal, l'équipe de la station de baguage de Nodebais est composée de 3 bagueurs, assistés de 2 à 3 stagiaires et de 1 à 5 collaborateurs externes. Deux bagueurs s'occupent exclusivement du baguage, le troisième assure les animations. Les animations sont toujours organisées parallèlement au processus de baguage qui est conduit indépendamment.

Les animations s'appuient, entre autres, sur des panneaux didactiques qui présentent les espèces baguées au cours des années, les cartes de migration correspondantes aux espèces, les différentes méthodes d'étude, les résultats des années antérieures.

Pour connaître l'aura de l'activité, nous demandons le code postal des participants. Si 80% sont des Brabançons wallons, des habitants du Nord de la France et du Luxembourg font le déplacement jusqu'à Nodebais. En complément, certaines personnes en déplacements professionnels dans notre pays, profitent de faire un crochet par Nodebais (Afrique du Sud, Espagne, USA, ...).

Un des volets expliqué est l'apport d'un bassin d'orage dit « naturel » au profit de la biodiversité, tout en sachant que son rôle premier est la gestion des volumes d'eau pendant les crues.

La valeur au profit de la Nature du bassin d'orage de Nodebais va au-delà du Brabant wallon et même une reconnaissance internationale. De là, il ne faut pas beaucoup pour que certains assimilent le bassin d'orage à la Réserve Naturelle Domaniale se trouvant en amont et en aval du site. Pourtant, il en est tout à fait indépendant mais chacun complète l'autre par leur fonction.

Chaque année, principalement la presse écrite (3-4 articles), la télévision locale, et de temps à autre les radios et télévisions nationales parlent de la station de baguage de Nodebais développée au sein du bassin d'orage. De nombreux articles et reportages sont disponibles sur internet.

16. FINANCES

Agent administratif: Meghann Vander Wee – 010 86 83 27 – comptabilite@beauvechain.be

Agent administratif : Vincent Dewilde – 010 86 83 05 – finances@beauvechain.be

16.1. Énumération des taxes et redevances

Taux appliqués en 2021	Compte 2020	Au 31/10/2021
Centimes additionnels au précompte immobilier : <u>1.700</u>	1.276.706,33	13.645,98
Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : 7 %	2.793.736,54	493.926,97
Automobiles : 1 centime additionnel (d'office)	108.114,11	72.532,34
Vente de sacs poubelles	5.267,28	2.363,5
Secondes résidences : Au 1 ^{er} janvier 2021 : - 640,00 € : secondes résidences autres que celles reprises dans un camping agréé - 220,00 € : caravanes résidentielles dans un camping agréé - 110,00 € : kot étudiant	20.483,37	19.840,00
Distribution à domicile d'imprimés non adressés : Au 1 ^{er} janvier 2021 : "Ex." = exemplaire distribué pour les écrits et échantillons publicitaires - 1 g < Ex. < 10 g : 0,0130 € - 11 g < Ex. < 40 g : 0,0345 € - 41g < Ex. < 225 g : 0,0520 € - Ex. > 225 g : 0,0930 € Ex. = 0,007 € pour les écrits émanant de la presse régionale gratuite	29.268,45	/
Enlèvement de dépôts considérés comme versages sauvages : - 100,00 € pour les petits déchets - 500,00 € pour les déchets volumineux	0,00	0,00
Taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public, par les soins et aux frais de la commune : Au 1 ^{er} janvier 2021 : 375,00 € par raccordement	0,00	0,00
Taxe additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes de GSM – Supprimée (Circulaire 20/04/2017).	0,00	0,00
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (partie forfaitaire): Au 1 ^{er} janvier 2021 : - 90 € pour un ménage d'une seule personne - 130 € pour un ménage de deux personnes - 155 € pour un ménage de trois personnes - 180 € pour un ménage de quatre personnes et plus - 180€ pour les secondes résidences et établissements	393.790,00	387.340,00

commerciaux		
Taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (partie variable): Au 1 ^{er} janvier 2020	42.059,60	0,00
Redevance relative au permis d'environnement et d'urbanisme	6.621,75	7.093,25
Redevance sur la délivrance du permis de lotir	0,00	0,00
Redevance sur la délivrance d'informations notariales	7.200,00	6.400,00
Taxe sur prestations administratives diverses (vérifications implantation urbanisme).	6.390,00	6.000,00

16.2. Dette

Montant de la dette Belfius à charge de la commune :

Au 01.01.2020	286.604,84
Montant remboursé en 2020 (amortissements)	37.504,92
Au 01.01.2021	426.826,49
Nouveaux emprunts de l'exercice 2021 (au 30/11/2021)	6.030,45

Montant des amortissements à charge de la commune en 2020	37.504,92
Montant des intérêts à charge de la commune en 2020	<u>823,35</u>
Total des charges en 2020	38.328,27

Montant des amortissements à charge de la commune en 2021	51.693,06
Montant des intérêts à charge de la commune en 2021	<u>1.248,85</u>
Total des charges en 2021	52.941,91

Remarques : /

16.3. Budget pour l'exercice 2021 (après dernière MB et adaptation du tableau de synthèse)

Total	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.726.107,81	8.400.448,58	325.659,23
Service extraordinaire	5.743.650,42	5.579.614,01	-15.963,59

16.4. Compte 2020

	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés au profit de la commune	8.365.150,50	3.441.869,61
- Non-valeurs et irrécouvrables	3.918,62	0,00
= Droits constatés nets	8.361.231,88	3.441.869,61
- Engagements	7.434.606,89	3.390.330,89
= Résultat budgétaire de l'exercice	926.624,99	51.538,72
Engagements de l'exercice	7.434.606,89	3.390.330,89
- Imputations comptables	7.313.287,08	1.372.492,76
= Engagements à reporter de l'exercice	150.137,67	2.017.838,13
Droits constatés nets	8.361.231,88	3.441.869,61
- Imputations comptables	7.313.287,08	1.372.492,76
= Résultat comptable de l'exercice	1.047.944,80	2.069.376,85

16.5. Budget 2021

Exercice propre :	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	7.745.368,86	7.745.368,86	-213.428,26
Service extraordinaire	3.174.200,00	3.681.156,34	-506.956,34

Résultat général : (exercice propre + exercices antérieurs)			
	Recettes	Dépenses	Solde
Service ordinaire	8.055.374,95	7.902.091,06	153.283,89
Service extraordinaire	3.681.156,34	3.681.156,34	0,00

16.6. Subsidés aux sociétés pour 2021

Délibération du Collège communal du 31 mai 2021 décidant d'octroyer une subvention en numéraire aux bénéficiaires suivants	
Financement projet de coopération Nord-Sud (Lukunga)	2.500,00 €
Subside Jeux Intervillages	750,00 €
Subsidés aux organismes culturels et d'information culturelle (C.C.B)	51.005,00 €

Subside aux Amis de Tourinnes	2.500,00 €
Subsides pour fêtes et cérémonies publiques	600,00 €
<i>Anciens combattants de L'Ecluse</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Anciens prisonniers de 40-45 - La Bruyère</i>	<i>150,00 €</i>
<i>Anciens combattants de Hamme-Mille</i>	<i>150,00 €</i>
<i>FNC Beauvechain</i>	<i>150,00 €</i>
Subside I.S.B.W.	800,00 €
Subside "Para-commandos"	100,00 €
Subside TORI	1.000,00 €
Subside Tennis de table	1.500,00 €
Subside David's Wing asbl	250,00 €
La Paume Tourinoise	500,00 €
Subside Les Aiglons	250,00 €
Subside Bee Wing Beauvechain	250,00 €
Subside de fonctionnement pour la maison condorcet	10.374,00 €
Subside Mobilité en Brabant wallon asbl	250,00 €
Article 20	3.210,08 €
Subside pour oeuvres d'aide humanitaire ou familiale (Plan Foster)	350,00 €
Subside pour la protection des animaux (Sans collier)	200,00 €
Total	76.839,08 €

Délibération du Collège communal du 31 mai 2021 décidant d'octroyer une subvention en nature en 2020 aux bénéficiaires suivants :

Alliance colombophile	500,00 €
Atelier de l'Image	1.200,00 €
Atelier Floral de Hamme-Mille	30,00 €
Bébébus	780,00 €
Bee Wing	400,00 €
Centre Culturel de Beauvechain	17.792,53 €
Cercle de Bridge	360,00 €
Club des 3 X 20 de Tourinnes	30,00 €
Compagnie Imaginerie	175,00 €

CTT Hamme-Mille	990,00 €
De Clerck - Cours de gymnastique	165,00 €
Ecole Saint-Charles	180,00 €
EFACF	180,00 €
Ensemble musical de Beauvechain	195,00 €
Ensemble à cordes de la Néthen	260,00 €
Evi'Dance	180,00
HammeFamille Dance Club	660,00 €
Les Amis du Whist	30,00 €
Netradyle	1.200,00 €
ONE (Consultations)	750,00 €
Rigaudon	100,00 €
SC Beauvechain	12.690,00 €
Troupe de théâtre « Peut-être qu'on joue »	120,00
Unité St-Christian	30,00 €

Le montant estimatif de ces subventions en nature s'élève à 38.997,53 €.

16.7. Subsidés ordinaires versés aux fabriques d'Eglise

Dénominations	Desservants	Compte 2020	Budget 2021
St-Sulpice - Beauvechain	Jean-Michel ABE	3.873,31€	1.123,65 €
St-Joseph - La Bruyère	Jean-Michel ABE	2.005,03 €	845,55 €
St-Amand - Hamme-Mille	Christophe MUNU-BINANA	6.921,83 €	7.425,31 €
St-Roch - L'Ecluse	Jean-Michel ABE	0,00 €	0,00 €
Ste-Waudru - Nodebais	Krzystof RAJEWICZ	0,00 €	0,00 €

St-Martin - Tourinnes-la-Grosse	Krzystof RAJEWICZ	13.013,39 €	7.835,79 €
Maison Condorcet		10.372,00 €	10.374,00 €
Total		25.559,42 €	27.604,30 €

16.7.1. Subsidés extraordinaires

16.7.1.1. Entretien ordinaire et autres frais de fonctionnement des bâtiments du culte assumés par la commune

	2020	31/10/2021
Dépenses :	2.597,13 €	0,00 €

16.8. ASBL La Pensée Libre de la Néthen

16.8.1. Subsidés de fonctionnement

Budget	2020	2021
Décision du Collège communal	08/09/2020	31/05/2021
Frais de fonctionnement	46.390,00 €	46.395,00 €
Beauvechain	10.372,00 €	10.374,00 €
Grez-Doiceau	19.210,00 €	19.212,00 €
Chaumont-Gistoux	16.808,00 €	16.809,00 €

16.9. Aide humanitaire et aide au développement

16.9.1. Plan Foster

Enfant parrainé : jeune haïtienne

	2019	2020	2021
Montant du parrainage	350,00 €	350,00€	350,00€

16.9.2. Relation Nord-Sud subsidés

Demande de subside de Monsieur Macaire Gitango Muzeya, pour le compte de l'Asbl LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE afin de soutenir la construction d'un bâtiment à Lukunga en République démocratique du Congo.

Le Conseil communal en séance du 17 décembre 2012 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros (imputé sur le budget 2013 – subside payé le 1/4/2014).

LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE était également présent lors de l'événement « Balades en fête » afin d'organiser l'intendance et de générer des bénéfices pour l'Asbl.

Le Conseil communal en séance du 15 décembre 2014 a marqué son accord pour l'octroi d'un subside d'un montant de 5.000 euros pour les années 2014 et 2015 à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

Depuis 2016, un subside annuel d'un montant de 2.500 € est octroyé à LUKUNGA BEAUVECHAIN ENSEMBLE.

17. INDICATEUR EXPERT

Indicateur expert : Alexandra Chaidron – 010 86 83 14 – indicateur@beauvechain.be

17.1. Descriptif de la fonction

La fonction d'indicateur expert est décrite dans le Code des impôts sur les revenus (article 2, §1^{er}, de l'Arrêté royal du 10 octobre 1979 et modifié par l'Arrêté royal du 30 janvier 1980). Celui-ci spécifie en effet que les communes sont obligées de désigner un ou plusieurs indicateurs-experts qui participent, de concert avec les représentants de l'administration du cadastre, à la recherche des parcelles à retenir comme références et aux expertises à effectuer. Les administrations communales sont également tenues de communiquer au service « Mesures et Evaluations » du Service Public Fédéral des Finances les changements apportés aux propriétés sises sur leur territoire tels que :

- toute nouvelle construction, reconstruction totale ou partielle, exhaussement, agrandissement, démolition totale ou partielle et détérioration notable de bâtiment ;
- chaque modification dont ils ont connaissance dans le cadre de la législation sur l'urbanisme ;
- les modifications aux routes, chemins, sentiers, canaux ;
- les redressements des rivières et des ruisseaux ;
- l'imposition des propriétés autrefois non imposables et d'exonération des propriétés auparavant imposables ;
- toute modification jugée notable au sens de l'article 494 §2 du Code des impôts sur les revenus 1992 ;

L'indicateur-expert ne se substitue en aucun cas au service « Mesures et Evaluations » du SPF Finances ; sa fonction consiste en la collecte de données et en leur transmission audit service, mais pas à leur analyse.

17.2. Action menée

L'année dernière, l'action principale a consisté en l'organisation d'une « enquête confort ». Tous les propriétaires des habitations identifiées comme « sans confort », autrement dit, sans chauffage central ou équivalent et/ou sans salle de bain par le SPF Finances, Administration « Mesures et Evaluations » ont été invités à remplir un formulaire reprenant les

caractéristiques de leur bien. L'immobilier a beaucoup évolué depuis la dernière péréquation générale des revenus cadastraux de 1975 et une mise à jour était nécessaire.

Tous les documents ont été scannés et sont parvenus au SPF Finances, Administration « Mesures et Evaluations » à la fin du mois d'octobre 2020 et ce dernier a effectué la mise à jour des données. Fin septembre 2021, il restait une trentaine de bien à réviser.

Les propriétaires ont reçu les informations relatives à la réévaluation de leur revenu cadastral ; une dizaine d'entre eux ont interpellé le service afin d'obtenir des explications supplémentaires.

17.3. Projets en cours en permanence

- s'assurer de la mise à jour permanente des données cadastrales pour une perception optimale des recettes ;
- valider les PV d'expertise avant transferts aux administrés ;
- établir le cadastre de tous les biens exonérés au précompte immobilier et vérifier que tous les biens communaux bénéficient de cette exonération ;
- améliorer la coordination entre les différents services communaux afin de récolter des informations de terrains et pouvoir les recouper avec les données existantes au cadastre.

18. JEUNESSE

Coordinatrice ATL : Jennifer van Bochove – 010 86 83 17 – extrascolaire@beauvechain.be

18.1. Opération "Eté solidaire, je suis partenaire"

Depuis 2005, la commune de Beauvechain participe à l'opération « Eté solidaire, je suis partenaire », proposée par la Région wallonne. Ce projet vise à offrir à des jeunes âgés entre 15 et 21 ans, un travail étudiant, en les faisant participer à la valorisation et à l'embellissement de leur quartier et de leur environnement ; à développer leur sens de la citoyenneté envers les personnes défavorisées ou en difficulté ; ou encore, à favoriser les liens intergénérationnels.

Délibération du collège communal du 20 avril 2021 décidant d'adhérer au projet "Eté solidaire, je suis partenaire" 2021 et approuvant le formulaire d'appel à projets. La coordinatrice ATL a assuré la coordination administrative du projet tandis que Monsieur Mathieu GASPART responsable, la coordination sur le terrain.

18.2. Point Jeunesse de Beauvechain - Collaboration avec Infor Jeunes Brabant wallon asbl et l'Association d'Aide aux Jeunes en milieu Ouvert « SAJMO » de Jodoigne

Le Point Jeunesse de Beauvechain a été inauguré le 4 février 2012. Depuis 2016, l'AMO de Jodoigne n'effectue plus de permanences pour les jeunes sur le territoire de Beauvechain. Celles-ci ont été remplacées par des rendez-vous dans les locaux de l'AMO, pour des suivis personnalisés ou autres conseils.

18.2.1. Calendrier Jeunesse

Délibération du collège communal du 25 mai 2021 décidant de marquer son accord sur l'organisation des séances de relaxation-yoga dans le cadre du calendrier jeunesse 2021. Celles-ci ont été animées par Madame Catherine CORDONNIER les 23 juin, 30 juin et 7 juillet 2021, pour un montant total de 187,50 euros.

Dans le cadre du calendrier jeunesse, il existe une convention qui lie la commune à un jeune désireux d'entreprendre une formation pour devenir animateur breveté. En échange du remboursement de la moitié de ses frais, le jeune s'engage à travailler comme animateur lors des plaines communales. Rappelons que la commune a impérativement besoin de jeune ayant cette formation pour pouvoir bénéficier des subsides de l'ONE.

Délibération du Conseil communal du 24 août 2021 décidant d'approuver le calendrier jeunesse de septembre à décembre 2021. Ce programme comprend quatre sessions d'initiations au skate, trois séances de yoga et une formation baby-sitting organisée par la ligue des familles.

18.3. Appel à projet « Place aux Jeunes »

Dans le cadre de l'appel à projet « Place aux Jeunes » auquel la commune de Beauvechain a répondu, le service jeunesse a organisé un stage Skate&Zen à l'intention des jeunes de 12 à 18 ans. Le stage a été organisé en deux temps : matinée bien-être (yoga, yoga du rire, alimentation saine) et après-midi cours de skate.

Délibération du 27 juillet 2021 décidant d'adhérer à l'appel à projet.

18.4. Délibère-Toi

Depuis XXX, la commune de Beauvechain est partenaire de l'AMO La Chaloupe et participe au projet Dilère-Toi. Ce projet vise à proposer aux jeunes étudiants des occupations, stages, proches de chez eux durant les jours de délibérations ou journées blanches.

La commune fait la promotion de cette opération et met en contact des opérateurs de la commune avec l'AMO.

18.5. Appel à projet « Ça bouge dans ma commune »

Délibération du 29 juin 2021 approuvant le dossier « Ça bouge dans ma commune ».
Ce projet s'est construit sur base de l'enquête « Fais entendre ta voix » réalisée auprès des jeunes de mars à mai 2021 faisant ressortir le besoin qu'ont les jeunes d'avoir un endroit pour se rassembler.

Il est également ressorti de cette enquête que les jeunes sont en grande demande de rénover le skatepark de Tourinnes-la-Grosse. Le service jeunesse a participé à une réunion d'information pour mettre en place ce projet également.

18.6. Salle d'étude.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, la salle située à l'étage du Vert Galant, est mise à la disposition des jeunes aux études supérieures durant les périodes de blocus et d'examens, c'est-à-dire du 15 mai au 30 juin, du 1^{er} août au 15 septembre et du 1^{er} décembre au 31 janvier.

Pour la période d'hiver 2020, nous avons reçu 3 demandes.

Pour la période d'été 2020, nous avons reçu 2 demandes.

19. LOGEMENT

Agent administratif : Dominique Pierre – 010 86 83 10 – logement@beauvechain.be

19.1. Présentation du service

Gestion de la mise en location des 20 logements intergénérationnels, sis rue Max Vander Linden, n°s 1 à 20 à Hamme-Mille :

- 8 appartements, dont 4 situés au rez-de-chaussée, destinés aux personnes âgées de + 65 ans et aux personnes à mobilité réduite et 4 autres situés à l'étage, destinés aux jeunes de 18 à 30 ans.
- 12 maisons, destinées aux familles avec enfants.

L'attribution de ces logements se fait par un comité désigné par le Conseil communal, en tenant compte des conditions d'accès reprises dans un règlement.

Composition du Comité d'attribution des logements intergénérationnels à Hamme-Mille

2 mandataires communaux : (Conseil communal du 18/02/2019)	- Carole GHIOT, Bourgmestre-Présidente - Moustapha NASSIRI, Conseil communal
2 mandataires CPAS : (Conseil de l'Action Sociale du 17.01.2019)	- Monique LEMAIRE, Présidente du CPAS - Siska GAEREMYN, membre du Conseil du CPAS

1 membre de l'Immobilier Publique du centre et de l'est du Brabant wallon (courrier du 15 juillet 2020)	- Audrey MAES
1 membre de la Commission Locale de Développement Rural (Réunion plénière du 03 octobre 2019)	- Marie-Claire du BOIS de VROYLANDE

19.2. Inventaire des logements publics

Inventaire des logements publics Mise à jour 08/03/2021

Commune et CPAS

Rue de Gaët, 25 (transit : 2x 6 mois)	1		
Rue Max van der Linden, 1 à 20	20		
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 1 et BP3 (ex-cordonnier) (logements d'insertion : suivi (accompagnement par le service social))	2		
Rue Gabriel Marcelier, 1 BP 2 (ex-cordonnier)	1	ILA	1 place
Chaussée de Namur, 1/A (Cornélis)	1	ILA	3 places
Impasse de Hamme, 1/C (Alain De Clerck)	1	ILA	4 places
	26		26

IPBW

Rue Auguste Goemans, 5 A (jardin cure) (dont 1 logement de transit 5A/3 convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	4		
Rue Auguste Goemans, 18 (ex maison communale) (dont 2 logements de transit situés à l'arrière BP3 et 18/2 convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	7		
Rue des Merisiers, 1 à 5, 6 BP 1 à BP 6, 7 BP 1 à BP 3	14		
Rue Condorcet, 1 à 13 (dont 3 logements de transit, les n°S 3, 4 et 13, convention avec l'IPB gestion CPAS (locataire))	13		
	38		38

OCASC

Rue du Logis militaire, 1 à 24	24
Rue Neuve, 1 à 40	40

	64	64
AIS		
Chaussée de Namur, 39	1	
Avenue du Centenaire, 14 BP 1	1	
Avenue du Centenaire, 14 BP 2	1	
Rue des Messes, 1 BP 1	1	
Rue des Messes, 1 BP 2	1	
Rue des Messes, 1 BP 3	1	
Rue du Grand Brou, 13	1	
Chaussée de Louvain, 2/A : convention AIS/CPAS (participation loyer CPAS)	1	
	8	8
Régie des bâtiments/Office des étrangers		
Rue du Moulin à Eau, 11 à 16 (Fedasil)	6	6
TOTAL (1)		142
PROJETS EN COURS :		
Cure de La Bruyère		2
Chaussée de Louvain, 43/A (transit)		1
Rue Max Vander Linden		4
TOTAL (2)		7
TOTAL (1 + 2)		149

Base militaire : 12 logements

Le camp de la base militaire compte des logements de fonction pour les personnes de la Défense. On comptait au 09 mars 2021, 9 personnes domiciliées.

19.3. Gestion par le CPAS

- **3 ILA - Initiative Locale d'Accueil : 3 logements**

ILA N°1

Adresse : Chaussée de Namur, 1/A - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS (708,00 €/mois sur subsides Fedasil)

Capacité d'accueil : 3 places

A la date du 15/03/2021 : 2 adultes + 1 enfant.

Ouverture : 2001.

ILA N°2

Adresse : Rue Gabriel Marcelier, 1 boîte 2 - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant au CPAS (pas de loyer à payer)

Capacité d'accueil : 1 place

A la date du 15/03/2021 : vide

Ouverture : 23/05/2011 (date de la convention signée avec Fedasil)

ILA N°3

Adresse : Impasse de Hamme, 1/C - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS (870,00 €/mois sur subsides Fedasil)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 15/03/2021 : 1 famille (2 adultes + 2 enfants)

Ouverture : 15/09/2018

- **2 logements d'insertion (3 ans renouvelables)**

Adresse : Rue Gabriel Marcelier, 1 boîtes 1 et 3 - 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant au CPAS (pas de loyer à payer)

A la date du 15/03/2021 :

1^{er} logement : 1 personne

2^e logement : 3 personnes (2 adultes et 1 enfant)

- **7 logements de transit (2 x 6 mois)**

1. **Studio duplex**

Adresse : rue Auguste Goemans 18/3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw (692,59 €/mois)

Capacité d'accueil : 2 places

A la date du 15/03/2021 : 1 personne

2. **Maison 4 chambres**

Adresse : rue Condorcet 13- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw (883,44 €/mois)

Capacité d'accueil : 6 places

A la date du 15/03/2021 : famille de 6 personnes (2 adultes et 4 enfants)

3. **Maison 3 chambres**

Adresse : rue Condorcet 3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/11/2020 (644,42 €/mois)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 15/03/2021 : famille de 3 personnes (1 adulte et 2 enfants)

4. **Appartement 1 chambre**

Adresse : rue Auguste Goemans 18/2- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/02/2021 (593,30 €/mois)

Capacité d'accueil : 2 places

A la date du 15/03/2021 : 1 personne (depuis le 11/02/2021)

5. **Appartement 2 chambres**

Adresse : rue Auguste Goemans 5A/3- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/02/2021 (719,08 €/mois)

Capacité d'accueil : 3 places

A la date du 15/03/2021 : 2 personnes (1 adulte et 1 enfant depuis le 15/02/2021)

6. Maison 3 chambres

Adresse : rue Condorcet 4- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment loué par le CPAS à l'IPBw depuis le 01/03/2021 (632,42 €/mois)

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 15/03/2021 : vide

7. Maison 3 chambres

Adresse : rue de la Gaët 25- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment communal mis à disposition du CPAS par la commune depuis 2019 (aucun loyer payé par le CPAS)

Capacité d'accueil : 5 places

A la date du 15/03/2021 : 5 personnes (1 adulte et 4 enfants en alternance)

- 1 logement AIS

Adresse : Chaussée de Louvain 2- 1320 Beauvechain (Hamme-Mille)

Bâtiment appartenant à l'AIS et mis à disposition du CPAS via convention moyennant une participation loyer du CPAS de 135,00 €/mois

Capacité d'accueil : 4 places

A la date du 15/03/2021 : 3 personnes (1 adulte et 2 enfants)

19.4. Loyers perçus

Loyers perçus pour les 20 logements intergénérationnels sis rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (8 appartements et 12 maisons), durant la période du 1^{er} janvier au 30 octobre 2021 : 95.022,37 €.

19.5. Projets en cours

Projets PCDR :

- 1 logement de transit dans le bâtiment "Couleur Café", chaussée de Louvain, 43 A à Hamme-Mille
- 2 logements intergénérationnels dans l'ancienne cure de La Bruyère.

Projet PCL et PCDR :

- 4 logements intergénérationnels rue Max Vander Linden à Hamme-Mille (2 maisons et 2 appartements), ce projet sera mis en œuvre par les autorités locales dans le cadre du développement rural.

Urbanisation d'une parcelle de 2 ha sur un bien sis rue Longue, appartenant à la Fabrique d'Église de Beauvechain, avec la réalisation de 7 logements publics (5 maisons et 2 appartements)

- Auteur de projet "Bureau d'architecture Michel VANDER LINDEN".
- Permis d'urbanisme délivré le 28/04/2020, autorisant la construction groupée de 27 habitations unifamiliales et d'un immeuble comportant 2 appartements, la construction d'une cabine haute tension et l'aménagement piste cyclo-piétonne.
- Chantier en cours.
- Interrogation quant à la gestion de ces logements.

19.6. Propositions de futurs projets

- Place de La Bruyère à Beauvechain : IPBW – étude de faisabilité : 4 septembre 2019 – 1er projet à présenter à la commune fin octobre 2019.
+/- 11 logements, principalement destinés pour les jeunes.
- Rue Max Vander Linden à Hamme-Mille, derrière les habitations n°s 1 à 4.
- Rue Les Claines, 1 à 3 logements.
- Bâtiment accueillant actuellement l'atelier de repassage, sis à rue de l'Eglise Saint-Sulpice à Beauvechain, ainsi que des parcelles de terrain, appartenant à l'Association des Œuvres Paroissiales de Beauvechain.

20. MAISON RURALE, DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ

Chef de projet : Mathieu Bertrand – 010 86 83 04 – mmc@beauvechain.be

En février 2021, L'agent responsable de la Maison de la Mémoire a rejoint, à titre temporaire et à raison d'un 4/5 temps, le Cabinet de la Ministre en charge du Patrimoine Wallon, en tant que Conseiller pour la Cellule Patrimoine.

Cette mission durera au maximum le temps de la législature du Gouvernement wallon, soit jusqu'en mai-juin 2024.

L'agent conserve un 1/5 temps à l'Administration communale. Ses missions ont été réorientées pour répondre aux priorités qui ont été définies comme suit :

- La poursuite de la mise sur pied du Service « Mémoire et Citoyenneté » dans l'ancienne Vicairie de Tourinnes.
- La poursuite du recensement du Petit Patrimoine Populaire de la Commune et la rédaction des publications qui y sont liées
- La poursuite du recensement des cimetières
- La mise sur pied, chaque année si le thème le permet, des Journées du Patrimoine
- La réalisation du projet Bouclier Bleu (entre 2022 et 2023)
- La réalisation éventuelle d'une exposition par an, si l'actualité des projets le suggère
- La poursuite de la rédaction des articles dans le Bulletin communal
- La poursuite de la rédaction des Post Facebook « le Petit Patrimoine du mois »
- La poursuite de la gestion des demandes journalières

20.1. Inventaire raisonné des cimetières historiques de la Commune

L'analyse du cimetière de L'Ecluse et du cimetière contemporain de Nodebais est finalisée pour la sélection des tombes d'intérêt historiques locales.

Le cimetière historique de Nodebais est en cours d'inventorisation.

Une aide et un suivi quotidien est apporté pour une gestion saine et dynamique en partenariat avec les Services techniques.

20.2. Dans les écoles

La Covid-19 a eu comme effet de diminuer drastiquement la présence de la MMC dans les écoles. Nous espérons que l'année 2022 donnera l'occasion de réintégrer le milieu scolaire.

20.2.1. *Le projet Sept Merveilles du Monde*

Un projet visant une compréhension de ce que recouvre la notion de Patrimoine était prévu pour les 4^e primaires de l'Entité. Avec une visite de l'abbaye de Villers et une réinterprétation artistique de nos « Merveilles ».

Ce projet n'a été réalisé que partiellement au vu de la situation sanitaire. Seule la visite de l'abbaye a pu avoir lieu. Pour ne pas perdre le bénéfice de cette opération, des visites Flashkask de l'église de Tourinnes sont espérés pour les écoles communales avant la fin de l'année.

20.3. Les Journées du Patrimoine 2021

La Commune de Beauvechain participe régulièrement aux Journées du Patrimoine organisées par l'AWaP. Le thème de 2021 était les « Femmes et le Patrimoine ». L'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse était au centre de ces Journées.

L'inauguration de la statue du « Manteau de Saint-martin » par l'artiste Roti a eu lieu le dimanche 12 septembre. La MMC a apporté son expertise dans l'élaboration de cette œuvre, en dialogue constant avec l'artiste.

Des visites Flashkask ont eu lieu toute l'après-midi du 12 septembre et une conférence sur l'histoire de l'église a clôturé la journée. Environ 120 de personnes ont participé de ces activités.

20.4. Participation aux festivités du Millénaire de l'église de Tourinnes-la-Grosse

La MMC s'est investie durant tout le Millénaire quoi a été largement reporté en 2021, tant dans le partage d'informations historiques que dans la rédaction d'un flyer sur l'église (tiré à 1000 exemplaires).

Une publication sur l'histoire de l'église et sur son analyse architecturale est sortie de presse fin octobre. Cette publication va accompagner une exposition de photographies de l'église, réalisées par l'Atelier de l'Image, qui aura lieu durant les Fêtes de la Saint-Martin.

20.5. L'inventaire du petit patrimoine populaire de la Commune

Le recensement du village de l'Ecluse et du hameau de La Bruyère est clôturé depuis 2020. La sortie de presse du tome 2 a eu lieu en septembre 2021.

Une conférence sur le Petit Patrimoine du village de l'Ecluse et du hameau de La Bruyère est en préparation pour l'entame de 2022 afin de diffuser le livre dans un contexte sanitaire plus favorable.

Le recensement des villages de Nodebais et de Tourinnes-la-Grosse est en cours et devrait se finaliser pour le printemps 2022.

20.6. Le projet-pilote « Communes Bouclier Bleu »

Actuellement les procédures de classement permettent sous certaines conditions de rénover des biens culturels (mobiliers ou immobiliers). Cependant, la prévention des risques relative à ces biens culturels est souvent négligée. Or cette prévention est vitale en matière de protection de biens culturels. De plus elle est requise par des engagements internationaux pris par notre pays. Eviter un risque ou minimiser les dommages infligés à un bien culturel, c'est aussi un gage de sérieuse économie pour les deniers publics. À l'exception des rares sites bénéficiant de la protection renforcée, les communes wallonnes n'ont pas de procédure spécifique pour la protection de leur patrimoine culturel en cas de situation d'urgence.

Afin de combler ce manque, le Collège communal de Beauvechain (et sa Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté) en partenariat avec le Gouverneur de la Province du Brabant wallon, le Comité belge du Bouclier Bleu, la Fondation Roi Baudouin, l'AWaP (Agence wallonne du Patrimoine) et la Fédération Wallonie-Bruxelles, souhaite réaliser un projet pilote sur son territoire visant à terme l'éventuelle introduction d'un volet « Héritage culturel » au sein du PGUIP (Plan Général d'urgence et d'intervention). Les communes qui intégreraient ce volet à leur PGUIP et mettraient en œuvre les mesures de sauvegarde de leur patrimoine culturel obtiendraient alors le label « Bouclier Bleu ».

Une note opérative a été rédigée dans la cadre de la réalisation de fiches-réflexes visant à la prévention et la protection des biens culturels communaux en cas de dommages. Un subside de 5000 euros a été attribué au projet par la FWB (pour l'achat de matériel) et un subside de 10.500 euros a été octroyé par l'AWaP (pour couvrir l'engagement d'un collaborateur).

Un universitaire va pouvoir être engagé à temps partiel pour une période courte (2 à 3 mois) afin de réaliser les relevés de terrain nécessaires à la rédaction de cette analyse sur l'église de Tourinnes, la ferme de Wahenges, la chapelle Gosin, la chapelle du Rond Chêne, la chapelle Saint-Corneille et la salle du Vert Galant.

20.7. La participation à la mise sur pied d'une exposition itinérante sur Julos

La disparition de Julos, le 18 septembre dernier laisse un vide dans le cœur des habitants du village mais aussi pour bien des personnes en dehors de notre localité et de nos frontières.

Une exposition sur Julos avait déjà été montée par l'UCL. La Commune va participer à l'élaboration, avec la famille et l'UCL, à la mise sur pied d'une exposition en version itinérante, sur la vie et l'œuvre de Julos.

20.8. Publications de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté

La MMC a posté 12 articles « Le Petit Patrimoine du mois » sur la page Facebook de la Commune et a également publié :

- « *Tourinnes-Bavechines* », une enclave de la principauté de Liège en terre de Brabant (Décembre 2020)
- *La chapelle Gosin à Nodebais* (Mars 2021).
- *Saint-Martin, une église aux humaines proportions* (Mars 2020).
- *L'inventaire de Petit Patrimoine populaire de Beauvechain se poursuit. Appel aux intéressés !* (Mars 2021).
- *Le Petit Patrimoine Jodoignois* (Avril 2021).
- *Le Petit Patrimoine Populaire d'Orp-Jauche. Recensement* (Avril 2021)
- *La ferme abbatiale de Wahenges à l'Ecluse* (Juin 2021)
- *L'inventaire raisonné du Petit Patrimoine Populaire de Beauvechain. 2. Le Petit Patrimoine Populaire de l'Ecluse et de La Bruyère* (Septembre 2021)
- *La cure de Tourinnes, une ferme de type seigneurial* (Octobre 2021)
- *L'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse. Un édifice millénaire* (Octobre 2021)

20.9. Réponse aux demandes journalières à la MMC

- Aide au Festival Musiq3 dans ses choix de lieux pour l'édition 2021 (brasseries en BW) ;
- Réponse à deux étudiants, l'un au sujet de l'église de Tourinnes, l'autre pour la base aérienne ;
- Partenariat pour l'élaboration de l'historique des Fêtes de la Saint-Martin et la réflexion sur une publication « anniversaire » ;
- Suivi du chantier « cloches » de l'église de Hamme-Mille ;
- Partenariat avec le Gal « Meuse@Campagne » qui couvre les communes de Fernelmont, Wasseiges et Andenne, afin de mettre sur pied le recensement de leur Petit Patrimoine ;
- Collaboration avec le groupe « Nom des rues » dans le contexte de la traduction de ces noms de rue en Wallon, avec l'ajout d'un contenu historique sur l'origine du nom de ces rues ;
- Encadrement du déplacement du calvaire de l'Ecluse (du mur de la cure vers le mur de l'église) ;
- Intervention dans le cadre de l'enregistrement de l'émission *J'ai les clés* avec Patrick Weber sur les ferme-châteaux, diffusée le 19 juin 2021 ;
- Visite patrimoniale de la Grande Ferme à Orp-le-Petit, dans le cadre de Balades en Fête de la Commune de Orp-Jauche ;
- Introduction à l'histoire architecturale de l'église Saint-Martin de Tourinnes-la-Grosse, dans le cadre du « Max Festival – Festival international de musique classique » ;
- Suivi d'une publication internationale sur la Guerre 40-45 pour laquelle la Commune a collaboré activement via ses travaux antérieurs sur le sujet ;
- Participation à la future mise en ligne d'un parcours « Totémus » sur le village de Tourinnes-la-Grosse ;
- Visite du chantier de la Maison de la Mémoire avec la CLDR ;

- Préparation d'une conférence sur le Petit Patrimoine dans la cadre de l'assemblée générale de l'ECHARP (Entente des Cercles d'Histoire du Roman Pays), reportée au 20 novembre 2021.

21. MARCHES DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS

21.1. Services techniques

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Acquisition de mobilier urbain	27/10/2020	24/11/2020	3146,00	Fun ExtM. 1325 Corroy-le-Grand
Alarme maison communale (n° 3)	27/10/2020	24/11/2020	1.992,87	I.B.S. 1300 Wavre
Acquisition d'une auto-laveuse	03/11/2020	24/11/2020	6773,58	BOMA 1930 Zaventem
Signalisation, balises.	17/11/2020	08/12/2020	1.709,00	Poncelet 4400 Flémalle
Acquisition d'un marteau perforateur	26/01/2021	09/02/2021	434,51	Clabots 1490 Court-Sait-Etienne
Acquisition d'une cuisine maison communale (n° 3)	09/03/2021	23/03/2021	1.835,45	Hubo 1300 Wavre
Acquisition isolant pour école de Tourinnes-la-Grosse	09/03/2021	23/03/2021	2.125,04	Big Mat 1390 Grez-Doiceau
Acquisition de matériel de géolocalisation	23/03/2021	22/06/2021	10.769,00	QEOS 7750 Orroir
Films solaires vitres école La Bruyère	23/03/2021	26/04/2021	995,98	Iso FILM 4680 Visé
Remplacement de la porte d'entrée de la maison communale (n° 3)	30/03/2021	04/05/2021	3.651,32	Profeno 1370 Jodoigne
Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service travaux	27/04/2021	29/06/2021	19.765,00	Garage Pierre Joël 1300 Wavre
Acquisition d'un nettoyeur haute pression	13/04/2021	25/05/2021	5.000,00	AMR Greentech 1370 Jodoigne
Remplacement d'un four logement rue Max Vander Linden	04/05/2021	04/05/2021	439,00	Vanden Borre 1300 Wavre
Remplacement onduleur école de Tourinnes-la-Grosse	18/05/2021	25/05/2021	1.516,13	Energreen 1300 Wavre
Alarme à l'atelier rue de Gaët à L'Ecluse	13/07/2021	17/08/2021	1.709,16	I.B.S. 1300 Wavre
Acquisition de mobilier pour le service travaux (hangar	03/08/2021	03/08/2021	2.979,00	BEDIMO Bruxelles

communal)				
Location de 27 containers pour évacuations suite inondations	03/08/2021	17/08/2021	16.117,62	Soret 1560 Hoeillart
Remplacement d'une taque vitrocéramique pour un logement rue Max Vander Linden	16/08/2021	24/08/2021	369,00	Krefel 1300 Wavre
Acquisition d'avaloirs	24/08/2021	07/09/2021	4.961,48	Fondatel 7180 Seneffe
Acquisition de poubelles, bancs et tables pic-nic	30/08/2021	20/09/2021	2.615,05 (bancs) 4.428,60 (poubelles) 5.457,10 (tables pic-nic)	Poncelet 4400 Flémalle Fun Ext 1325 Corroy-le-Grand Id.
Acquisition de casiers à vélos	13/09/2021	28/09/2021	5.165,49	Detige 1370 Jodoigne
Acquisition d'une caméra d'inspection pour les égouts	21/09/2021	18/10/2021	8.693 ?85	Sani Mat 1300 Wavre
Remplacement d'un onduleur – club de football	28/09/2021	28/08/2021	1.464,10	Enersol 4651 Battice
Remplacement des barillets maison communale (n° 3)	-	25/10/2021	3.041,70	SDE 3000 Leuven

21.2. Services administratifs

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Informatique - Service d'accompagnement informatique - Années 2021-2024	06/10/2020	10/11/2020	22.848,00	IMPERIA SOLUTIONS SRL
Mise à disposition d'un logiciel de gestion du courrier et des délibérations - Années 2020-2024.	22/09/2020	27/10/2020	33.841,28	INFORIUS
Enseignement - Acquisition de 20 chaises pour l'école communale		11/02/2021	380	BRICOLUX

Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie – Acquisition d'une imprimante - scanner – copieur A0 + supports pour rouleaux		02/03/2021	7.904,93	DAVIN
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de quatre ordinateurs portables pour les services administratifs		26/04/2021	3.489,84	PRIMINFO
Acquisition d'un Apple Mc Book Air + souris		03/05/2021	1.186,99	MEDIAMARKT
Acquisition d'une housse pour Mc Book Air		03/05/2021	19,14	AMAZON
Enseignement - Système de gestion informatique pour les frais scolaires - Années 2021 à 2026	02/03/2021	04/05/2021	18.150	AP KIOSK
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable pour l'utilisation du tableau interactif de l'école		06/05/2021	756,30	PRIMINFO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'un ordinateur portable pour la Directrice d'école		06/05/2021	988,62	PRIMINFO
Acquisition d'un tableau interactif mobile pour l'école communale de Beauvechain	20/04/2021	10/05/2021	4.916,86	RCO
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de trois imprimantes pour les services administratifs		15/06/2021	1.070,92	MIMEOS

Désignation d'un organisme de formation chargé de dispenser des cours de néerlandais dans nos écoles communales - Année scolaire 2021-2022	27/04/2021	29/06/2021	17.000	CLL CENTRES DE LANGUES
Enseignement – Acquisition d'étagères et de bacs de rangement pour l'école communale		16/09/2021	105,98	IKEA
Enseignement – Acquisition de mobilier pour la classe immersion de La Bruyère		16/09/2021	1.954,81	WESCO
Enseignement – Acquisition d'une table pique-nique pour l'école communale		16/09/2021	862,73	FUNEXT
Achat d'un grille-pain pour le réfectoire de l'administration		22/09/2021	43,99	VANDENBORRE
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition d'une imprimante pour le service du personnel		06/10/2021	1.070,92	MIMEOS
Centrale de marchés du Département des Technologies, de l'Information et de la Communication du Service Public de Wallonie - Acquisition de 60 housses pour tablettes pour les écoles communales		07/10/2021	1.349,40	Proximus - Busines Center Wallonie
Marché relatif à la conception graphique, la publication et la diffusion d'un bulletin communal - Années 2022-2023	12/10/2021	En cours		

22. PATRIMOINE

22.1. Locations

22.1.1. Location du bâtiment scolaire, rue de l'Etang, 7 à Nodebais

Suite à une demande du pouvoir organisateur sollicitant l'autorisation de construire une classe, le Conseil communal a décidé en séance du 19 septembre 2005 :

- de marquer son accord sur les travaux de transformation et d'extension de l'école et d'octroyer un droit d'usage de 12 ans à l'asbl Ecole St-Charles.
- d'approuver le projet d'acte.

Acte signé le 1^{er} mars 2007.

Adaptation de l'indemnité mensuelle à la date anniversaire conformément à l'article 5 de la convention du prêt à usage :

2018-2019	2019-2020	2020-2021
175,35	175,35	180,98

22.1.2. *Mise à disposition d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille*

Délibération du Conseil communal du 6 juin 2005 décidant d'approuver le projet d'acte sous seing privé réglant les différentes modalités d'exécution d'occupation d'une partie du bâtiment sis rue Goemans, 20 à Hamme-Mille, cadastré 2^{ème} division, section C1, parcelle 167 E4 (partie) par le Centre Culturel de la Vallée de la Néthen.

Durée : du 01.06.2005 au 01.06.2008.

Délibération du Conseil communal du 26 mai 2008 approuvant le contrat programme 2009-2012 et convention pour l'octroi d'aides-services.

	2018	2020
Loyer	5.250,00 €	5.250,00
Charges annuelles	2.000,00 €	2.000,00 €

Délibération du Conseil communal du 27 octobre 2014 approuvant le contrat programme 2016-2020.

Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant le contrat-programme du Centre Culturel de Beauvechain 2019-2023.

22.2. Droit de chasse sur les biens appartenant à la commune de Beauvechain

01.07.2017 au 30.06.2026 :

Superficie totale de l'adjudication : 232ha 03 a 22 ca

Superficie commune de Beauvechain : 50ha 05a 94ca

Délibération du Conseil communal du 24.04.2017 décidant de la remise en location du droit de chasse sur les biens appartenant à la commune ainsi qu'aux établissements publics de la commune de Beauvechain pour la période du 01.07.2017 au 30.06.2026 - Décision de principe et approbation du cahier spécial des charges; délibération entérinant la décision de principe et chargeant le Collège communal de son exécution prise par le CPAS (20.04.2017) et chacune des Fabriques d'église de l'entité (St-Joseph :

04.04.2017 - St-Sulpice : 06.04.2017 - St-Roch : 07.04.2017 - Ste Waudru : 02.04.2017 - St-Martin : 11.04.2017 - St-Amand : 04.04.2017).

Adjudication du 23.06.2017.

P.V. d'adjudication approuvé par le Collège communal en sa séance du 10.07.2017.

	2020 (perçu)	2021 (à percevoir)
Recettes	760,91 €	760,91 €
dont précompte mobilier	228,26 €	228,26 €

22.3. Fermages

	2020	2021
Montant	8.830,12 €	Pas encore calculé

22.4. Concessions au cimetière

	2020	31/10/2021
Montant	6.175,00 €	5.575,00 €

23. PETITE ENFANCE

23.1. Crèche communale "Les Sauverdias"

Directrice depuis le 02/11/2020 : Annabelle Dumont engagée à ¾ temps – 010 86 83 50 – creche@beauvechain.be

Equipe d'encadrement : 5 ETP (répartis sur 6 personnes) + 1 cuisinière à ½ temps

Projet d'accueil, ROI

Délibération du Conseil communal du 8 novembre 2010 approuvant le nouveau Règlement d'ordre intérieur et abrogeant l'ancien.

Délibération du Conseil communal du 26 août 2019 approuvant le nouveau Projet d'accueil et abrogeant l'ancien.

Attestation de qualité

Courrier de l'ONE du 9 août 2019 octroyant le renouvellement de l'attestation de qualité à la MCAE "Les Sauverdias" pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 9 août 2022.

Réforme ONE - Agrément

Courrier de l'ONE du 07/07/2020 communiquant la décision de l'Office de remplacer notre autorisation d'accueil en tant que MCAE par une autorisation de type nouveau modèle Crèche à partir du 1^{er} avril 2020.

La capacité d'accueil de la crèche reste de 21 places.

Nombre d'enfants accueillis :

	2019	2020	Du 01/01 au 31/10/2021
Nombre d'enfants accueillis	37	33	32

La crèche « Les Sauverdias » a accueilli 37 enfants au cours de l'année 2019, 33 enfants durant l'année 2020 et 32 enfants entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2021. Nous comptons une fréquentation moyenne de 19 à maximum 21 enfants par jour.

Afin d'assurer le taux d'encadrement de la crèche, l'Administration communale a signé une convention de collaboration avec le service de puéricultrices-relais de l'ISBW, à concurrence de 15 journées par an. Ce service permet de soutenir notre crèche lors des absences du personnel (maladie, congé, formation) avec la mise à disposition d'une puéricultrice au sein de notre milieu d'accueil.

23.2. Service des accueillantes d'enfants conventionnées

Le service des accueillantes d'enfants conventionnées est ouvert prioritairement à toute famille domiciliée dans une des treize communes conventionnées pour ce service avec l'ISBW.

Il offre des possibilités d'accueil, au domicile des accueillantes, pour les enfants jusqu'à trois ans.

	2019	2020	2021 (jusqu'au 31 octobre)
Nombre d'accueillantes	3	4	3
Nombre total d'enfants accueillis /année	24	18	17

23.3. Consultations O.N.E.

Lieu d'accueil et de soutien à la parentalité

Depuis avril 2010, un local est mis à disposition par la Commune pour la consultation ONE. Ce local est situé rue Longue 60 A à La Bruyère.

Dans ce lieu, parents et jeunes enfants sont accueillis par une équipe qui leur propose diverses activités : les consultations pour nourrissons et jeunes enfants, les séances de dépistage visuel précoce, les séances de récrébébé, d'éveil musical, de massage et portage bébé, etc.

23.4. Bébébus

Délibération du Conseil communal du 10 octobre 2016 approuvant la convention de collaboration avec l'asbl Bébébus en Brabant wallon pour l'organisation d'un service de halte-accueil itinérante à la salle communale de Mille consistant à ouvrir un lieu d'accueil accessible au public un jour par semaine, destiné à accueillir des enfants de 12 mois à 3 ans ne bénéficiant pas d'un autre milieu d'accueil -

Délibération du collège communal du 22 mai 2017 approuvant la modification du jour d'activité du bébébus pour le vendredi.

24. PLAN DE COHESION SOCIALE

Chef de projet : Larissa DELLA FAILLE – 010 86 83 24 – 0478/79.22.13 - pcs@beauvechain.be

Le volet social d'une commune n'est pas des plus simples à appréhender car il est le fruit, et en même temps le constituant, des activités de la commune et de la vie collective en général. Le social est présent continuellement et il est toujours à (dé)construire. Il est donc entièrement lié à l'histoire (dans son acception la plus large, du passé et de l'avenir) des hommes. Le social est également un aspect déterminant du Développement Durable que la Commune met au centre de chacune de ses décisions. Il est d'autant plus important d'y investir du temps. Se faisant, la volonté régionale wallonne d'améliorer la cohésion sociale est primordiale et la commune s'est engagée depuis 2014 à y travailler. Différents activités et projets ont été réalisés ou sont en cours d'élaboration et de réalisation. Même s'ils n'atteignent pas tous le but final d'une amélioration de la cohésion sociale, ils ont au moins l'avantage de proposer des alternatives aux citoyens qui leur permettent de tenter de vivre autrement leur société et leur ruralité.

La dernière Commission d'accompagnement du PCS 2020-2025 s'est tenue le 18 mars 2021.

Voici donc quelques-uns de ces projets réalisés en 2020-2021.

24.1. Réalisation du plan pour 2020-2021

Les projets correspondent à 6 fiches-action activées sur les 10 que comptent le plan de cohésion sociale. Dans l'ordre des fiches défini dans le plan, la présentation des activités est faite ci-dessous.

24.1.1. Ateliers/activités de partage intergénérationnel

24.1.1.1. *Projet Famille (report de mars 2020 à fin octobre 2021) en partenariat avec le CCB*

Le projet vise plusieurs objectifs détaillés avec les questions suivantes. Quelle est la conception de la famille aujourd'hui ? Qu'est-ce qui la symbolise d'après leurs membres ? Qu'est-ce qui lie les membres d'une famille ? Pourquoi « faire famille » à Beauvechain et pas ailleurs ? Qu'est-ce qui permet aux gens de « faire famille » à Beauvechain ? Au contraire, qu'est-ce qui manque ?

Concrètement, le Centre Culturel de Beauvechain (CCB), le Plan de Cohésion Sociale (PCS) et la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté (MMC) de la Commune de Beauvechain souhaitent mettre en lumière les familles de Beauvechain par le biais de la photographie. Les membres des familles seront invités à poser devant leur maison² avec, pour chacun d'entre eux, (un objet symbolisant la culture familiale (Qu'est-ce qui symbolise la Famille ?)). Au-delà d'une homogénéité apparente, les photos mettront en exergue les différences entre chaque famille. Quelles sont les valeurs importantes pour une famille ? Comment une famille transmet-elle la/sa culture ? Derrière les similitudes, se cache une hétérogénéité des usages et des pratiques familiales qui témoignent de la « ruralité » du 21^{ème} siècle.

- Photos réalisées par l'Atelier de l'Image durant les mois de septembre et octobre 2020;
- Interview réalisées en octobre et novembre 2020 ;
- Partenariat avec la Compagnie Théâtrale Maps ;

24.1.1.2. *Table de Conversation en Wallon en partenariat avec le CCB*

A l'initiative du Centre culturel de Beauvechain, et en partenariat avec ce dernier, le Plan de Cohésion a participé à ce projet en organisant diverses réunions de préparation avec les animateurs. Les « Tables de Conversation » qui se sont tenues par deux fois en début d'année, sont préparées et animées par Raymond Evrard. Ce projet est amené à évoluer en lien avec le projet de webradio et intégrant également les écoles.

- Réunions de préparation ;
- Gestion des inscriptions ;
- Participation aux tables pour aider à l'encadrement.

Suite à la crise sanitaire, les tables de conversation ont été interrompues et ont pu reprendre le 07/11/21.

² Faut-il habiter sous le même toit pour faire famille ? Lier le domicile (matériel) à la famille (immatériel) mettra en avant les joies et les blessures familiales. Les familles monoparentales, les familles recomposées, les personnes isolées sont des structures familiales qu'il est intéressant de questionner en milieu rural. Le but étant de questionner « qu'est-ce qui fait famille ? » et « comment on fait famille en habitant sous le même toit ou non ? ».

24.1.2. *Activités de rencontres pour personnes isolées*

Rencontre autour d'un Conte avec la Maison du Conte en partenariat avec le CCB (mis en œuvre dès mars 2020).

Il s'agit d'une activité de rencontre pour les personnes isolées. L'action consistera à susciter la rencontre des personnes isolées autour d'histoires et de contes. Animé par deux animatrices de la Maison du Conte et de la Littérature, l'atelier se basera sur plusieurs formes et supports comme la lecture vivante, le chant, le théâtre d'ombres, le kamishibai etc. Une perspective à ce temps des histoires serait d'imaginer que les animations se transforment en un « atelier d'expression » où les bénéficiaires pourraient apporter leur propre ressenti par l'oralité et l'écriture. Le PCS portera financièrement le projet et se chargera de la communication avec le CCB. Le CPAS permettra spécifiquement de toucher les personnes isolées.

- L'organisation ayant été fortement impactée par le coronavirus, 5 ateliers ont été organisés par téléphone entre février et juin 2021 ;
- Les cafés contes ont pu reprendre en présentiel en juin 2021 ;
- Communication du projet (flyers, article, Facebook, site de la commune)
- Gestion des inscriptions ;
- Partenariat avec la Maison du Conte et de la Littérature asbl ;

24.1.3. *Rencontre dans un lieu de convivialité*

Le futur café se conçoit comme un espace d'échange, de reliance et d'éducation permanente. Ce café sera une réalisation du CCB et il mènera ses propres activités en plus de celles pensées par le PCS. On pourra y boire un verre tout en participant aux différentes activités.

Celles-ci seront donc, en partie, menées par le PCS. Il s'agira d'actions à vocation « sociale », c'est-à-dire qui vise un public large. Certaines de ces actions rejoignent d'autres fiches du PCS, comme celle de l'éducation aux médias les rencontres autour d'un conte.

- Réunion de réflexion sur le projet global (nom, gestion du lieu, accueil des groupes/activités) ;
- Aide à la décoration/mise en brande de l'Estaminet ;

Le projet autour de l'Estaminet a été interrompu suite à la crise sanitaire et il n'y aura donc pas de reprise avant avril 2022.

24.1.4. *Organisation d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés*

En 2021, le CCCA a réfléchi et travaillé principalement sur :

- Enquête des aînés (préparation des courriers/enquêtes, réception de celles-ci, traitement des données, rédaction du rapport d'enquête) ;
- Préparation et planification de conférences (Nutrition, Egyptologie) – Annulée et reportées pour cause de coronavirus ;
- Tenue de réunions en sous-groupe de travail ;

- Participation au Forum des CCCA du 22/10/2021 ;
- Préparation d'ateliers « informels » (annulés et reportés pour cause de coronavirus)
- Note de réflexion adressée au Collège communal quant aux objectifs du CCCA et son image auprès de la population.
- Activités gérées pendant la crise sanitaire : distribution de masques, opération « boîte jaune », cougnous, guide des aînés.
- En lien avec la crise également, le CCCA a dû imaginer d'autres formes de rencontres : l'idée de la création d'un EPN a émergé. Des contacts ont été pris avec d'autres communes.

24.1.5. Cadastres des volontaires

Projet « Place aux liens » en partenariat avec le GAL-Culturalité (début novembre 2020)

Le projet Place aux liens vise à briser la solitude des aînés et à renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers grâce au renforcement des liens de solidarité entre voisins de différentes générations. Le projet Place aux liens contribue également au maintien à domicile des personnes âgées.

Ce projet s'inscrit dans un esprit de gratuité, de réciprocité des échanges, de respect mutuel et de complémentarité avec les services professionnels existants

- Réunion avec le GAL ;
- Aide à la rédaction du projet ;
- Discussion avec le CCCA et lien avec l'enquête réalisée ;
- Action « Colis de printemps », « tournée des liens »...
- Campagne de publicité mise sur pied en septembre-octobre 2021.

24.1.6. Gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies

Projet Education aux Média-Animation (mis œuvre dès mars 2020. Ateliers en vidéoconférence pendant la crise sanitaire et reprise des ateliers en présentiel en septembre 2021).

Le Plan de Cohésion Sociale, en partenariat avec le Centre Culturel de Beauvechain, initie une nouvelle série de modules d'éducation aux médias destinés aux adultes.

Les cours sont animés par Media Animation Asbl qui a une large expérience dans le domaine des médias. Leur approche se veut critique visant à faire des citoyens de "véritables acteurs de la vie culturelle, de la démocratie et de la vie sociale dans une société de la communication médiatisée." L'enjeu étant de démystifier l'usage des médias via des ateliers pratiques sur des thématiques actuelles.

- Communication du projet (flyers, article, Facebook, site de la commune) ;
- Gestion des inscriptions ;
- Partenariat avec Média Animation asbl.

24.2. Gestion quotidienne

- Appels et demandes de la population (principalement aînés du CCCA). Au moins, un contact semaine avec le CCCA.
- Rédaction des articles d'information du bulletin (2 à 3 par édition) ;
- Veille mailing ;
- Réunions au GAL-Culturalité pour le suivi des projets Salon des aînés (x2)
- Suivi des demandes spécifiques (demandes de stages/d'emploi vacants au sein du PCS)
- Modification du plan ;
- Réunions d'avancement avec les partenaires.

24.3. Autre(s)

Fêtes du Millénaire de Tourinnes

Le PCS participe aux fêtes du millénaire avec une série d'interviews réalisées en 2019 et 2020 sur base de la méthode du récit de vie.

- 6 interviews réalisées fin 2019 et début 2020 ;
- Rédaction du texte final sur base des interviews (projet en partenariat avec la MMC qui sera publié en 2021)

Compte tenu de la crise sanitaire, la programmation de 2021 a été reportée.

24.4. Anciens projets du PCS 2014-2019

Porté par le Chef de Projet du Plan de Cohésion Sociale précédent : Olivier de Halleux

Potager Communautaire de Hamme-Mille

Suivi des demandes (copeaux etc) et achat de bordures en bois pour le potager. Une fenêtre du petit chalet a également été réparée. Le groupe est toujours constitué et le potager est toujours géré par le groupe (rencontres sur le terrain par 2 fois).

24.5. Aînés

Porté par le Chef de Projet du Plan de Cohésion Sociale : Larissa DELLA FAILLE – 010 86 83 24 – 0478/79.22.13 - pcs@beauvechain.be

Le volet « Aînés » de la Commune comprend deux projets qui étaient autrefois intégrés dans le PCS. La volonté communale étant de persévérer dans le soutien aux aînés, un budget spécifique lui a été attribué et reprend les projets suivants :

24.5.1. *Gym-douce Aînés*

Une nouvelle convention prenant cours le 06/09/2021 a été établie avec Catherine Boulanger. Les cours se donnent 3 fois semaines à la Maison de village de Nodebais. 30 personnes bénéficient de ce service proposé par la Commune.

- La Cheffe de projet du PCS se charge de l'envoi des emails et courriers en réponse à chaque demande ;
- Gestion des salles.

24.5.2. *Espace d'accueil des aînés*

Le Covid a fortement impacté les personnes de l'espace d'accueil.

L'espace d'accueil a fermé ses portes et il est toujours fermé actuellement. Sa réouverture est prévue en janvier 2022.

L'espace d'accueil compte 10 bénéficiaires. C'est une moyenne régulière depuis la création de l'espace en 2014. Au-delà de la gestion des demandes de l'animatrice, des activités ont organisées en partenariat avec cette dernière.

24.5.3. *Boîtes jaunes*

Sensibles à une politique active des aînés, les autorités locales ont décidé de persévérer en ce sens par l'achat de « Boîte jaunes ». Le principe de ces boîtes réside en l'information des services de secours en cas d'intervention auprès d'une personne âgée en difficulté. En effet, les personnes concernées (65 ans et plus) sont invitées à ranger dans cette boîte jaune, à placer dans leur frigo, toutes les informations (groupe sanguin, nom du médecin traitant etc.) permettant aux secours de les aider au mieux.

- Achat des 1000 boîtes ;
- Rédaction des courriers, flyers, fascicules explicatifs ;
- Préparation des boîtes ;
- Distribution exceptionnelle organisée durant le confinement.

24.5.4. *Convention avec l'Isbw*

L'aide familiale vous aide à accomplir les gestes quotidiens. Elle vous seconde quand vous ne pouvez plus assumer seul(e) les tâches habituelles, familiales, éducatives, ménagères ou sanitaires. Son intervention permet votre maintien ou favorise votre retour à domicile. Elle intervient à votre demande, celle de votre famille ou de toute autre personne soucieuse de votre bien-être. Elle agit en concertation avec votre famille et vos proches. Elle privilégie le principe d'autonomie et vous encourage à retrouver/ou maintenir votre indépendance. L'aide familiale vous assure un cadre et des conditions de vie agréables.

Ses capacités d'écoute, son bon sens, sa disponibilité et sa discrétion sont appréciés. C'est une professionnelle ! Elle bénéficie d'une formation spécialisée et est entourée d'une équipe. Toutefois, l'aide familiale ne peut pas tout faire. Pour certaines tâches, comme par exemple le nettoyage des carreaux, le service vous proposera l'intervention d'un brico-dépanneur.

- Convention signée avec l'ISBW et votée par le Conseil.

-

25. PLANIFICATION D'URGENCE

Chargée de communication : Stéphanie Jacques – communication@beauvechain.be – 010 86 83 28

25.1. Plan général d'urgence et d'intervention

Approbation – Conseil communal du 27 juin 2016.

Arrêté d'approbation du Gouverneur du 21 décembre 2016.

25.2. Exercice de terrain 1W– Post Crash Management

La participation de la commune à l'exercice de terrain du 1W de 1^{er} octobre 2020 était prévue, déclenchement de la phase communale. Plusieurs réunions de préparation ont eu lieu. Vu l'évolution peu favorable du contexte sanitaire et le manque de personnel disponible, il a été décidé de reporter l'exercice de terrain incluant les disciplines civiles à une date ultérieure à définir (fin 2021).

25.3. Exercice de table 1W – Post Crash Management

La date du 1^{er} octobre 2020 a été conservée afin de réaliser un exercice de coordination. Un crash aérien a été simulé. Ce type d'exercice permet au Commandant, au personnel de la Base ainsi qu'à la Bourgmestre et aux équipes communales de tester leur capacité à gérer les conséquences d'un tel accident, sur la Base et à l'extérieur de celle-ci, en étroite collaboration avec la Police et les Services de secours. L'exercice a lieu dans les locaux de la Base.

25.4. Be-Alert

Adhésion au système Be-Alert du SPF intérieur le 18 décembre 2017. Première utilisation pour un test national le 3 octobre 2019. SMS envoyés non facturés. Pas d'utilisation en 2020.

26. PROTECTION DES DONNEES

Déléguée à la Protection des données : Stéphanie Lagase – 010 86 83 16 – dpo@beauvechain.be

Présentation du RGPD :

En vigueur depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données, mieux connu sous l'appellation « RGPD » est un règlement européen qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Le RGPD poursuit trois objectifs :

- ➔ renforcer les droits des citoyens sur l'utilisation qui est faite de leurs données personnelles ;
- ➔ harmoniser les législations nationales en matière de protection de la vie privée au sein de l'Union européenne ;
- ➔ responsabiliser les acteurs traitant des données (responsables de traitement et sous-traitants).

L'autorité administrative responsable du contrôle et de la bonne application du RGPD en Belgique est l'Autorité de protection des données (APD). En vertu de la loi du 3 décembre 2017 portant sa création, l'APD remplace depuis le 25 mai 2018 la Commission de protection de la vie privée. Elle est en mesure de mener des audits et obtient des pouvoirs de sanction et de répression.

Missions de la Déléguée à la protection des données :

- Informer et conseiller la Commune de Beauvechain, ainsi que les employés qui procèdent au traitement des données personnelles, sur les obligations qui leur incombent en vertu du RGPD ;
- Contrôler le respect du règlement et des règles internes de la Commune en matière de protection des données à caractère personnel, y compris en ce qui concerne la répartition des responsabilités, la sensibilisation et la formation du personnel participant aux opérations de traitement, et les audits s'y rapportant ;
- Dispenser des conseils, sur demande, en ce qui concerne l'analyse d'impact relative à la protection des données et vérifier l'exécution de celle-ci en vertu de l'article 35 RGPD ;
- Être le point de contact pour les personnes concernées en ce qui concerne toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD ;
- Coopérer avec l'Autorité de protection des données.

Implémentation du RGPD au sein de la Commune :

- Une charte vie privée a été établie, celle-ci s'inscrit dans le souhait du responsable de traitement d'agir en toute transparence, dans le respect de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, qui transpose en droit interne le RGPD ;
- La procédure de violation de données porte à la connaissance du responsable de traitement les obligations qui lui incombent en cas d'incident de sécurité. Le règlement prévoit, en effet, que toute violation de données qui entraîne un risque pour les droits et libertés des personnes concernées doit être documentée et, le cas échéant, notifiée à l'Autorité de protection des données et aux personnes concernées;
- Dans le cadre des relations de la commune avec ses sous-traitants pour le traitement des données personnelles, des dispositions spécifiques ont été introduites dans les contrats afin que la commune puisse s'assurer du respect de la législation par les sous-traitants ainsi que de la prise de mesures techniques et organisationnelles, comme le prescrit l'article 28 du Règlement européen ;
- Un audit relatif à la sécurisation des données numériques a été établi par la DPO, celui-ci reprend l'ensemble des mesures élémentaires qui doivent être mises en œuvre de façon systématique. Ce rapport servira également de base pour la modification de la charte informatique ;
- Conformément à l'article 30 du RGPD, la réalisation du registre des activités de traitement a débuté, ce qui permettra le recensement et l'analyse de l'ensemble des données personnelles traitées par l'administration communale.

27. SALLES COMMUNALES

Agent administratif : Sabine Viandier – 010 86 83 07 – sallescommunales@beauvechain.be

OCCUPATIONS et LOCATIONS DES SALLES DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

SALLE	Occupation	Location	Montant
Salle des Fêtes	35	0	0 €
Salle Jean XIII	27	6	360 €
Salle Mandela	0	0	0 €
Salle de Mille	16	3	240 €
MV Nodebais	5	1	60 €
MV L'Ecluse	44	0	0 €
TOTAL	137	6	660 €

28. SERVICE INTERNE DE PREVENTION, PROTECTION AU TRAVAIL

Agent administratif: Lionel Vanderweyden – 010 86 83 11 – personnel@beauvechain.be

Analyse des risques psychosociaux en collaboration avec le service externe (CESI) réalisée en décembre 2015 ;

Préparation en collaboration avec la Directrice de l'école communale, l'Administration et les services de secours d'un exercice annuel d'évacuation ;

Analyse des risques incendie réalisée en collaboration avec le service externe (CESI) pour 50% des bâtiments communaux en mai 2016 ;

Visite annuelle des lieux de travail réalisée par le service externe (CESI) le 03 février 2017 ;

Délibération du Collège communal du 06 février 2017 décidant de désigner Monsieur Lionel VANDERWEYDEN, agent administratif D5 au service du Personnel, en tant que Conseiller en prévention pour notre administration communale.

Formation « Conseiller en prévention de niveau III » de Monsieur Lionel VANDERWEYDEN ;

Rédaction d'un plan annuel et global d'action pour la prévention des risques au travail à soumettre au Collège communal.

29. SPORT

29.1. Subventions à destination des clubs sportifs

En sa séance du 19 mars 2021, le gouvernement wallon a décidé de soutenir, via les communes, les clubs sportifs impactés dans l'organisation de leurs activités en raison de la situation épidémiologique liée à la crise de la covid-19.

Le mécanisme de soutien mis en place est réalisé via un versement aux communes à destination des clubs sportifs, calculé en fonction du nombre d'affiliés éligibles de chaque club, à concurrence de 40 € par affilié.

Considérant le relevé des clubs sportifs et des affiliés transmis par l' AISF sur base des relevés officiels des fédérations sportives, les sept clubs sportifs de l'entité appartenant à une fédération reconnue recevront une aide financière pour un montant total de 27.160 euros.

29.2. Mérite Sportif de la Commune de Beauvechain 2020

Le Trophée du Mérite Sportif de la commune de Beauvechain est attribué tous les deux ans en alternance avec le Trophée du Mérite Culturel. Il avait initialement pour but de mettre en évidence et récompenser un exploit, une performance, ou un résultat sportif particulier.

En 2020, 4 candidatures ont été reçues en individuel et par équipe.

Individuel		
Nom	Prénom	Discipline
Mensaert	Mathias	VTT
Verbanis	Geneviève	Marche
Groupe		
Equipe	Club	Discipline
Paume Tourinnoise	Paume Tourinnoise	Jeu de paume
Messieurs 35-2	TC de Beauvechain	Tennis

Suite au contexte sanitaire, l'attribution du Trophée a dû être reportée et s'organisera en 2022.

29.3. Label ADEPS Commune sportive

En réponse au mail reçu le 1^{er} octobre de la Fédération Wallonie-Bruxelles invitant les communes à être candidate pour devenir commune sportive en 2022, la commune de Beauvechain déposera sa candidature pour l'obtention du « Label ADEPS commune sportive ».

30. TOURISME

30.1. Balades

Les 6 principales balades à faire à travers les villages de la commune ont été encodés dans une application géolocalisée « Cirkwi ». Elle est téléchargeable gratuitement et géolocalise son utilisateur. Les balades géolocalisées seront intégrées à la nouvelle application mobile communale « Beauvechain en Poche », et reprendront, à terme les points d'intérêt du village.

31. TRAVAUX PUBLICS

Responsable du service : Mathieu Gaspart – 010 86 83 32 – travaux@beauvechain.be

31.1. Travaux de voirie

PIC 2016 – 2018

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Travaux de voirie et égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert à Tourinnes-la-Grosse	2/09/2019	Réception provisoire le 15/10/2020	818.132,64 € TVAC, subdivisé comme suit : - voirie, à charge de la commune : 315.374,62 € HTVA ou 381.603,29 € TVAC - égouttage, à charge de la SPGE : 436.529,35 € (pas de TVA) soit un total de 818.132,64 €.	HAULOTTE sa Avenue des Vallées, 130 1341 Cérroux-Mousty
Délibération du Conseil communal du 23 février 2021 décidant : - D'approuver le décompte final (371.534,42 €) et la délibération du Bureau Exécutif de l'In.B.W. du 26 janvier 2021 – Investissements PIC 2017 -2018 – Beauvechain – Travaux de voiries et d'égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert. Procédure ouverte du 13 novembre 2018 - PA InBW - BE et CSS C2 Project - Entreprise Haulotte – Réf. 25005/02/G013 Marché de travaux – Approbation décompte final AD/ee/88. - D'approuver le décompte final de HAULOTTE sa, Avenue des Vallées, 130 à 1341 Cérroux-Mousty pour le marché "Travaux de voirie et égouttage du chemin Goffin et de la ruelle Lambert à Tourinnes-la-Grosse." – partie à charge de la commune - d'un montant de 297.403,99 € HTVA soit 359.858,83 € TVAC.				

PIC 2019 – 2021

Intitulé	
Travaux de voirie et d'égouttage du chemin du Vivier Saint-Laurent à Nodebais.	Marché d'auteur de projet lancé le 02.10.2017, attribué le 20.11.2017. Reporté au PIC suivant.
Travaux d'entretien	Marché d'auteur de projet lancé le 21.09.2020,

de voirie et aménagement de sécurité rue Saint-Corneille	attribué le 13.10.2020. Délibération du Conseil communal du 18.10.2021 décidant notamment d'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/03 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux d'aménagement et égouttage rue Saint-Corneille à Hamme-Mille.", établis par l'auteur de projet, C2 Project Sprl, Chemin de La Maison du Roi, 30D à 1380 Lasne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 902.431,33 € hors TVA ou 1.060.209,96 €, TVA comprise (TVA hybride). Dossier transmis au SPW.
--	---

31.2. Contrat d'égouttage

Pour 2020, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,38 €.

Pour 2021, le montant de libération des participations s'élève à 80.456,34 €.

31.3. Travaux mobilité

Intitulé	Date de début	Date de fin	Montant	Entreprise
Aménagement d'une piste cyclo-piétonne sentier "Verts Horizons" à Hamme-Mille	Délibération du Collège communal du 30 juin 2020 relative à l'attribution du marché "Contrat-cadre pour diverses missions d'auteur de projet." à C2 Project Sprl, chemin de la Maison du Roi, 30 D à 1380 Plancenoit pour un pourcentage d'honoraires de 4%.	Projet abandonné		
Aménagement d'un cheminement cyclable entre les points noeuds BE-PN 21-25 et BE 25/21-P6 (chemin vicinal à Nodebais).	Suite à l'appel à projets de la province du Brabant Wallon. Candidature acceptée. Reporté à 2022.			

Marché de services	Délibération du Conseil communal du 29/04/2019 approuvant les
--------------------	---

pour un auteur de projet chargé de l'actualisation du Plan Communal de Mobilité avec approfondissement du volet « Modes doux ».	conditions et le mode de passation du marché – Marché conjoint avec le SPW. En cours.
Marché de service pour la conception d'un réseau de voies vertes au moyen d'une analyse multicritères.	Délibération du Collège communal du 13/04/2021 décidant d'attribuer le marché services « Conception d'un réseau de voies vertes au moyen d'une analyse multicritères” au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Tous à pied Asbl, rue Nanon, 98 à 5000 Namur, pour le montant d’offre contrôlé de 12.925,00 € hors TVA ou 15.639,25 €, 21% TVA comprise.

31.4. Autres travaux

Auteur de projet pour la création d'un cœur de village à Hamme-Mille (lots 1 et 2)	Délibération du Conseil communal du 26 juin 2017 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité). Délibération du Collège communal du 02 octobre 2017 décidant d'attribuer le marché “Marché de service d'auteur de projet pour la création d'un coeur de village à Hamme-Mille” au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit Notté Bureau d'Architecture et d'Etudes, avenue Léon Jouret, 8 à 7800 Ath, aux conditions mentionnées dans l’offre de ce candidat. Délibération du Conseil communal du 1^{er} octobre 2018 décidant d'approuver l'avenant n° 1 pour le montant total en plus de 11.221,54 € H TVA ou 13.578,06 €, 21% TVAC. Estimation de 57.378,26 € 21% TVAC
Coordinateur sécurité santé pour le cœur de village de Hamme-Mille (lots 1 et 2)	Délibération du Collège communal du 12 octobre 2021 décidant notamment d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.200,00 € HTVA ou 5.082,00 €, 21% TVAC, aux conditions mentionnées dans l’offre de ce candidat.
Cœur de village -	Décision du Conseil communal du 12 novembre 2018 approuvant les

1^{ère} partie - Aménagement de l'espace public autour de l'église et de la maison de village de Hamme-Mille.	conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure ouverte). Délibération du Collège communal du 13 avril 2021 décidant de relancer la procédure de passation du marché. Confirmé par Conseil communal du 18 octobre 2021. Délibération du Collège communal du 19 octobre 2021 décidant d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit KRINKELS Sa, rue des Scabieuses, 10 à 5100 Naninne, pour le montant d'offre contrôlé de 369.939,69 € hors TVA ou 447.627,02 €, 21% TVA comprise.
Aménagement de l'extension du cimetière de Nodebais.	Délibération du Collège communal du 22 mai 2017 attribuant le marché "Réalisation d'un plan d'aménagement de l'extension du cimetière de Nodebais" au bureau d'études Arpayge sprl, place de Sart-Eustache, 3 à 5070 Fosses-la-Ville, pour un montant de 9.225,60 € HTVA ou 11.162,98 €, 21% TVA comprise Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 décidant d'attribuer le marché complémentaire (actualisation du métré et rédaction des clauses techniques du cahier spécial des charges) au marché de services initial au bureau Arpayge sprl, place de Sart-Eustache, 3 à 5070 Fosses-la-Ville pour le montant d'offre contrôlé de 3.425,00€ HTVA soit 4.144,25€ TVA 21% comprise.
Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité d'une salle sportive polyvalente	Délibération du Collège communal du 1^{er} octobre 2019 approuvant les conditions et le mode de passation. Délibération du Collège communal du 24 septembre 2019 approuvant l'attribution du marché à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur pour un montant de 6.776 € TVAC. Reporté. On s'oriente vers la création d'un terrain de padel et un terrain de beach volley. En cours.
Etude du projet pour la stabilisation du trottoir de la rue de la Bruyère Saint-Martin.	Délibération du Collège communal du 18 octobre 2021 décidant d'attribuer le marché "Travaux - Etude du projet pour la stabilisation du trottoir de la rue de la Bruyère Saint-Martin. Urgence impérieuse." au soumissionnaire ayant remis l'offre unique, soit ESCARMELLE A & J Bureau d'études techniques, avenue du Bois L'Evêque, 28 à 5100 Andoy - Wierde, pour le montant d'offre contrôlé de 6.390,00 € hors TVA ou 7.731,90 €, 21% TVA comprise.

31.5. Bâtiments

31.5.1. *Travaux de transformation de la salle de Hamme-Mille en salle polyvalente et usage en maison rurale.*

Décision du Conseil communal du 24 janvier 2011 approuvant les conditions, le montant estimé et le mode de passation (procédure négociée sans publicité) du marché de service.

Délibération du Collège communal du 27 mai 2011 décidant d'attribuer ce marché à Vranckx André, Architecte, rue René Ménada, 55 à 1320 Hamme-Mille, pour un pourcentage d'honoraires de 11%.

Paiement à l'architecte : 44.215,23 €

Délibération du Conseil communal du 22 décembre 2020 décidant :

- D'approuver le cahier des charges N° TRA-2020/31 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux de transformation de la salle de Hamme-Mille en salle polyvalente et usage en maison rurale.", établis par l'auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 405.989,19 € hors TVA ou 488.887,42 €, 21% TVA comprise.
- De passer le marché par procédure ouverte.
- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire, Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire, Service Public de Wallonie – Energie – UREBA.

En attente de la convention exécution du SPW.

31.5.2. *Eco-rénovation de la maison multiservices (bâtiment « Couleur Café ») à Hamme-Mille*

Coût d'achat : 603.498,75 €

Délibération du Collège communal du 04 août 2016 décidant d'attribuer le marché à H2A Architectes Associés, boulevard Charles Quint, 18 B à 7000 Mons, pour un pourcentage d'honoraires de 7%.

Délibération du Collège communal du 14 décembre 2015 attribuant le marché de coordination sécurité-santé à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 4.961 € TVAC.

Délibération du Collège communal du 12 juin 2017 décidant d'attribuer le marché - Lot 2 - Travaux d'éco-rénovation à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé, options comprises, de 788.304,47 € Hors TVA soit 953.848.41 € TVA comprise.

Ordre d'entamer les travaux le 02 septembre 2019.

Délibération du Collège communal du 13 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison multi-services à Hamme-Mille - démolition sélective" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 57.149,48 € hors TVA ou 66.842,36 €, TVA comprise.

Réception provisoire de la démolition sélective le 16.03.2020.

Paielements effectués :

Entrepreneur – Démolition sélective	78.764,95
Entrepreneur – Eco-rénovation	83.656,40
Auteur de projet	39.385,44
Coordinateur sécurité santé	1.815,00
Subside perçu	

La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.

Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 – constatation du défaut d'exécution et des moyens de défense de l'adjudicataire – application des mesures d'office.

Délibération du Collège communal du 18 octobre 2021 décidant notamment de poursuivre les travaux de rénovation du logement de transit, sis Chaussée de Louvain 43A à Hamme-Mille et de remettre en concurrence le solde des travaux encore à réaliser.

31.5.3. *Maison de la mémoire et de la Citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse*

Coût d'achat : 550.000 € (Subsides-acquisition : 402.500 €)

Délibération du Collège communal du 16 mars 2015 décidant d'attribuer le marché d'auteur de projet à FP Architecture, rue Vanderschrick, 85 à 1060 Bruxelles.

Délibération du Collège communal du 19.12.2016 attribuant le marché de service - Coordination sécurité-santé pour la maison de la Mémoire à Tourinnes-la-Grosse à GTS, rue des Trois Tilleuls, 17 à 1457 Tourinnes-Saint-Lambert, pour un montant de 3.630 € TVAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant d'approuver le cahier des charges N° 2017/06-BE-T et le montant estimé du marché "Ecorénovation d'une maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse", établis par l'auteur de projet, Faidherbe & Pinto Architectes. Le montant estimé s'élève à 895.056,73 € hors TVA ou 1.083.018,64 €, 21% TVA comprise.

Délibération du Collège communal du 19 mars 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation maison de la mémoire et de la citoyenneté à Tourinnes-la-Grosse - Lot 2 - Travaux de rénovation (+ stabilité)" à COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé et corrigé de 836.887,58 € hors TVA ou 1.012.633,97 €, TVA comprise et de prévoir 10 % d'imprévu.

Délibération du Collège communal du 11 juin 2018 décidant d'attribuer le marché "Eco-rénovation de la Maison de la Mémoire et de la Citoyenneté - Démolition sélective" au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit COBARDI Sa, rue de la Sidérurgie, 2 à 6031 Monceau sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 80.677,71 € HTVA ou 97.620,03 €, TVAC.

Ordre d'entamer les travaux le 17.12.2018

Paiement effectué :

Entrepreneur	102.156,61 (démolition) 476.725,90 (éco-rénovation)
Auteur de projet	58.726,82
Coordinateur sécurité santé	2.000,00
Subside perçu	272.765,22

La société COBARDI a été déclarée en faillite le 28 septembre 2020 par voie de publication officielle au moniteur belge.

Délibération du Collège communal du 16 mars 2021 – constatation du défaut d'exécution et des moyens de défense de l'adjudicataire – application des mesures d'office.

Délibération du Collège communal du 19 janvier 2021 décidant d'attribuer le marché "Travaux d'éco-rénovation de la maison de la mémoire et de la citoyenneté - Lot 2 - Pose des châssis." à Menuiserie ROLAIN et Fils, rue Isidore Derèse, 144 à 5190 Jemeppe sur Sambre, pour le montant d'offre contrôlé de 9.981,31 € hors TVA ou 12.077,39 €, 21% TVA comprise (châssis déjà sur place).

Délibération du Conseil communal du 30 août 2021 déciant notamment d'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/31 - BE - T et le montant estimé du marché "Travaux d'éco-rénovation de la maison de la mémoire et de la citoyenneté.", établis par FP Architectes, auteur de projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 632.598,72 € hors TVA ou 765.444,45 €, 21% TVA comprise et de passer le marché par la procédure ouverte.

En cours.

31.5.4. *Eco-rénovation de la cure de La Bruyère*

Délibération du Collège communal du 20 novembre 2017 décidant d'attribuer le marché "Marché de service d'auteur de projet pour l'écórénovation de la cure de La Bruyère" à Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur, pour un pourcentage d'honoraires de 5,9%.

Délibération du Conseil communal du 26 mars 2018 décidant d'approuver la convention faisabilité 2018 portant sur le projet suivant : Création d'une maison de village et de deux logements à La Bruyère. Ce projet est estimé à 865.779 €. Le montant global de la subvention Développement Rural est de 642.623,20 €. La provision de 5% relatifs aux frais d'études est de 32.131,16 €.

Délibération du Collège communal du 27 août 2019 attribuant le marché coordination sécurité-santé à Coors Association Sprl, rue du Brûle, 14 à 6150 Anderlues, pour un montant de 4.501,20 € TVAC.

Courrier du 11 août 2020 émanant de la Fondation rurale, nous informant que le dossier projet définitif doit être transmis au SPW - DGO3, avec l'accord de principe du Collège communal.

Délibération du Collège communal du 1^{er} septembre 2020 décidant :

- De marquer son accord de principe sur le projet définitif d'éco-rénovation du bâtiment de la Cure de La Bruyère. Ce projet est estimé à :
 - logement : 326.108,63 € HTVA ou 345.675,15 € TVA 6 % comprise ;
 - maison de village : 398.206,99 € HTVA ou 481.830,46 € TVA 21 % comprise.
- La présente délibération et ses annexes seront transmises au Service Public de Wallonie - DGO3 - Direction du Développement Rural - Service extérieur de Wavre, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.

Délibération du Conseil communal du 05 juillet 2021 décidant :

- D'approuver le cahier des charges N° TRA-2021/28-BE-T et le montant estimé du marché "Aménagement d'une maison de village et de deux logements dans la Cure de La Bruyère (Beauvechain).", établis par l'auteur de projet, Urban Architectes, avenue Reine Astrid, 70 à 5000 Namur. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 724.315,62 € hors TVA ou 827.505,61 €, TVA comprise.
- De passer le marché par la procédure ouverte.
- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service Public de Wallonie - DGO 3 "Agriculture, ressources naturelles et environnement " - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau, avenue Pasteur, 4 à 1300 Wavre.
- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de la Province du Brabant wallon.

En attente de la convention-exécution du SPW.

31.5.5. Projet de réseau de chaleur – chaufferie biomasse

Délibération du Conseil communal du 22 février 2021 relative à la fiche projet (III.4) « Mise en place de projets énergétiques innovants, notamment en lien avec l'agriculture » au cœur du village de Beauvechain – accord de principe.

31.5.6. Marché de services pour une esquisse – étude de faisabilité pour une extension de la MCAE

Délibération du Collège communal du 1^{er} septembre 2020 approuvant les conditions et le montant estimé (facture acceptée - marchés publics de faible montant) de ce marché et faisant choix des opérateurs économiques afin de prendre part à ce marché.

Délibération du Collège communal du 20 octobre 2020 décidant d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Atelier de la Verte Voie - M. De Bie, chemin des Soeurs, 32 à 1320 Nodebais, pour le montant d'offre contrôlé de 1.280,00 € hors TVA ou 1.548,80 €, 21% TVA comprise et pour l'esquisse et 640 € HTVA ou 774,40 € TVAC pour sa révision.

Délibération du Collège communal du 31 mai 2021 décidant d'attribuer le marché pour esquisse supplémentaire, au soumissionnaire ayant remis l'offre unique soit Atelier de la Verte Voie - M. De Bie, chemin des Soeurs, 32 à 1320 Nodebais, pour le montant d'offre contrôlé de 240,00 € hors TVA ou 290,40 €, 21% TVA comprise.

31.5.7. Divers

Description	Approbation conditions	Approbation attribution	Coût	Attribué à
Fourniture et pose de portes industrielles coulissantes aux écoles de La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse.	10/11/2020	22/12/2020	20.440,50	Viridis 1320 Nodebais
Travaux de réparation urgente du clocher et des abats sons de l'église de La Bruyère	26/01/2021	16/02/2021	5.233,01	Mauen Toiture 5380 Noville les Bois
Restauration des cloches et d'un cadran à l'église de Hamme-Mille	19/01/2021	29/06/2021	14.338,50	Baudri Olivier 6927 Tellin
Remplacement de : - 8 châssis aux écoles de La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse - 8 châssis aux écoles de La Bruyère et Tourinnes-la-Grosse	10/11/2020 30/03/2021	22/12/2020 04/05/2021	7.079,67 15.228,99	Profeno 1370 Jodoigne
Réparation de la toiture plate de la MCAE	29/06/2021	16/08/2021	3.569,50	Brutoit 1320 Beauvechain
Installation de panneaux photovoltaïques maison communale, Place communale, 3	31/05/2021	24/08/2021	19.312,81	Enersol 4651 Battice
Remplacement de 3 châssis et porte d'entrée du hangar communal	16/08/2021	07/09/2021	4.676,31	Profeno 1370 Jodoigne

32. URBANISME

Responsable du Service : Carine Morsain – 010 86 83 12 – urbanisme@beauvechain.be

32.1. Permis délivrés

	2020	31/10/2021
Nombre de permis d'urbanisation délivrés	0	2
- pour un total de lots à bâtir créés :	0	5
Divisions de propriétés ne nécessitant pas de permis d'urbanisation	15	14
Nombre de permis d'urbanisme délivrés :	57	53
- nouvelles constructions :		
- habitations unifamiliales :	9	14
- permis d'urbanisme collectifs :	3	4
- bâtiments non destinés à l'habitation (hangar, ...)	8	4
- rénovations / transformations / extensions :	27	19
- transformations de bâtiments en plusieurs logements :	2	4
- constructions ou projets secondaires (petits permis : tennis, clôture béton, mur de clôture, ...) :	6	6
- permis d'urbanisme pour travaux techniques (modification ou sécurisation de voirie, collecteur, bassin d'orage) :	2	2
Nombre de permis d'urbanisme refusés :	5	14
- dossiers soumis à la procédure de l'enquête publique :	11	13
- dossiers soumis à annonce de projet :	18	36
- dossiers soumis à l'avis préalable de la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire :	21	11
- délivrance de renseignements urbanistiques aux Notaires et aux agences immobilières	168	139

32.2. Certificats d'urbanisme délivrés

	2020	31/10/2021
Certificats d'urbanisme n° 1	3	6
Certificats d'urbanisme n° 2	5	2

32.3. Permis d'environnement

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2020	31/10/2021
<u>Classe 1</u> : Nombre d'autorisations (élevages agricoles intensifs, carrières, industries chimiques, ...)	0	0
<u>Classe 2</u> : Nombre d'autorisations (garages avec cabines de peinture, élevages agricoles, camping, ...)	2	1
<u>Déclarations Classe 3</u> : Nombre de déclarations (dépôts de mazout, unités d'épuration individuelle en zone d'épuration autonome, petites menuiseries, ...)	53	56

32.4. Permis uniques

Décret du 11.03.1999 – d'application à partir du 01.10.2002	2020	31/10/2021
Projets pour lesquels un permis d'urbanisme et un permis d'environnement sont requis conjointement : Nombre d'autorisations :	1	1

32.5. Contrôle et indication sur place de l'implantation des nouvelles constructions

Marché attribué à Monsieur Luc LIBERT, Géomètre Expert Sprl, rue Saint-Jean, 20/A à 1370 Jodoigne, pour un prix unitaire de 190,00 € HTVA soit 229,90 € TVAC.

	Nombre	Montant
Vérifications d'implantations réalisées en 2020 :	28	6.437,20 €
Vérifications d'implantations réalisées en 2021 (jusqu'au 31.10) :	22	5.057,80 €

Difficile de résumer le travail du service de l'urbanisme et plus généralement celui du service cadre de vie en chiffres. Ces derniers ne sont absolument pas représentatifs du travail effectué. En effet, un dossier n'est pas l'autre et certains requièrent une part de travail beaucoup plus importante, parfois même l'aide d'autres services pour pouvoir gérer tout dans les délais impartis.

Les demandes d'informations par mail en perpétuelle croissance et les avant-projets nécessitant une analyse plus approfondie occupent une part certaine du temps de travail du service.

Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée, la priorité étant mise sur le respect des délais légaux régis par le Code du Développement Territorial (CoDT). En effet, si ceux-ci ne sont pas respectés, le Collège communal 'perd la main'.

Lors de sa mise en application en juin 2017, le CoDT a installé une nouvelle législation qui rassemblait les règles applicables en matière d'Aménagement du territoire et d'Urbanisme en Wallonie. Il se veut moins contraignant, plus orienté vers des indications à suivre, et garanti la gestion du dossier dans un certain délai. Les objectifs de départ étaient très louables, laissant entrevoir plus de possibilités et de souplesse dans la gestion des projets. Faut-il y voir un lien avec l'augmentation du nombre de recours ? Force est de constater que le nombre de dossier de ce type est également en augmentation (12 pour ces deux dernières années).

33. GESTION LOCALE DE LA CRISE DU COVID-19

33.1. CHAPITRE I – Gestion de crise – la troisième vague

33.1.1. Fonctionnement des organes de décision

Collège communal

Les séances du collège communal se sont maintenues en présentiel. L'ensemble des réunions se sont tenues à la salle des mariages, garantissant ainsi le respect des règles de distanciation sociale. Chacun des membres était muni d'un masque et la pièce était aérée en continu.

Conseil communal

L'ensemble des séances du conseil communal se sont tenues à distances. Elles étaient retransmises sur le site internet de la commune (lien accessible) ainsi que sur notre page Facebook, garantissant ainsi la publicité des séances.

La mise en ligne sur l'intranet réservé aux conseillers communaux des PV du collège communal a été maintenue.

Les missions de base essentielles de la commune ont été assurées.

33.1.2. *Prévention et protection du personnel*

Un point d'attention tout particulier a été apporté au personnel communal afin d'assurer la sécurité de tous.

A l'annonce de la troisième vague et des mesures imposées par le gouvernement, le télétravail a, à nouveau, été intensifié. Une analyse a distingué, comme précédemment, les « aptitudes » des différents services à effectuer leurs missions en télétravail. Ainsi, certains services (communication, enseignement, extrascolaire...) ont été mis en télétravail complet tandis que d'autres (urbanisme, population et état civil, travaux,...) ont conservé une présence sur site à raison de deux ou trois jours par semaine. Pour ces derniers, nous avons veillé à répartir les jours de télétravail afin d'assurer tant la continuité du service public qu'une présence minimale d'agents dans les bureaux.

Le service technique a, à nouveau également, été divisé en deux équipes avec deux horaires distincts pour réduire l'engorgement du dépôt et du réfectoire.

Les horaires de la crèche ont également été réduits (ouverture et fermeture 30 min plus tard/tôt) afin d'éviter aux puéricultrices de devoir regrouper des sections en début et fin de journée.

Dans le courant du mois de novembre 2020, une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble du personnel communal. L'objectif était de connaître leur ressenti tant à l'égard des mesures prises par leur employeur que de leur sentiment de sécurité sur leur lieu de travail. Les équipes administratives et ouvrières se sont montrées satisfaites à très satisfaites avec deux points d'attention : la qualité du nettoyage des locaux ainsi que la communication autour des mises en quarantaine du personnel.

A la suite de cette enquête et de la fermeture des salles communales, il a été décidé, d'une part, de réaffecter les heures de nettoyage attribuées aux salles au sein des locaux de l'administration et de l'école communale. D'autre part, une communication plus transparente a été établie en matière de mise en quarantaine. L'ensemble du personnel a été averti que les informations relatives à leur écartement seraient transmises au reste de l'équipe afin que chacun puisse éventuellement prendre des mesures à titre personnel et renforcer ainsi le sentiment de sécurité de tous.

Au sein de l'équipe de la crèche par contre, le résultat a été beaucoup plus négatif. Contrairement aux écoles, les crèches n'ont que peu ou pas fermé. Les enfants de moins de 6 ans n'ont pas été testés et ont été considérés comme peu transmetteurs du virus. Ce faisant, le secteur de la petite enfance a développé un sentiment d'abandon. Les parents mis en quarantaine allant jusqu'à déposer leurs enfants à la crèche. Il y a en effet eu très peu d'enfants absents pour cause d'écartement durant cette période. Notre personnel n'a pas échappé au sentiment d'insécurité partagé par tout le secteur.

Nous avons également fait l'objet d'un contrôle quant au respect des mesures imposées par le gouvernement. Celui-ci s'est bien déroulé et nous avons été félicités pour notre dynamisme et notre réactivité. Un seul point d'attention a été souligné : le fait que n'ayons pas fait une analyse de risque (même si elle a été faite sans être couchée sur du papier).

Au début du mois de mars, le service population et état civil a, à sa demande, repris son horaire de permanence classique, sans rendez-vous. L'ensemble des autres services est resté accessible sur rendez-vous.

Protection de la santé des travailleurs :

- Lingettes désinfectantes dans chaque toilette
- Spray désinfectant à chaque étage et dans chaque bâtiment (pour les clenches, les claviers, ...)
- Liquide hydroalcoolique pour les mains dans chaque bureau et à l'entrée de l'administration
- Mise à disposition de masques chirurgicaux pour le personnel

33.1.3. Continuité du service

Stratégie d'organisation du travail

Objectif : assurer la continuité du service public

Cf la description ci-dessus.

Stratégie informatique

- Commande de 6 nouveaux PC portables (il n'y a plus d'utilisation de PC privés désormais);
- Partage de PC portables professionnels au sein d'un service pour le télétravail partiel – les agents en télétravail complet disposent d'un portable individuel ;
- Installation d'un nouveau système d'accès à distance plus performant (Baracuda – 5.971,34 €TVAC) en mars 2021 + formation des agents ;

33.2. CHAPITRE II - Gestion de risque – le déconfinement

33.2.1. Organes de décision

Les organes de décision se sont réunis normalement entre le mois de juillet et le mois d'octobre 2021 sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur.

En cas de quarantaine d'un membre du collège ou du conseil, celui-ci ne participe pas aux réunions. Un système hybride entre le présentiel et le virtuel n'est en effet pas encore permis.

Il n'y a pas eu de problème de quorum ni pour le collège, ni pour le conseil communal.

33.2.2. Continuité du service public

Gestion des services

A partir du mois de juillet 2021, le télétravail a été « recommandé » par les instances supérieures et non plus rendu obligatoire.

Ce faisant, le déconfinement « professionnel » de l'administration s'est effectué en deux phases :

Durant l'été, tout d'abord, où le télétravail partiel s'est fait sur base volontaire pour les agents administratifs dont les missions le permettent à raison d'un jour par semaine au choix, avec aval de la ligne hiérarchique et uniquement pour les agents à temps plein. Reprise normale pour les autres fonctions avec respect des règles d'hygiène et de distanciation.

A partir du mois de septembre ensuite, où la possibilité de télétravail a été supprimée. En dehors du service population et état civil, tous les services ont continué à être accessibles uniquement sur rendez-vous.

NB : le modèle « d'été » a été réinstauré au début du mois de novembre et les règles d'application depuis le 22 novembre sont également respectées.

Gestion des quarantaines

- Quarantaine du personnel pour raisons COVID

Le collège communal, sur proposition de la direction générale continue d'appliquer la circulaire du ministre des pouvoirs locaux du 30 septembre 2020 : maintien des mesures de télétravail quand elles sont praticables au vu des missions de l'agent. Lorsque le télétravail n'est pas envisageable en raison de sa fonction, l'agent est mis en disponibilité de service.

- Absence du personnel causé par la quarantaine d'un enfant

Dans l'éventualité où un agent dont l'enfant est en âge scolaire se retrouve dans l'impossibilité de se rendre au bureau parce qu'il doit rester auprès de son enfant mis en quarantaine, il a été décidé d'appliquer le protocole interne suivant :

- L'agent télétravaille à temps plein lorsque sa fonction le permet ;
- L'agent remet un certificat pour « présence obligatoire auprès d'un enfant malade » si sa fonction ne permet pas le télétravail

L'agent peut également prendre congé ou user du « congé corona ».

Gestion de la vaccination

Le collège communal a également appliqué la circulaire du Ministre des pouvoirs en locaux en accordant une dispense de service aux agents devant se rendre dans un centre de vaccination afin de recevoir leurs doses. Une dispense accordée uniquement pour la durée du trajet et de l'injection.

Conclusion et réflexion générale

Après près de deux années de gestion de crise, il est indéniable que la pandémie a fortement impacté le travail de l'administration. Nous avons dû mettre en place de nouvelles pratiques de travail ; le télétravail n'ayant jamais été autorisé auparavant et les moyens techniques ne le permettant pas du tout.

Tous les niveaux hiérarchiques ont été bousculés dans leurs habitudes de travail, principalement au sein des services administratifs. Tous les agents ont cependant eu à cœur de relever ce défi et de maintenir la qualité du service rendu au citoyen. Nul n'est parfait, certes. Des points d'améliorations peuvent certainement être soulignés mais l'effort réalisé a été conséquent et je (la direction générale) les remercie pour leur flexibilité à toute épreuve.

C'est une nouvelle culture de travail qui est née de cette crise, de nouvelles valeurs qui ont été portées et il sera important de tenter de les faire perdurer une fois que nous en serons

sortis. C'est le rôle de la Direction générale d'en assurer la survie mais elle ne pourra pas le faire sans l'appui de ses autorités.

34. AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

34.1. Membres du Conseil d'administration

34.1.1. Représentants désignés par le Conseil communal du 18.02.2019 et du 25.01.2021

ROUGET Lionel, Président
GOES Benjamin
LEMAIRE Monique
SMETS François
NASSIRI Moustapha
~~KOENRAAD Lannoye~~ (remplacé par Quentin ROBINSON)

34.1.2. Représentants des organisations qui siègent au Conseil national du travail

UCM	Pas de représentant
FWA	Jérôme MISSA
	Myriam BOESMANS-BASTIAENS
CGSLB	Willy MAUQUOY
	Catherine AGNESSENS
FGTB	Pas de représentant
CSC	Francine PLAPIED, Vice-Présidente
UWE	Stéphane ROUGET, Trésorier

34.1.3. Agent FOREM

Sabrina MASURE	19h/semaine janvier 2008 – août 2020
Anastasiase ROULENT	2j/semaine depuis septembre 2020

34.1.4. A.L.E. – Section traditionnelle

	31/10/2020	31/10/2021
Nombre de chômeurs (droit ALE)	128	134

34.1.5. A.L.E. - Titres-services

Véronique GILLARD	Assistante administrative	28h/semaine du 1/06/2006 à ce jour
Patricia DE CLERCK	Assistante administrative	19h/semaine du 4/06/2017 à ce jour

Contrats d'emploi dans le cadre des titres-services		
	2020	31/10/2021
Aides-ménagères	56	57
Repasseuses	6	6

35. AGRICULTURE

35.1. Calamités agricoles

- Dégâts aux cultures causés par les pluies abondantes et les inondations des 14/16 juillet 2021 : 2 demandes introduites le 8 septembre 2021 pour du froment par des agriculteurs non domiciliés dans la commune.

36. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE

36.1. Composition du C.P.A.S.

9 membres élus le 3 décembre 2018 et installés le 3 janvier 2019	
Monique LEMAIRE	Présidente
José DEGREVE	Membre
Eric EVRARD	Membre
Siska GAEREMYN	Membre
Chantale LAHAYE	Membre

François SMETS	Membre
~~Julie SNAPPE~~ (remplacée par Aurélien HENNEBEL)	~~Membre~~
~~Jennifer VAN BOCHOVE~~ (remplacée par Myriam BASTIAENS)	~~Membre~~
~~Arnaud VAN SCHEVENSTEEN~~ (remplacé par Bénédicte BRICHARD)	~~Membre~~
Aurélien HENNEBEL (27/07/2020)	Membre
Myriam BASTIAENS (27/07/2020)	Membre
Bénédicte BRICHARD (19/10/2020)	Membre

36.2. Personnel du C.P.A.S.

Catherine WAYS	Directrice générale statutaire	¾ temps depuis le 01.04.1996
Stéphane VAN VLIEBERGHE	Directeur général	Depuis le 6.01.2020
Géraldine HENRY	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 01.09.1998 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Caroline CHOLET	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 01.07.2001 nommée à titre définitif au 01.08.2011
Nathalie ROTSART	Agent administratif	4/5 ^e temps depuis le 1 ^{er} juin 2007
Virginie PAULISSEN	Travailleur social	4/5 ^e temps depuis le 27.11.2018
Sabrina MASURE	Travailleur social contractuel	¾ temps depuis le 6.09.2020

36.3. Bureau Permanent

Election des membres (Conseil de l'Aide Sociale du 03/01/2019)	
Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente	
José DEGREVE	
Siska GAEREMYN	

36.4. Comité de concertation

36.4.1. Représentants des autorités communales (Conseil communal du 18/02/2019)

Carole GHIOT, Bourgmestre
Lionel ROUGET
Brigitte WIAUX

36.4.2. Représentants du CPAS (Conseil de l'Action Sociale du 03.01.2019)

Monique LEMAIRE-NOËL, Présidente
Chantale LAHAYE
Eric EVRARD

36.5. Budgets du CPAS

	2020	2021
Budget approuvé par le Conseil de l'Action Sociale le	19/12/2019	29/12/2020
Budget approuvé par le Conseil communal le	31/01/2020	25/01/2021
Service ordinaire :		
- recettes	948.410,65 €	1.073.839,12 €
- dépenses	948.410,65 €	1.073.839,12 €
Service extraordinaire		
- recettes	5.000,00 €	9.250,00 €
- dépenses	5.000,00 €	9.250,00 €
Dotation communale	463.970,78 €	473.250,20 €

	2020	31/10/2021
Nombre de revenus d'intégration sociale et d'aides équivalentes		
Nombre de revenus d'intégration sociale	19	21
Nombre de réfugiés politiques	9	7
Occupation de personnes par le CPAS suivant art. 60.		
Nombre de personnes	1	3
Revenus d'intégration sociale active		
Nombre de personnes	0	0
Fonds mazout		
Nombre de dossiers	86	51

37. POLICE LOCALE

37.1. Zone de police "Ardenne Brabançonne"

Par Arrêté Royal du 15 avril 2002 (Moniteur Belge du 11 mai 2002), la zone de police Grez-Doiceau/Beauvechain/Incourt/Chaumont-Gistoux est constituée à la date du 1^{er} janvier 2002.

37.1.1. Collège de Police

DECORTE Luc, Bourgmestre	CHAUMONT-GISTOUX
CLABOTS Alain, Bourgmestre	GREZ-DOICEAU
GHIOT Carole, Bourgmestre	BEAUVECHAIN
WALRY Léon, Bourgmestre-Président	INCOURT

37.1.2. Organisation de la zone de police

La zone de police est basée sur quatre départements :

Département Opérationnel (intervention, ordre public, dispatching, assistance aux victimes, brigade canine, gestion des services et rôle de garde, ...)

Département Appui (service local de recherche judiciaire, appui opérationnel, appui administratif et technique, appui tactique)

Département des ressources humaines et de logistique (gestion du personnel, gestion logistique, gestion télématique, gestion budgétaire et financière, gestion administrative, ...)

Département accueil et proximité (service accueil zonal et local, service de proximité, gestion de matière administrative, contact avec les autorités, ...)

Ce département d'accueil/proximité est réparti en quatre antennes :

- Antenne de Beauvechain
- Antenne d'Incourt
- Antenne de Chaumont-Gistoux
- Antenne de Grez-Doiceau

37.1.3. Budgets de la zone de police

	2020	2021
Approuvé par le Conseil de Police le	28/11/2019	19/11/2020
Service ordinaire	7.312.654,00 €	8.018.500,41 €
Service extraordinaire	130.800,00 €	269.750,00 €
Intervention des communes	4.023.433,05 €	4.224.604,70 €

Répartitions :		
- Grez-Doiceau (39,24 %)	1.439.950,00 €	1.532.995,24 €
- Chaumont-Gistoux (31,33 %)	1.242.865,39 €	1.285.249,59 €
- Beauvechain (18,11 %)	762.741,61 €	796.167,43 €
- Incourt (11,33 %)	577.876,05 €	610.192,44 €
Dotation communale approuvée par le Conseil communal le	30/12/2019	14/12/2020

37.1.4. *Règlement Général de Police*

Délibération du Conseil communal du 01 juin 2015 approuvant le nouveau Règlement Général de Police identique pour les quatre communes de la Zone de Police "Ardenne Brabançonne".

37.1.5. *Règlements complémentaires de police*

Aménagement de sécurité routière Rue Longue à La Bruyère - Conseil communal du 28 avril 2014.

Aménagement de sécurité routière Vieux Chemin de Louvain à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue de Tourinnes à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014.

Aménagement de sécurité routière (placement temporaire) Rue Gabriel Marcelier à Hamme-Mille - Conseil communal du 27 octobre 2014.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille - Conseil communal du 19 mai 2014 ; règlement complémentaire de la police de la coordination routière – Conseil communal du 21 mars 2016.

Aménagement de sécurité routière Rue René Ménada à Hamme-Mille – Conseil communal du 24 avril 2017.

Règlement général sur la police de la circulation routière - Compléments - Aménagements divers de circulation et de signalisation dans l'entité – Conseil communal du 29 juillet 2019.

37.1.6. *Renumérotation de diverses voiries*

Aucune renumérotation n'a été effectuée en 2020. Différents dossiers sont en cours d'analyse.

37.2. Sanctions administratives

37.2.1. Agent sanctionnateur

Délibération du Conseil communal du 27 mars 2017 décidant de désigner Monsieur Loïc FOSSION aux côtés de Mesdames Audrey PAQUE et Bénédicte DOCQUIER en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial chargé d'infliger les amendes administratives communales sanctionnant le non-respect du Règlement général de police en matière d'infraction au sens de la loi SAC.

37.2.2. Création d'un service des gardiens de la paix

Pour mémoire création du service en 2007.

Délibération du Collège communal du 30 mars 2021 désignant Madame Péroline Maréchal en qualité de gardien de la paix-constatateur (niveau D4) à temps plein à partir du 1^{er} avril 2021 pour une durée déterminée de six mois. Prolongation pour une durée de 3 mois à partir du 1/10/2021.

37.2.3. Protocoles d'accord et conventions

Délibération du Conseil communal du 21 décembre 2015 approuvant les protocoles d'accord entre les communes et le Procureur du Roi relatifs :

- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions de roulage commises par des majeurs ;
- aux sanctions administratives communales en cas d'infractions mixtes par des majeurs.

Délibération du Conseil communal du 26 janvier 2015 approuvant les conventions qui visent le traitement des sanctions administratives sous le régime juridique de la SAC du 24 juin 2013, du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et du décret environnement du 5 juin 2008.

Conventions signées par la province le 6 février 2015.

Délibération du Conseil communal du 09 novembre 2015 approuvant la convention fixant les modalités de recours à un fonctionnaire sanctionnateur provincial en matière d'arrêt et de stationnement.

Délibération du Conseil communal du 27 août 2018 approuvant la convention de collaboration entre la Ville de Nivelles et la commune de Beauvechain concernant les services de la médiatrice SAC.

Délibération du Conseil communal du 27 mai 2019 approuvant la convention fixant les modalités de recours aux fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux.

37.2.4. Dossiers traités par les agents constatateur et sanctionnateur

	2020		31/10/2021	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
SAC roulage	48	4.872,00 €	22	2.204,00 €
SAC classique	20	6.010,00 €	3	500,00 €

RAPPORT

**(art. L1122-23 du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation - Budget 2022)**

- DE POLITIQUE GENERALE ET FINANCIERE**
- SUR LA SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET

DES AFFAIRES DE LA COMMUNE**

**(Elaboré par les Services communaux sous la supervision
de la Directrice générale).**

Arrêté à Beauvechain, le 23 novembre 2021.

Par le Collège communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT

Acté à Beauvechain, le 13 décembre 2021.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

Delphine VANDER BORGHT

Carole GHIOT